

Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région

Les marchés de l'emploi transfrontalier au cœur de l'Europe – Observer pour agir –

Mai 2020



12^e rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi
pour le 17^e Sommet des Exécutifs de la Grande Région

Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région
12^e rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi
pour le 17^e Sommet des Exécutifs de la Grande Région

– Les marchés de l'emploi transfrontalier au cœur de l'Europe - Observer pour agir –

**Observatoire Interrégional
du marché de l'Emploi**
c/o INFO-Institut
Pestelstraße 6
D-66119 Saarbrücken

Sarrebruck, Mai 2020

Dans ce 12^e rapport soumis au 17^e Sommet de la Grande Région, l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi décrit et analyse la situation et l'évolution du marché de l'emploi dans la Grande Région à partir des principaux indicateurs structurels. Dans le cadre de ces rapports régulièrement adressés au Sommet des Exécutifs, l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi met continuellement à jour des données socio-économiques relatives au marché de l'emploi de la Grande Région, à partir desquelles il procède à des évaluations différenciées.

Le 12^e rapport se compose de trois cahiers :

- ▶ Situation du marché de l'emploi
- ▶ Mobilité des frontaliers
- ▶ Evolution démographique

Il inclut également le rapport consacré au thème spécifique « **Les marchés de l'emploi transfrontalier au cœur de l'Europe - Observer pour agir** ».

Pour des raisons de meilleure lisibilité, il sera renoncé à l'emploi simultané du genre masculin et du genre féminin. La publication s'adresse par conséquent à la fois aux personnes de sexe féminin et de sexe masculin.

Contenu

Table des illustrations.....	5
Introduction	6
1. Bases de l'étude	9
2. L'observation transfrontalière en Grande Région.....	11
2.1 La Grande Région.....	11
2.1.1 Le territoire.....	11
2.1.2 Un espace de coopération aux multiples frontières	12
2.1.3 Au-delà d'une histoire commune, la question d'un avenir commun	15
2.2 L'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE).....	18
2.2.1 La création de l'OIE en tant que structure d'observation et d'analyse	18
2.2.2 Le travail en réseau des instituts spécialisés de l'OIE	21
2.2.3 Les missions de l'OIE.....	24
2.2.4 Un exemple d'observation et de contextualisation.....	31
2.2.5 Limites et perspectives.....	32
3. Exemples de l'observation transfrontalière en Europe	35
3.1 Le programme européen d'observation du territoire ESPON.....	36
3.1.1 Structure et objectif du programme	36
3.1.2 Études et recherche appliquée dans le cadre du programme.....	37
3.1.3 Limites et défis de l'observation à l'échelle européenne	39
3.2 La région du Rhin Supérieur	41
3.2.1 Informations clés du territoire	41
3.2.2 Historique et structures de l'observation transfrontalière	42
3.2.3 Limites et défis de l'observation transfrontalière	48
3.3 L'espace franco-valdo-genevois et le « Grand Genève »	50
3.3.1 Informations clés du territoire	50
3.3.2 Historique et structures de l'observation transfrontalière	53
3.3.3 Limites et défis de l'observation transfrontalière.....	56
3.4 L'espace frontalier entre les Pays-Bas et l'Allemagne	57
3.4.1 Informations clés du territoire et historique.....	57
3.4.2 La structure de l'observation transfrontalière.....	58
3.4.3 Limites et défis de l'observation transfrontalière.....	62

4. Conclusion et perspectives	64
Annexes	70
L'atelier-débat OIE le 3 décembre 2019 à Scy-Chazelles	71
Bibliographie	75
Portrait de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'emploi.....	79

Table des illustrations

Figure 1 : Les instances de la Grande Région.....	12
Figure 2 : Les flux de travailleurs frontaliers de la Grande Région en 2018	13
Figure 3 : Taux d'emploi en 2018	26
Figure 4 : Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) en 2017	31
Figure 5 : Dorsale européenne	35
Figure 6 : Le programme européen d'observation du territoire ESPON	37
Figure 7 : Les exemples d'études lancées par ESPON	38
Figure 8 : Les régions de l'étude CPS dans le cadre d'ESPON	39
Figure 9 : Les flux des frontaliers dans la région du Rhin Supérieur 2018	46
Figure 10: Processus de travail pour l'outil interactif du monitoring du marché du travail du Rhin Supérieur	48
Figure 11 : Le territoire franco-valdo-genevois	50
Figure 12 : L'Espace transfrontalier genevois	51
Figure 13 : Le territoire du Grand Genève	52
Figure 14 : Les exemples d'études de l'observatoire	55
Figure 15 : Mouvements transfrontaliers et migrations entre les Pays-Bas et l'Allemagne en 2014	58
Figure 16 : Zone transfrontalière des Pays-Bas et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.....	59
Figure 17 : Zone transfrontalière des Pays-Bas et de la Basse-Saxe	60

Introduction

La description faite des espaces frontaliers dans l'avis de la Commission européenne « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne »¹ comme espaces centraux de l'intégration européenne est depuis longtemps réalité. La nécessité d'observer les relations d'interdépendances, qui ne s'arrêtent pas à la frontière, est de plus en plus évidente, que ce soit à un niveau binational (par exemple dans le cadre du Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle) mais aussi européen. La Grande Région et d'autres régions frontalières situées sur la dorsale européenne – au cœur historique du processus d'unification européenne – peuvent jouer ici un rôle de pionnier à cet égard, puisqu'elles sont caractérisées par des environnements de travail et de vie transfrontaliers fortement imbriqués, et disposent d'institutions expérimentées dans la coopération transfrontalière interrégionale. En Grande Région comme ailleurs, les marchés de l'emploi transfrontalier sont des moteurs essentiels et l'observation du marché du travail de part et d'autre de la frontière est un outil nécessaire pour l'action commune et la prise de décisions politiques, au niveau économique et dans des domaines tels que la formation et le développement des territoires.

Les régions frontalières ont depuis toujours une double facette. Les Etats-Nations et leurs capitales considèrent souvent les régions frontalières comme des espaces périphériques qui, du fait de leur position excentrée, souffrent souvent de désavantages infrastructurels et économiques et ne sont pas toujours au centre de la politique des capitales et centres métropolitains. Si l'on va au-delà de cette approche nationale, il apparaît clairement que les régions frontalières assument des fonctions centrales pour le développement économique, politique et culturel : ce sont des zones de contact, d'échange, de rapprochement, de gestion des conflits et des identités. Les différences au niveau de la législation, de l'administration, de l'évolution économique et démographique, de la langue et de la culture de part et d'autre de la frontière ne sont pas uniquement des obstacles potentiels ; bien au contraire, elles peuvent même être le moteur d'échanges transfrontaliers et conférer, ce faisant, un dynamisme particulier aux régions frontalières.

La dorsale européenne – appelée aussi « banane bleue » qui s'étend du nord de l'Italie à la Grande-Bretagne, en passant par la Suisse et longeant l'axe rhénan, puis traversant la mer du Nord, est caractérisée par une forte dynamique économique. Elle englobe un grand nombre de régions frontalières qui contribuent à un dynamisme métropolitain. Ces régions bénéficient tout particulièrement des acquis du processus de construction européenne et de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux qui ont débouché en 1993 sur le marché unique auquel prennent part non seulement les États membres de l'UE, mais aussi, via des accords internationaux, d'autres États européens tels que la Suisse. Au regard de ce dynamisme économique et politique, il est intéressant pour les grandes entreprises mais aussi pour les PME et les entreprises artisanales de déployer des activités commerciales de part et d'autre de la frontière et d'attirer des clients ou des collaborateurs originaires du pays voisin. Pour les habitants de ces régions frontalières, il est normal de se rendre dans le pays voisin pour y travailler, y faire ses achats, pour suivre une formation ou encore

¹ Cf. Commission Européenne (2017) : Communication de la commission au conseil et au parlement du 20-09-2017 « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne » https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/publications/communications/2017/boosting-growth-and-cohesion-in-eu-border-regions (16/01/2020)

faire des études et profiter ainsi des avantages qu'offrent les différents environnements de part et d'autre de la frontière. C'est de cette façon qu'est vécue l'Europe, cette dernière faisant partie intégrante du quotidien des frontaliers.

C'est notamment dans ces zones frontalières au cœur de l'Europe, là où a débuté le processus de construction européenne, que se sont développés au cours des dernières décennies des espaces de coopération transfrontaliers très vivants dans lesquels les États et les collectivités territoriales proches de la frontière, mais aussi des centres de formation et de recherche, des partenaires sociaux et de nombreuses initiatives dans la société civile, travaillent au niveau transfrontalier sur la conception commune de la région. Les bases institutionnelles sont très différentes, mais toutes soucieuses de mettre à profit l'expérience des autres, d'ajuster les mesures et de relever en commun les défis qui se présentent.

Les marchés de l'emploi transfrontalier jouent à maints égards un rôle clé dans le développement des zones de coopération transfrontalière. La Suisse et le Luxembourg sont en Europe les principaux marchés cibles des frontaliers, mais nombreux sont les actifs qui, en France, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, franchissent régulièrement une frontière nationale pour se rendre à leur travail. Sous l'effet de ce dynamisme transfrontalier, l'aménagement et le développement du territoire ne peuvent plus être pensés uniquement au niveau national, car la mobilité transfrontalière a un impact majeur non seulement sur la situation des transports, mais aussi sur les marchés immobiliers et l'évolution démographique, l'éducation et les services d'intérêt général.

Dans ces régions, la politique de l'emploi et, de ce fait, la politique économique, fiscale et sociale, ne peuvent s'arrêter à la frontière, car le rapport entre l'offre et la demande de main-d'œuvre est fortement dépendant des conditions présentes chez le voisin. Les indicateurs conventionnels sur la situation économique et le marché de l'emploi, recensés et analysés à l'échelle nationale, ne peuvent représenter ces relations d'interdépendances que de manière insuffisante. Il semble donc urgent, notamment pour ce qui est des marchés de l'emploi dans les régions frontalières, de **collecter des données sur le marché de l'emploi** dans toutes les composantes régionales concernées, de les harmoniser et de les traiter et analyser de manière à pouvoir en déduire de façon concrète les décisions à prendre – non seulement pour les décideurs, les responsables politiques et l'administration, la promotion du marché de l'emploi, les acteurs économiques et sociaux, mais aussi pour la recherche dans les sciences économiques et sociales, la recherche dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et les études sur les zones frontalières.

Des structures observant le marché du travail transfrontalier existent désormais dans un certain nombre de régions frontalières au cœur de l'Europe. Leurs caractéristiques en termes d'organisation et d'appartenance varient significativement – il s'agit parfois d'institutions établies et pérennes, parfois de projets encore en cours de développement. Certaines se concentrent sur la thématique du marché de l'emploi, pour d'autres ces questions d'emploi font partie d'un concept global d'observation du territoire. Enfin, quelques structures mettent plus l'accent sur la mise à disposition de vastes ensembles de données facilement accessibles, tandis que d'autres se concentrent sur l'analyse et la livraison d'informations qualitatives contextualisées.

Les structures observant le marché de l'emploi transfrontalier – ou d'une manière plus générale les activités transfrontalières – sont constamment confrontées à des **défis** similaires : la disponibilité de données transfrontalières harmonisées, en particulier à petite échelle territoriale, la communication des résultats des travaux aux décideurs et autres utilisateurs, et enfin une meilleure visibilité des besoins et des résultats de l'observation transfrontalière, au-delà des régions frontalières, c'est-à-dire à l'échelle nationale et européenne.

A l'heure actuelle, **les besoins d'échange et de mise en réseau** entre les institutions en charge de l'observation du marché de l'emploi transfrontalier des différentes régions frontalières – ou encore de l'observation des territoires transfrontaliers et de l'analyse socio-économique en général – se fait ressentir, et ce, à plusieurs niveaux. Cette évolution est accélérée par plusieurs initiatives politiques au niveau national, bilatéral, multilatéral et européen. Le changement de paradigme, qui s'éloigne d'une compréhension nationale de l'espace géographique pour s'orienter vers une approche considérant les régions frontalières comme des espaces d'intégration centraux, est exprimé, par exemple, dans l'avis de la Commission de l'Union Européenne « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne » du 20/09/2017, qui souligne que les régions frontalières terrestres intérieures représentent 40 % du territoire de l'UE, comptent près de 30 % de la population et environ deux millions de navetteurs. Les régions frontalières constituent ainsi, en quelque sorte, le plus grand État membre de l'UE. L'avis souligne également la nécessité d'améliorer les bases de données pour l'observation des phénomènes transfrontaliers.

Le nouveau traité de coopération et d'intégration franco-allemand signé à Aix-la-Chapelle² le 22 janvier 2019 consacre également un chapitre entier aux régions frontalières franco-allemandes et convient, entre autres, de la mise en place d'un comité de coopération transfrontalière, qui doit explicitement coordonner tous les aspects de l'observation territoriale transfrontalière. Du fait, mais pas seulement, de la grande importance que revêt le 'tandem' franco-allemand pour le processus de construction européenne, ce traité bilatéral pourrait à moyen terme servir de modèle à d'autres États. La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), côté français, et l'Institut fédéral de recherche sur la construction, l'urbanisme et l'aménagement du territoire (BBSR), côté allemand, ont également pris des initiatives pour se mettre en réseau avec les institutions d'observation de leurs pays voisins et bien au-delà.

Pour les institutions dans les différentes régions frontalières également, il devient de plus en plus évident qu'une approche purement régionale, portant exclusivement sur la propre zone de coopération, atteint ses **limites** et qu'il est essentiel de regarder au-delà des frontières de sa propre région, d'échanger entre experts de l'observation du marché de l'emploi des régions frontalières sur les défis communs, les solutions possibles et de permettre ainsi de nouvelles synergies.

² Cf. France Diplomatie Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (2019) : Traité de coopération et d'intégration entre la République fédérale d'Allemagne et la République Française d'Aix-la-Chapelle. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/allemande/relations-bilaterales/traite-de-cooperation-et-d-integration-franco-allemand-d-aix-la-chapelle/> (16/01/2020)

1. Bases de l'étude

Ce cahier est le thème spécifique du rapport OIE sous présidence sarroise du 17^e Sommet des Exécutifs de la Grande Région. Plusieurs aspects sont à l'origine du choix du thème traité. Alors que l'horizon des analyses de l'OIE a été pendant plusieurs années exclusivement grand-régional, ces dernières années ont été marquées par une multiplication des échanges avec les espaces transfrontaliers voisins.

Les motivations à l'origine de ces échanges ont été diverses. Les premiers contacts avec les espaces voisins ont d'abord consisté en la mise en place d'un dialogue pour que l'expérience et l'expertise de l'OIE, premier observatoire du marché de l'emploi transfrontalier établi en Europe, puisse profiter à la mise en place d'une coopération équivalente sur leurs territoires en matière d'observation statistique du marché du travail transfrontalier.

Par ailleurs, la réforme territoriale française³, qui n'a pas eu d'impact sur le territoire de coopération de la Grande Région, ni sur le territoire d'observation de l'OIE, a intensifié les échanges entre espaces de coopération voisins, la Région Grand Est étant positionnée sur trois de ces espaces (Champagne-Ardenne-Wallonie, Grande Région et Rhin-Supérieur). De cette façon, la connaissance de structures d'observation traitant des mêmes thèmes motive le souhait de vouloir apprendre des méthodes de travail des régions voisines, en particulier en ce qui concerne les obstacles rencontrés. Parallèlement, la réforme territoriale française et l'arrivée de nouveaux interlocuteurs ont fait apparaître la nécessité de communiquer sur l'outil du Sommet de la Grande Région qu'est l'OIE, ainsi que sur ces travaux.

L'atelier-débat organisé tous les deux ans par l'OIE en lien avec le thème spécifique de la présidence en cours a eu lieu le 3 décembre 2019 et avait pour titre : « Les marchés de l'emploi transfrontalier au cœur de l'Europe - Observer pour agir ». Ce fut l'occasion d'atteindre plusieurs objectifs simultanément : réunir les structures d'observation avec lesquelles l'OIE fut en contact ces dernières années, échanger et communiquer sur les travaux des structures.

Cadre de l'observation contenue dans la présente étude

Alors que les thèmes traités par les observatoires transfrontaliers européens sont relativement variés (emploi, santé, climat, etc), le point de départ de la présente étude relève dans un premier temps de l'emploi transfrontalier. En effet, il s'agit, pour les structures d'observation qui étaient présentes lors de l'atelier-débat, de la dynamique première des espaces transfrontaliers qu'ils observent. On constate dans ce contexte que les mouvements de travailleurs frontaliers jouent un rôle primordial dans la délimitation des territoires de coopération. Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'une dynamique similaire à l'origine ne signifie pas toujours que la typologie des espaces sera identique. A ce propos, les agences d'urbanisme du Grand-Est recensent en effet « sept typologies de dynamique frontalières »⁴ différentes. On retrouve

³ Au 1^{er} janvier 2016, la France est passée de 22 régions à 13 (Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015). La Lorraine a été rapprochée des anciennes régions Alsace et Champagne-Ardenne pour former le Grand-Est.

⁴ Les sept typologies de dynamique frontalières : dynamique transfrontalière équilibrée, de ruissellement, d'aspiration, de compétition, modérée, faible et absence de dynamique transfrontalière (Source : Collection Points FNAU - Alternatives (n° 10), Gallimard (2019) : L'Europe par les territoires).

ces sept dynamiques sur les territoires qui furent représentés par les observatoires présents lors du dernier atelier-débat de l'OIE.

L'observation dont il est question dans cette étude est d'abord quantitative. Sa base est constituée des données statistiques collectées par les observatoires auprès des offices statistiques répartis sur leurs territoires d'analyse respectifs, ainsi que la construction d'indicateurs clés. L'observation est également qualitative par le biais de l'analyse des différents systèmes politiques, économiques et sociaux, mais aussi des projets et problématiques transfrontaliers. L'observation statistique est un outil essentiel pour le développement d'un territoire grâce notamment à la mise à disposition d'informations concrètes facilitant la mise en œuvre de politiques publiques communes dans les espaces transfrontaliers. Elle structure les bases de la coopération transfrontalière. A l'échelle européenne, l'observation statistique constitue une ressource pour évaluer la politique de cohésion. Par ailleurs, elle met aussi en avant les enjeux liés aux différences de dynamisme des régions.

Les travaux des structures d'observation présentes lors de l'atelier-débat

Si les rouages de l'observation territoriale ont déjà fait l'objet d'études antérieures, les échanges du dernier atelier-débat de l'OIE ont permis d'aborder concrètement les actions, mais également les défis du quotidien des observatoires. Ces enjeux ont d'ailleurs pu être majoritairement reliés à une proposition d'action visant à améliorer la situation. Le présent cahier vise également à contribuer à une meilleure connaissance mutuelle, à l'échange, la mise en réseau, et pour terminer, à une plus grande visibilité des régions frontalières et de leurs marchés de l'emploi à l'échelle nationale et européenne. La première partie de ce cahier concerne la Grande Région et l'Observatoire du Marché de l'emploi de la Grande Région. Ensuite, les espaces du Rhin Supérieur, franco-valdo-genevois et la coopération statistique entre les Pays-Bas, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Basse-Saxe sont présentés. Une partie du cahier est également consacrée au programme européen ESPON. Les échanges de l'atelier-débat ont été complétés de recherches, notamment en ce qui concerne les territoires transfrontaliers et leur histoire.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier les intervenants de l'atelier de discussion du 3 décembre 2019 et les participants. Nous tenons également à remercier les partenaires du réseau OIE qui ont rendu possible la tenue de cet événement.

2. L'observation transfrontalière en Grande Région

2.1 La Grande Région

2.1.1 Le territoire

La Grande Région regroupe six territoires, appartenant à quatre États, tous membres fondateurs de l'UE : les Länder de Rhénanie-Palatinat et de Sarre en Allemagne, le territoire de l'ex-Région Lorraine en France (appartenant désormais à la Région Grand-Est⁵), le Grand-Duché de Luxembourg, la Région wallonne et la Communauté germanophone de Belgique. D'une superficie de plus de 65 400 km² (deux fois la superficie de la Belgique), elle compte 11,6 millions d'habitants (équivalent de la Belgique) en 2018 et 240 000 travailleurs frontaliers entrants dans l'une de ses composantes chaque jour pour aller travailler.⁶ Trois langues officielles sont pratiquées : l'allemand, le français et le luxembourgeois. Sur le plan économique, son PIB est estimé à 410 milliards d'euros en 2018, soit près de 2,6 % de la performance économique de l'ensemble de l'UE (proche du PIB de la Norvège). La Grande Région occupe par ailleurs une place centrale en Europe, au croisement de plusieurs grands axes internationaux de transport des marchandises et des voyageurs (routiers, ferroviaires et fluviaux)⁷, nord-sud et est-ouest, témoignant de relations économiques et culturelles anciennes et diversifiées.

La Grande Région est un découpage territorial qui s'est façonné au fil des siècles, en fonction des jeux de pouvoirs politiques et économiques, mais aussi des crises qui l'ont traversée. Les frontaliers franchissaient ainsi les frontières pour mener à bien leurs activités quotidiennes (consommation, travail, loisirs, famille) bien avant les accords de libre circulation signés en 1985 à Schengen (Luxembourg), et qui sont entrés en vigueur dix ans plus tard, en mars 1995. Sur le plan institutionnel, l'année 1995 constitue un tournant dans la vie de cet espace de coopération, avec la tenue du premier **Sommet de la Grande Région**, initié par le Premier ministre luxembourgeois et le Ministre-président du Land de Sarre. La Déclaration commune signée lors de cette rencontre est venue préciser le cadre de la coopération et les thématiques d'intérêt, nécessitant une réponse commune, et en particulier : l'économie, les liaisons ferroviaires et routières, les télécommunications, la recherche, le tourisme, l'éducation et la formation, la culture et le sport. Les membres du Sommet de la Grande Région se réunissent tous les 24 mois afin de donner de nouvelles impulsions à la coopération transfrontalière et interrégionale au sein de la Grande Région. Les orientations stratégiques retenues s'appuient sur

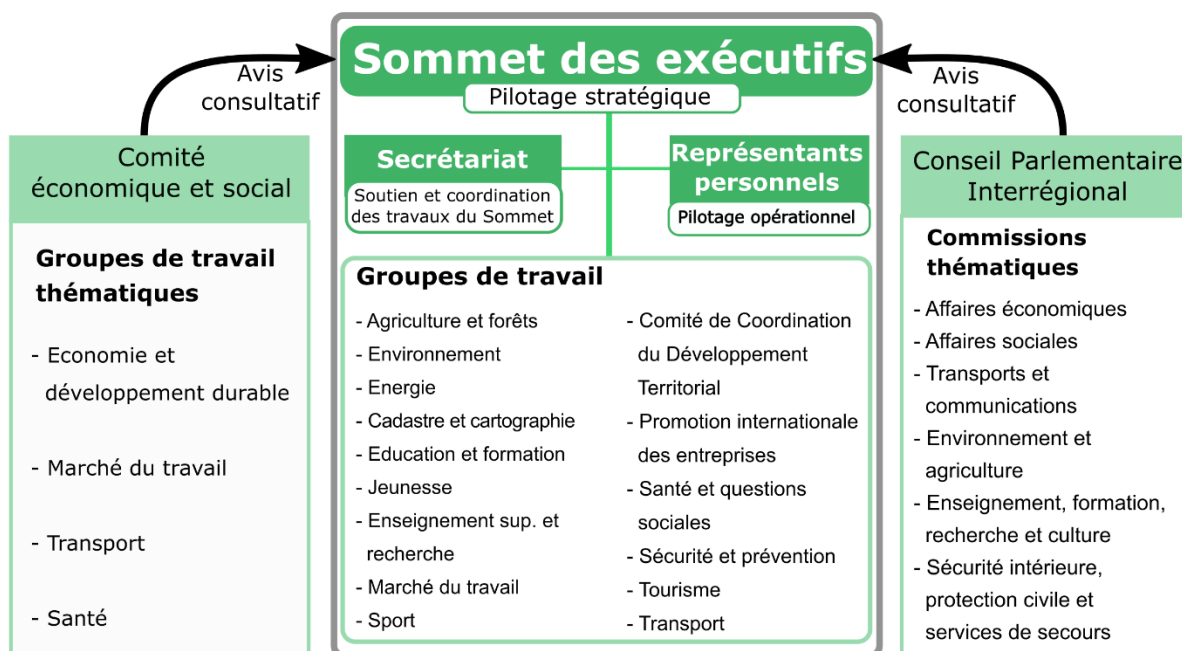
⁵ Suite à la réforme territoriale engagée par le Gouvernement français (Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015), les régions françaises sont passées de 22 à 13 et ont été dotées de compétences accrues. La Région Grand Est regroupe les anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine. Elle avoisine l'espace de la Grande Région selon sa superficie (57 400 km²), pour une population deux fois moindre (5,5 millions d'habitants). Avec près de 800 km de frontières la séparant de ses voisins, la région Grand Est concentre le quart des frontières nationales métropolitaines.

⁶ Cf. IBA/OIE (2019) : Flux de travailleurs frontaliers en 2018 : les tendances se confirment. https://www.iba-oie.eu/Detailseite.62.0.html?&tx_news_pi1%5Bnews%5D=96&tx_news_pi1%5Bcontrol%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=1a61d938ae1bf103ebeca1f171edd7d9&L=1 (10/04/2020)

⁷ Cf. Schéma de Développement Territorial de la Grande Région (2018) : Cahier thématique n° 2 : Mobilité des personnes et des marchandises, p. 11-12. https://amenagement-territoire.public.lu/dam-assets/fr/affaires_transfrontali%C3%A8res/Cahier-Thematique-n-2-FR-final.pdf (10/04/2020)

l'expertise des différents groupes de travail, outils et instances qui ont été créés au fil du temps, et présentés dans le schéma ci-dessous.⁸

Figure 1 : Les instances de la Grande Région



Source : IBA-OIE

Cet espace de coopération est ainsi une construction politique récente, dont l'objectif est de créer un espace économique et social intégré, qui profite au plus grand nombre de ses citoyens. Mais au-delà de cet objectif commun, le territoire de la Grande Région se caractérise avant tout par sa grande diversité de situations, porteurs d'enjeux parfois difficiles à concilier : au désir d'harmoniser nos systèmes pour faciliter le quotidien de tous s'opposent certaines prérogatives nationales ainsi que le besoin de conserver certaines différences, considérées par certains comme essentielles à la dynamique de notre espace transfrontalier.

2.1.2 Un espace de coopération aux multiples frontières

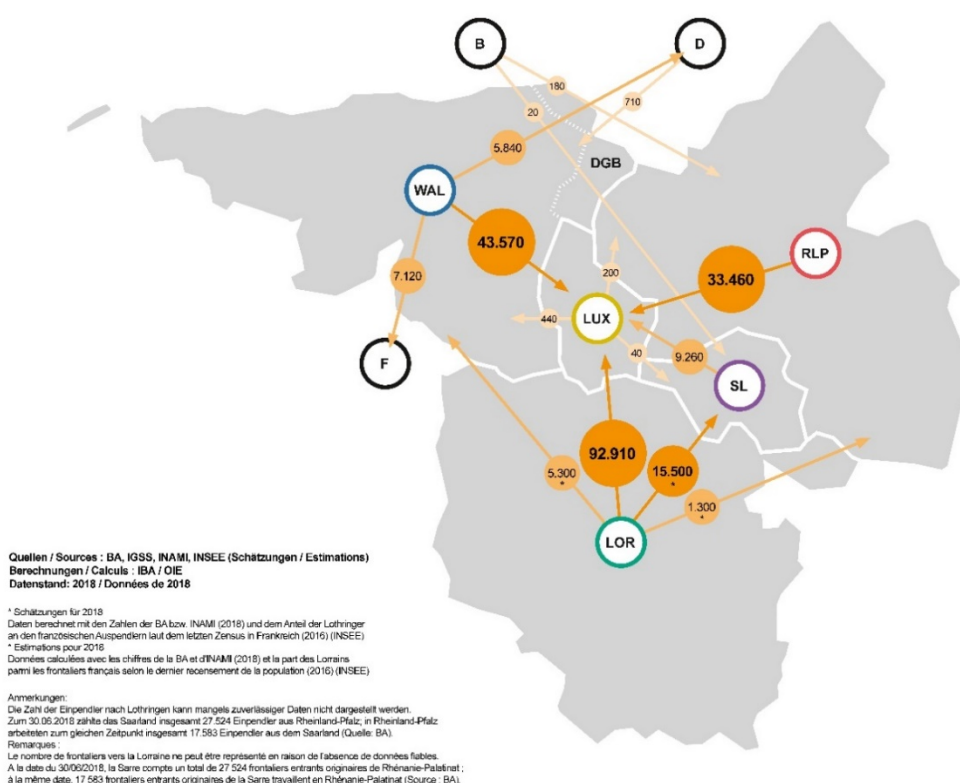
Sur le plan économique, en ce début de XXI^{ème} siècle, la dynamique de la Grande Région s'articule autour d'un noyau central transnational : il s'étend en effet de Nancy à Arlon, en passant par Metz et Thionville, d'Esch-sur-Alzette à Echternach, en passant par Luxembourgville, et de Trêves/Palatinat occidentale jusqu'en Sarre, terminant finalement la boucle à Forbach. Les territoires de la Grande Région les plus éloignés de ce noyau central sont davantage orientés vers les pôles économiques extérieurs à la Grande Région, comme par exemple la région de Bruxelles-Capitale ou la région française des Hauts-de-France pour une partie de la Wallonie.

De façon schématique, on peut retenir que la majorité des frontaliers de la Grande Région travaille au Luxembourg et que l'ex région Lorraine fournit à elle seule plus de la moitié des travailleurs frontaliers (cf. carte des flux de travailleurs frontaliers ci-dessous). Si bien que les

⁸ Cf. Grande Région site web, Institutions : <http://www.granderegion.net/Institutions> (10/04/2020)

regards sont fréquemment tournés sur cette zone frontière du nord-lorrain / sud-Luxembourg, qui concentre de multiples enjeux en matière de développement économique et social. Il est vrai que le Luxembourg est porteur d'une dynamique économique et d'un besoin en travailleurs sans commune mesure au sein de l'espace de coopération : avec un peu plus de 614 000 habitants, dont 47 % d'étrangers résidents, le Luxembourg comptabilise 470 000 emplois sur son territoire, dont 205 000 occupés par des frontaliers, pour un peu plus de la moitié venant de France, près d'un quart d'Allemagne et autant de Belgique. Cette situation invite certains acteurs politiques ou économiques à interroger la pertinence de l'espace de la Grande Région et de ses instances politiques, alors qu'un 'Grand Luxembourg' est parfois évoqué comme plus approprié au regard de ces enjeux.⁹

Figure 2 : Les flux de travailleurs frontaliers de la Grande Région en 2018



Remarque : dans la mesure du possible, les flux sont précisés entre composantes de la Grande Région (WAL : Wallonie ; LUX : Luxembourg ; DGB : Communauté Germanophone de Belgique ; RLP : Rhénanie-Palatinat ; SL : Sarre ; LOR : Lorraine). Certaines données sont toutefois manquantes à cette échelle géographique, et les flux sont parfois précisés en sortie ou à destination d'un pays entier (B : Belgique ; D : Allemagne ; F : France).

Rappelons toutefois que le Luxembourg n'a pas toujours été le territoire le plus attractif pour les travailleurs frontaliers. Au début du siècle passé, comme nous le rappelle le Conseil Economique du Luxembourg, les flux se faisaient d'ailleurs en sens inverse : plusieurs milliers d'ouvriers venaient ainsi chercher du travail en Lorraine allemande ou française.¹⁰ Les industries

⁹ Cf. IDEA, débat en septembre 2018 : Grande Région ou Grand Luxembourg ? Les nouvelles frontières de la croissance. <https://www.fondation-idea.lu/2018/09/14/grande-region-ou-grand-luxembourg-retour-sur-le-qualite-debat-didea/> (10/04/2020)

¹⁰ Cf. CES, avis du CES du Luxembourg 22-01-2020 : Travail transfrontalier : historique, présent et prévision. https://ces.public.lu/dam-assets/fr/avis/avis_travail_transfrontalier/Avis-Travtransfr-Hist-Pres-Prev-220120-PB-120220.pdf (10/04/2020)

du charbon et de l'acier, très présentes au sein de cet espace (le charbon en Sarre et le minerai de fer en Lorraine ainsi qu'au Luxembourg), ont longtemps été à l'origine des relations économiques entre territoires, afin de développer une étroite coopération autour des matières premières complémentaires. Mises entre parenthèses pendant les deux Guerres mondiales et dans l'entre-deux-guerres, les relations économiques ont trouvé un nouvel essor avec la création de la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA) en 1951, à l'initiative de Robert Schuman. Celle-ci unifiait la France, l'Allemagne de l'ouest, l'Italie et les pays du Benelux, jusqu'à sa dissolution en juillet 2002. Dans les années 1960, le triangle sidérurgique et minier Saar-Lor-Lux¹¹, s'étirant schématiquement entre les villes de Longwy, Neunkirchen et Nancy, a également animé l'industrie sidérurgique et minière.

A partir des années 1970, les chocs pétroliers et la concurrence des pays émergents ont entraîné une crise de la sidérurgie qui a eu raison d'une majorité de nos industries. Ces mutations ont créé une « communauté d'intérêt » autour de la nécessaire reconversion des tissus productifs. C'est ainsi pour apporter des réponses concertées à la crise qu'ont été créées les commissions officielles gouvernementales, d'abord entre la France et l'Allemagne (1970), puis avec le Luxembourg (1971). Le traité qui a permis la création de la Grande Région sera signé à Bonn quelques années plus tard, en 1980, par le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne et par les ambassadeurs de France et du Luxembourg.¹²

Aujourd'hui, le paysage industriel de nos territoires témoigne de ces reconversions engagées de part et d'autre des frontières, selon des stratégies toutefois différentes d'un territoire à l'autre, et qui expliquent en grande partie le développement du travail frontalier. Des secteurs d'intérêt ont émergé ici ou là au fil du temps, créant la complémentarité de nos territoires : de façon simplifiée, la Rhénanie-Palatinat se caractérise par la forte représentation des industries chimiques, la Sarre est très présente dans l'industrie automobile, tout comme la Lorraine, en Wallonie les industries pharmaceutiques occupent une place de premier ordre et, en Communauté germanophone de Belgique, l'industrie électronique occupe le premier rang. Au Luxembourg, l'industrie joue un rôle désormais secondaire, et il est intéressant de souligner que l'emploi industriel est en grande partie confié aux travailleurs frontaliers, qui occupent les 2/3 des postes contre moins de la moitié dans l'ensemble des emplois.¹³ A titre d'illustration, retenons que la sidérurgie luxembourgeoise, qui générait 30 % du PIB en 1960, n'y contribuait plus qu'à hauteur de 12 % en 1980 et à 2 % en 2010.¹⁴

C'est qu'au Luxembourg, le Gouvernement a misé dès la fin des années 1960 sur la diversification et la tertiarisation des activités, notamment dans les domaines bancaires et financiers, afin d'attirer les capitaux étrangers porteurs de développement économique local et de rayonnement international. Le bénéfice des efforts engagés s'est ressenti réellement à partir des années 1990, en témoigne notamment l'envol du phénomène frontalier pour alimenter les

¹¹ Le terme Saar-Lor-Lux a été créé en 1969 par Hubertus Rolshoven, et rappelle les liens historiques et économiques entre les mines de charbon et les aciéries de la Sarre, la Lorraine et le Luxembourg.

¹² Plus de détail sur les dates clés sur le site de la Grande Région : <http://www.granderegion.net/La-Grande-Region-en-bref/Chiffres-cles> (10/04/2020)

¹³ Cf. IBA/OIE (2016) : Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2015/2016 pour le CESGR, thème phare : L'industrie dans la Grande Région (p. 83ff)

¹⁴ Cf. CES, avis du CES du Luxembourg 22-01-2020 : Travail transfrontalier : historique, présent et prévision. https://ces.public.lu/dam-assets/fr/avis/avis_travail_transfrontalier/Avis-Travtransfr-Hist-Pres-Prev-220120-PB-120220.pdf (10/04/2020)

besoins de main d'œuvre d'une économie en forte expansion. En l'espace de trente ans, il est ainsi devenu l'un des principaux moteurs économiques de la Grande Région, et il a même joué le rôle d'un « amortisseur de crise » en 2008, au moins pour le noyau central de la Grande Région. La lecture de la part des frontaliers dans l'emploi total au Luxembourg au fil du temps, quel que soit le pays d'origine, et particulièrement parlante : celle-ci est ainsi passée de 2,9 % en 1960 (3 900 personnes) à 13,5 % en 1990 (25 500 personnes), 30 % en 2000 (79 300), 39,3 % en 2010 (141 230) et 43,3 % en mars 2019 (201 870).¹⁵

2.1.3 Au-delà d'une histoire commune, la question d'un avenir commun

Jusqu'à présent, le Luxembourg a trouvé une partie des compétences nécessaires au développement de ses activités économiques de l'autre côté de ses frontières. Mais dans quelle mesure cette dynamique est-elle durable ? Des questions se posent aujourd'hui au regard des multiples enjeux de demain, en matière de démographie, de mobilité, d'aménagement des territoires, de qualification des travailleurs, de disparités territoriales des richesses, au point que la cohésion sociale et territoriale au sein de la Grande Région pourrait s'en trouver malmenée.

Sur le plan démographique, l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du Baby-boom (nées entre 1945 et 1975) pose la question du renouvellement des actifs en emploi dans l'ensemble des pays membres de la Grande Région. D'ores et déjà, les projections en cours, à moyen et long termes (2035 et 2050), montrent que les Länder allemands et la Lorraine connaîtront une baisse de la population en âge de travailler, que celle-ci serait en légère hausse en Wallonie, et qu'elle connaîtrait en revanche une croissance soutenue au Luxembourg. Cette perspective laisse entrevoir de possibles phénomènes de concurrence entre les territoires pour retenir ou, au contraire, attirer les travailleurs. A ce titre, on pourra citer la stratégie « France » du Land de Sarre, qui entend devenir plus attractive aux yeux des Lorrains en faisant de la langue française la deuxième langue officielle d'ici à 2043, à l'école comme dans l'emploi, ainsi que dans la vie de tous les jours. Toutefois, le profil de compétences des travailleurs frontaliers, qui diffère en fonction des pays de destination, invite à nuancer ce risque de concurrence entre territoires.

Par ailleurs, l'étude des comportements des frontaliers doit également attirer notre attention : rien ne dit en effet qu'ils seront toujours au rendez-vous dans les volumes que nous connaissons actuellement, si des opportunités d'emplois se libèrent à proximité de leur domicile à mesure que les seniors partent en retraite, et dans l'hypothèse que les économies connaissent une évolution favorable au cours des décennies à venir.¹⁶ Et ce d'autant que les niveaux de rémunérations et les avantages sociaux (retraite, allocations familiales, etc.), très attractifs au Luxembourg, ne suffisent plus toujours à faire accepter par les navetteurs la pénibilité du déplacement domicile-travail sur des axes très souvent saturés, en voiture comme en train ; situation qui pourrait continuer à se dégrader si le nombre de frontaliers poursuit sa croissance,

¹⁵ IGSS, Emploi total par type de contrat, statut et caractéristiques individuelles, 2012-2019, <https://data-public.lu/fr/datasets/emploi-total-par-type-de-contrat-statut-et-caracteristiques-individuelles/> (17/04/2020)

¹⁶ A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, l'épidémie de coronavirus sévit sur l'ensemble de nos territoires. Nul ne peut prédire quelle sera l'ampleur des dégâts sur nos économies et sur l'emploi, et si les amortisseurs sociaux et économiques seront suffisants pour permettre une reprise économique dans les meilleures conditions (soutien à la formation professionnelle pour favoriser le retour à l'emploi, chômage partiel, allègement, étalement ou suppression des cotisations sociales, régime fiscal spécifique, etc.).

comme annoncé dans les exercices de projections. L'alternative à l'accueil de travailleurs frontaliers supplémentaires, qui passerait par une hausse du nombre d'étrangers résidents pose d'autres questions, comme par exemple celle de l'extension de l'habitat dans un pays de petite superficie¹⁷, ou la question de la rareté foncière se pose déjà pour les entreprises désireuses de s'implanter ou de se développer.

Autre enjeu, celui des compétences professionnelles recherchées sur nos territoires. Les besoins en compétences et en qualifications des économies évoluent au fil du temps et, sous l'effet notamment de la mondialisation et des nouvelles technologies, elles se complexifient dans nombre de métiers. Le Luxembourg communique d'ores et déjà sur les difficultés de recrutement qu'il rencontre dans certains domaines du tertiaire et, au vu des mutations attendues, on pourrait assister à une recomposition des flux frontaliers, comme le rappelle le CES du Luxembourg dans son avis précédemment cité, avec toutes les conséquences que cela aurait sur la mobilité transfrontalière. Dans les composantes de la Grande Région, ces évolutions attendues pourraient amener les partenaires à renforcer la coopération en matière de formation, initiale et continue, tant les économies sont interdépendantes : près de la moitié des emplois au Luxembourg sont occupés par des frontaliers et, à l'inverse, on peut estimer que le Luxembourg offre des emplois à près de 10% des travailleurs lorrains et un peu plus de 3 % des travailleurs wallons comme des travailleurs allemands (sarrois et rhénans-palatins réunis). A mesure que l'on zoome sur les territoires proches des frontières luxembourgeoises, cette part de l'emploi frontalier s'accroît significativement, jusqu'à atteindre plus de 50 % des actifs occupés résidents dans le Bassin d'emploi de Longwy par exemple.

Nous pouvons souligner également que le Luxembourg constitue aussi une destination pour l'insertion professionnelle d'une partie de la jeunesse des pays voisins. A titre d'exemple, une récente étude réalisée par l'Observatoire de la Vie Universitaire de l'Université de Lorraine précise que 10 % des jeunes diplômés s'insèrent chaque année sur le marché du travail luxembourgeois ; ce chiffre est stable depuis une dizaine d'années. Ce sont plus particulièrement les diplômés issus de la finance (ingénierie financière), du droit (expertise juridique) et de l'informatique (recherche et développement) qui tentent leur chance, notamment dans le secteur des activités financières et de l'assurance.¹⁸

Dernier enjeu que nous évoquerons dans cette courte présentation, celui des disparités économiques territoriales. A titre d'exemple, de récents travaux menés par l'INSEE soulignent que la dynamique démographique des territoires du nord-Lorrain liée à la hausse du nombre de travailleurs frontaliers résidents n'entraîne pas une dynamique économique d'ampleur sur ces territoires, en particulier concernant le développement de l'emploi lié à la sphère présentielle¹⁹, avec une offre qui apparaît limitée au regard des besoins de la population.²⁰ Ce constat peut

¹⁷ Cf. IDEA (2018) : Grande Région ou Grand Luxembourg ? Les nouvelles frontières de la croissance. <https://www.fondation-idea.lu/2018/09/14/grande-region-ou-grand-luxembourg-retour-sur-le-quatrieme-debat-idea/> (10/04/2020)

¹⁸ Observatoire de la Vie Universitaire (OVU) de l'Université de Lorraine (2019) : Le devenir professionnel des diplômés de Lorraine : focus sur l'attraction du marché du travail luxembourgeois des diplômés de DUT, Licence et Master. <http://www.insertion.univ-lorraine.fr/> (17/04/2020)

¹⁹ Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

²⁰ Cf. Mironova Elena ; Villaume Sophie (2019). INSEE analyses Grand Est n°97 : Depuis 1999, le nombre de frontaliers à destination du Luxembourg a doublé. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4171650> (10/04/2020)

probablement s'expliquer par le fait que les dépenses mensuelles des ménages frontaliers (quel que soit leur pays de résidence) réalisées au Luxembourg pour l'achat de biens non-durables (nourriture, carburant, boissons, cigarettes, cosmétique, etc.) représentent un peu plus de 20 % du budget total consacré.²¹ Par ailleurs, toujours selon l'INSEE, le tissu productif présent sur ce même territoire apparaît comme peu diversifié, en raison d'une orientation sectorielle qui s'est façonnée historiquement autour de la métallurgie, la production d'électricité, la réparation de machines et l'industrie automobile. Cette forte spécialisation ne profite pas aux activités complémentaires de l'industrie, dans le contrôle et les analyses techniques, le commerce de gros, les transports, l'entreposage et la logistique, qui peinent à se développer sur le territoire. « En outre, » précise l'INSEE, « l'environnement étranger laisse peu d'opportunités à un développement local des fonctions intellectuelles supérieures. La forte spécialisation luxembourgeoise dans ce domaine et les rémunérations supérieures proposées pèsent sur le développement des activités juridiques et comptables, de consulting, de la finance, et de l'immobilier dans le Nord Lorrain »²². Ces constats posent légitimement la question des mécanismes de « solidarité transfrontalière » qui pourraient venir soutenir les territoires proches de la frontière, afin d'éviter de trop grands déséquilibres au sein de la Grande Région.

Au regard de ces quelques enjeux, il apparaît que l'élaboration de scénarios démographiques et économiques dans l'espace de la Grande Région reste un exercice fort complexe, tant les paramètres à prendre en compte sont nombreux et difficile à quantifier pour certains, à l'image par exemple des évolutions possibles de comportement envers le travail frontalier. Comment alors esquisser notre projet d'avenir ? C'est tout l'objet du schéma de développement territorial dans lequel s'est engagée la Grande Région en 2016, actuellement en phase de finalisation, qui réunit un large panel d'acteurs de chacune des composantes. Les attentes sont nombreuses autour de cet exercice, qui devrait notamment venir éclairer la future présidence du Sommet de la Grande Région en janvier 2021, confiée au Grand Est, dans la définition de ses orientations stratégiques. Le contexte politique actuel au niveau européen est particulièrement attentif au développement des espaces transfrontaliers, en témoigne l'attention portée aux outils d'observation dédiés²³, et par ailleurs les accords, conventions et traités bilatéraux viennent créer les conditions nécessaires au développement et au renforcement de la coopération et de la coordination entre États, à l'image du traité d'Aix-la-Chapelle²⁴, entrée en vigueur très récemment, en janvier 2020.

²¹ Cf. Banque centrale du Luxembourg et LISER (2018) : Enquête sur le comportement financier et de consommation des ménages frontaliers au Luxembourg, édition 2018. http://www.bcl.lu/fr/media_actualites/communiquees/2018/09/hfcs/index.html (10/04/2020)

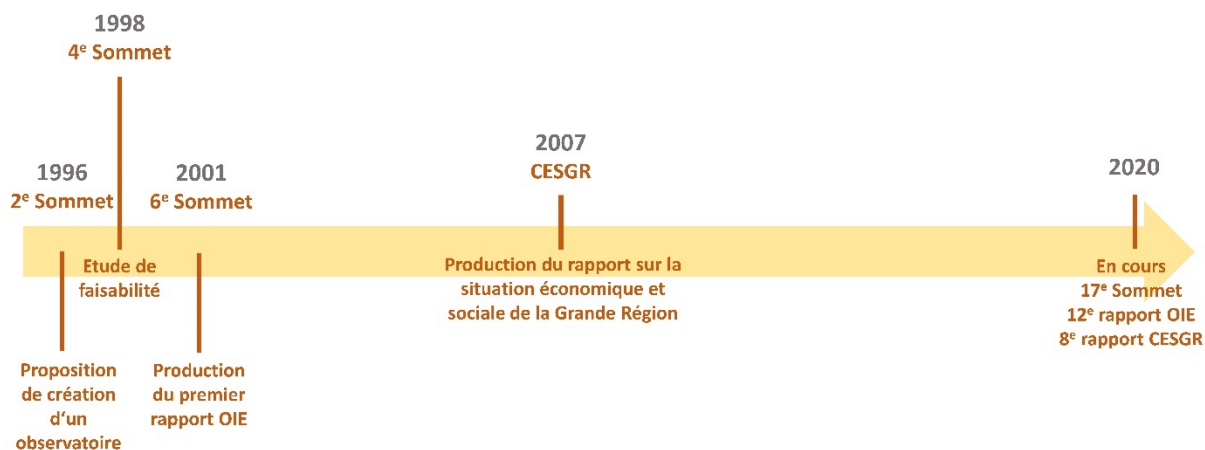
²² Cf. INSEE, Eichwald Audrey ; Moreau Sylvain (2019) : INSEE analyses Grand Est n°105 : Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain : l'attractivité luxembourgeoise n'estompe que partiellement la spécialisation industrielle historique. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4264235> (10/04/2020)

²³ Commission Européenne (2017) : Communication de la commission au conseil et au parlement « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne » https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/publications/communications/2017/boosting-growth-and-cohesion-in-eu-border-regions (10/04/2020)

²⁴ Le traité sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, également appelé Traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 22 janvier 2019 à Aix-la-Chapelle par la chancelière allemande Angela Merkel et le président français Emmanuel Macron, est entré en vigueur le 22 janvier 2020. Il décline 15 projets prioritaires, parmi lesquels l'élargissement des programmes de mobilité, la mise en place d'un comité de coopération transfrontalière, chargé d'assurer le suivi des difficultés rencontrées dans les territoires frontaliers et d'émettre des propositions en vue d'y remédier, ou encore l'amélioration des liaisons ferroviaires transfrontalières. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/traite-franco-allemand-aix-la-chapelle> (10/04/2020)

2.2 L'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE)

2.2.1 La création de l'OIE en tant que structure d'observation et d'analyse



Source: IBA-OIE

Le contexte de la création de l'OIE

Les discussions à l'origine de la création de l'OIE remontent à 1996. Le 7 novembre de cette même année a eu lieu le 2^e Sommet des Exécutifs²⁵ de la Grande Région à Sarrebruck. La Déclaration commune élaborée pour l'événement fait état de la volonté du Sommet de renforcer le marché de l'emploi transfrontalier comme facteur d'intégration. Dans une optique de poursuite des relations transfrontalières sur le marché de l'emploi en tant que facteur positif essentiel à l'implantation d'entreprises dans la région, ainsi que de lutte contre les problèmes structurels de l'emploi, les participants au Sommet s'entendent sur le fait que les initiatives sur le marché de l'emploi ne peuvent être menées isolément par les composantes de la Grande Région.

Dans le but de favoriser une stratégie de l'emploi concertée, il est proposé de créer un « observatoire du marché de l'emploi de la Grande Région ». L'objectif de l'observatoire serait « d'élaborer un système permettant de détecter les évolutions sur le marché de l'emploi »²⁶. L'idée première, et qui perdure aujourd'hui, fut d'aménager l'observatoire sous la forme d'un réseau de correspondants, afin d'assumer la fonction d'un service d'informations pour les acteurs du marché de l'emploi de la région. La mission d'effectuer une proposition sur le rôle et la forme d'un tel système fut confiée dans un premier temps au Comité Economique et Social

²⁵ Le Sommet de la Grande Région est piloté par les Exécutifs des régions partenaires et impulse la coopération transfrontalière. Les Exécutifs sont les Ministres présidents des composantes. Il est assisté par le Collège des Représentants personnels et par la Secrétariat du Sommet et encadre les travaux menés par les Groupes de travail.

²⁶ Sommet de la Grande Région (1996) : Déclaration commune du Sommet de la Grande Région II/07-11-96/SL/vf <http://www.granderegion.net/Mediatheque/Publications/1er-Sommet-declaration-commune-Mondorf-les-Bains-Luxembourg> (10.04.2020)

de la Grande Région (CESGR)²⁷. Au cours de l'année 1998, le CESGR effectua une étude de faisabilité, tout en prenant compte certains principes suggérés par le Sommet, comme par exemple la mise en place d'un groupe d'experts, qui serait chargé d'établir périodiquement la liste des travaux à conduire sous l'égide de l'observatoire. Les résultats de cette étude furent accueillis avec satisfaction par le Sommet des Exécutifs de la Grande Région. Les membres du 4^e Sommet sous présidence rhénane-palatine (1998) décidèrent alors que soit créé cet observatoire ayant pour mission de réunir les informations relatives à l'emploi, de les traiter, tout en les comparant et en les interprétant, dans le but d'établir des conclusions au service du développement économique et de l'emploi dans la Grande Région.²⁸

La concrétisation via les premiers travaux

Les travaux de l'OIE ont commencé de façon concrète avec la publication du premier rapport sur la situation du marché de l'emploi de la Grande Région en 2001. Ce premier rapport d'une soixantaine de pages comportait déjà les chiffres-clés sur la population, les taux d'activité, les taux de chômage, la situation des frontaliers et sur l'emploi par secteur économique de la Grande Région. La Déclaration commune du 6^e Sommet de la Grande Région (2001) rapporte l'accueil réservé par les participants du Sommet à cette « bonne première action dans le cadre des travaux à effectuer par l'OIE »²⁹, mais aussi le mandat donné aux instituts membres du réseau de l'Observatoire d'actualiser régulièrement ce rapport et de l'étendre à d'autres domaines sociaux et économiques revêtant une importance pour la promotion d'une politique concertée dans le domaine du marché de l'emploi. Par ailleurs, elle définit plus précisément les missions premières de l'OIE : collecter les données statistiques primaires, procéder à l'analyse prospective du marché de l'emploi et formuler des propositions dans une philosophie d'aide à la gestion publique. Ainsi, l'impulsion qu'entraîne un instrument comme l'OIE est multiple. Tout d'abord, il suscite une coopération approfondie entre, d'une part, les responsables politiques de la Grande Région et, d'autre part, les acteurs du marché du travail, du champ social et du secteur économique. Par ailleurs, il doit permettre aux responsables politiques de promouvoir des mesures concertées en faveur du développement économique et social de la Grande Région en améliorant de ce fait la compétitivité socio-économique de l'ensemble des composantes au sein de l'Union européenne.³⁰

La création d'un comité de pilotage permanent

Parallèlement à la réalisation des premiers travaux de l'OIE, un comité de pilotage interrégional a été institué par le Sommet. Ce comité, qui doit accompagner de façon permanente les missions de l'observatoire, est le seul organe à pouvoir donner mandat au réseau des instituts et choisir les sujets à traiter, et ce, en se basant sur les critères suivants : l'importance du sujet

²⁷ Sommet de la Grande Région (1996) : Déclaration commune du Sommet de la Grande Région II/07-11-96/SL/vf <http://www.granderegion.net/Mediatheque/Publications/1er-Sommet-declaration-commune-Mondorf-les-Bains-Luxembourg> (10/04/2020)

²⁸ Sommet de la Grande Région (1998) : Déclaration commune du Sommet de la Grande Région IV/19-11-98/RP/vf <http://www.granderegion.net/Mediatheque/Publications/4e-Sommet-declaration-commune-Treves-Rhenanie-Palatinat> (10/04/2020)

²⁹ Sommet de la Grande Région (2001) : Déclaration commune, 6^e Sommet de la Grande Région, Présidence du Grand-Duché de Luxembourg, Mondorf-les-Bains, 12 Novembre 2001 <http://www.granderegion.net/Mediatheque/Publications/6e-Sommet-declaration-commune-Mondorf-les-Bains-Luxembourg> (10/04/2020)

³⁰ Sommet de la Grande Région (2001) : Déclaration commune, 6^e Sommet de la Grande Région, Présidence du Grand-Duché de Luxembourg, Mondorf-les-Bains, 12 Novembre 2001 <http://www.granderegion.net/Mediatheque/Publications/6e-Sommet-declaration-commune-Mondorf-les-Bains-Luxembourg> (10/04/2020)

pour toutes les composantes de la Grande Région, ou encore la dimension interrégionale / transfrontalière manifeste du sujet. Outre des représentants de chaque région ayant compétence en matière d'emploi, le comité de pilotage intégrait des représentants du Groupe de travail numéro 2 du CESGR³¹, ainsi qu'un représentant du Groupe de travail statistique de la Grande Région. Pour permettre une progression plus ciblée et mieux coordonnée des travaux, les instituts du réseau OIE sont invités par le comité de pilotage à participer à ses réunions.

La sensibilisation aux problématiques auxquelles sont confrontés les différents organes représentés au sein du comité se fait à deux niveaux : d'une part, l'OIE peut recenser les préoccupations d'acteurs de terrain en matière d'analyse du marché de l'emploi et, d'autre part, les représentants utilisateurs des travaux de l'OIE peuvent prendre connaissance des éventuelles difficultés que rencontre l'Observatoire pour effectuer ses analyses (ex. absence de données standardisées au sein de toutes les composantes). Un autre avantage que cette concertation en direct rend possible est de faire coïncider au mieux le traitement des données disponibles avec les attentes et besoins des décideurs et acteurs du marché de l'emploi, tant en termes de finesse d'analyse que de rapidité de mise à disposition des données.

La consolidation, l'élargissement et la pérennisation du réseau OIE

Les conditions de la pérennisation de l'OIE devaient dans un premier temps être examinées par le Sommet, suite à une évaluation de la première phase de fonctionnement de l'OIE de trois ans. Le soutien du comité de pilotage interrégional a permis de renforcer la coopération des instituts spécialisés. Capitalisant sur l'expérience du premier rapport de 2001, l'OIE a présenté au 7^e Sommet en 2003 un deuxième rapport mis à jour et plus étoffé. L'année suivante, un règlement intérieur est adopté et permet alors de fixer notamment les modalités de fonctionnement de l'OIE, son organisation, les procédures de traitement des missions qui lui sont confiées par le Sommet et les règles de financement des actions entreprises.

En 2004, l'opération Cadre Régionale INTERREG IIIC Grande Région « e-BIRD » a été mise en œuvre et a permis pour la première fois de créer un contexte d'éligibilité pour des projets interrégionaux étendu à l'ensemble du territoire. Parmi les projets soutenus figure le projet OIE. Ce dernier s'investit dans ce contexte dans un projet triennal articulé en trois sous-projets, portant sur le travail frontalier, sur l'impact de la démographie sur le marché de l'emploi et sur les perspectives de ce marché à l'horizon 2020. Sur cette période, l'OIE a publié le troisième et le quatrième rapport sur la situation du marché du travail de la Grande pour le 8^e et le 9^e Sommet. Le cinquième rapport est publié en 2007.

De 2008 à 2010, le champ d'action principal de l'OIE était le projet « OPTI-MATCH », portant sur les thèmes suivants « Coopération et concurrence dans la Grande Région » et « optimisation des processus de compatibilité de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi de la Grande Région ». Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme opérationnel transfrontalier INTERREG IV A Grande Région 2007-2013. Le sixième et le septième rapport ont chacun intégré un thème spécial sur les résultats d'OPTI-MATCH. Suite à l'achèvement de ce projet, une convention-cadre a été signée par l'ensemble des partenaires des composantes de la Grande Région afin de renforcer la collaboration au sein du réseau. Cette convention de

³¹ Cf. l'organigrammes de la Grande Région, chapitre 2.1.

coopération, liant les principaux acteurs du marché de l'emploi de la Grande Région et initiée par le CESGR en octobre 2010 a donné également une nouvelle impulsion aux travaux de l'OIE. Ainsi, les missions principales de l'OIE, mais aussi la coopération avec d'autres acteurs du marché de l'emploi, gagnent en importance, et la représentation extérieure de l'OIE et de ses partenaires est renforcée.

En 2007, le réseau des instituts spécialisés se voit confier une mission supplémentaire : depuis le 10^e Sommet de la Grande Région sous présidence wallonne, le CESGR a chargé l'INFO-Institut e.V.³² et le réseau des instituts spécialisés d'élaborer les rapports sur la situation économique et sociale de la Grande Région pour son compte.

Après avoir bénéficié des ressources offertes par les programmes européens de coopération territoriale INTERREG IIIC et IV A, les régions partenaires décident en 2011 de continuer à soutenir et financer l'OIE sans co-financement par de nouveaux projets INTERREG. Ce financement unique par des fonds nationaux sur la base d'un accord de coopération exprime par ailleurs la volonté des autorités politiques de la Grande Région d'assurer une continuité dans la conduite des travaux de l'OIE et garantir ainsi une meilleure analyse des phénomènes interrégionaux qui animent l'espace de coopération grand-régional.

2.2.2 Le travail en réseau des instituts spécialisés de l'OIE

La structure de l'OIE

L'OIE est un réseau d'instituts spécialisés qui coopèrent entre eux. Ces instituts contribuent aux travaux en fonction, d'une part, de leurs compétences respectives en matière de contenu et, d'autre part, de leur connaissance des territoires qu'ils couvrent et de leurs problématiques correspondantes. Les travaux du réseau contiennent donc une vision transversale et une plus-value interrégionale qui permettent de mieux cerner la situation d'une thématique commune. L'OIE regroupe au total six instituts spécialisés, répartis sur l'ensemble du territoire de la Grande Région.



L'INFO-Institut e.V.

L'INFO-Institut e.V.³³, basé à Sarrebruck (Allemagne) est un institut de conseil et de recherche. Outre les questions de stratégie des entreprises et de développement des organisations,

³² La coordination du réseau des instituts de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi de la Grande Région est basée à l'INFO-Institut e.V., à Sarrebruck (Allemagne)

³³ INFO-Institut e.V. : <https://www.info-institut.de/profil> (25/05/2020)

l'institut traite des sujets de recherche ayant trait au marché de l'emploi et à la région sarroise. C'est l'institut qui héberge la coordination du réseau. Celle-ci constitue le point de contact de l'OIE. Elle prend également en charge la représentation du réseau dans les différents comités et groupes de travail dans lesquels l'OIE agit en tant qu'expert du marché du travail grand-régional, mais présente également régulièrement les résultats du réseau à des séminaires et conférences spécialisées. Parallèlement à la coordination, l'INFO-Institut e.V. est responsable de la recherche des territoires de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat pour le réseau.

L'ADEM et le LISER

L'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)³⁴ et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)³⁵ représentent le versant luxembourgeois au sein du réseau. L'ADEM est le service public de l'emploi au Luxembourg, placé sous l'autorité du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. Le LISER est un institut de recherche public luxembourgeois, placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ses travaux de recherche se concentrent essentiellement sur le domaine de la politique sociale et économique. Dans le cadre du réseau de l'OIE, les missions essentielles de l'ADEM et du LISER sont l'information sur les conditions de vie et de travail au Grand-Duché de Luxembourg et l'analyse du marché du travail dans la Grande Région, en collaboration avec l'OIE et ses partenaires.

Le Conseil Régional Grand Est (Service des actions européennes et transfrontalières)

Le Conseil Régional Grand Est³⁶ participe aux travaux de l'OIE depuis le 1^{er} janvier 2018. Il prend la suite de l'engagement du Groupement d'intérêt public (GIP) Lorraine Parcours Métiers. Le Service des Actions Européennes et Transfrontalières est l'interlocuteur direct de l'OIE au sein du Conseil Régional. Ce service est en charge des relations institutionnelles avec les partenaires français et étrangers sur les questions d'emploi et de formation professionnelle dans les trois espaces de coopération du Grand Est (la Grande Région, la Conférence du Rhin Supérieur et le programme France-Wallonie-Flandres). Il est également à l'initiative de projets transfrontaliers visant à décliner sur les territoires les orientations stratégiques du Conseil Régional et de ses partenaires outre-frontières. Il représente au sein de l'OIE l'ancienne région administrative Lorraine.

Le CRD EURES / Frontaliers Grand Est

Le Centre de Ressources et de Documentation EURES / Frontaliers Grand Est³⁷, association soutenue par le Conseil Régional Grand Est et la Commission Européenne, mène des actions destinées à faciliter la mobilité professionnelle de part et d'autre des frontières. Il s'adresse ainsi aux entreprises et aux travailleurs frontaliers, mais aussi à celles et ceux qui souhaitent le devenir ou qui l'ont été. Il a pour mission d'informer sur les législations et les conditions de vie et de travail dans les régions partenaires de la Grande Région, de participer à la gestion prévisionnelle de l'emploi et de développer et promouvoir la formation professionnelle

³⁴ Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) : <https://adem.public.lu/fr.html> (25/05/2020)

³⁵ Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) : <https://www.liser.lu/> (25/05/2020)

³⁶ Conseil Régional Grand Est : <https://www.grandest.fr/> (25/05/2020)

³⁷ Centre de Ressources et de Documentation EURES / Frontaliers Grand Est : <https://www.frontaliers-grandest.eu/> (25/05/2020)

transfrontalière. Le CRD EURES / Frontaliers Grand Est constitue, avec son réseau d'experts, un fonds documentaire qu'il met à la disposition du public et diffuse des informations accessibles sur son site internet. Comme le Service des Actions Européennes et Transfrontalières du Conseil Régional Grand Est, il représente la Lorraine au sein du réseau.

Ostbelgien Statistik

Ostbelgien Statistik³⁸ représente la Communauté germanophone de Belgique au sein de l'OIE. Historiquement, le groupe de travail DGstat avait été créé en 2010 à la suite d'un nouvel accord entre les différents acteurs responsables du travail statistique. Il succédait ainsi à l'Observatoire de l'Emploi de Belgique Orientale (ABEO). En mars 2017, DGstat a été rebaptisé « Ostbelgien Statistik », dans le cadre de la nouvelle campagne de promotion du territoire « Ostbelgien ». Les partenaires sont, entre autres, le Ministère de la Communauté germanophone, l'Agence pour l'Emploi (Arbeitsamt) et le Conseil Economique et Social de la Communauté germanophone. Les missions du groupe de travail sont la collecte et le traitement des données, la préparation des données en fonction des besoins, le développement d'outils d'analyse adaptés, la publication de statistiques, de chiffres-clés et d'études sur l'Est de la Belgique et l'échange sur la situation des statistiques et du contexte méthodologique. Il vise également à promouvoir la coopération entre les producteurs et les utilisateurs des données au sein de la Communauté Germanophone de Belgique, mais aussi au-delà.

L'IWEPS

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique³⁹ est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Il représente au sein du réseau OIE la composante belge de la Grande Région avec Ostbelgien Statistik (cf. ci-dessus). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Le fonctionnement de l'OIE

La conduite des travaux de l'OIE est régie par une convention de coopération signée par les institutions qui financent le réseau des instituts spécialisés. Chaque composante est représentée par une institution : le Conseil Régional Grand Est pour la Lorraine, le Ministère de la Famille de l'Intégration et à la Grande Région du Grand-Duché pour le Luxembourg, l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique pour la Wallonie, le Ministère de l'Economie, du Travail, de l'Energie et du Transport de la Sarre, le Ministère des Affaires sociales, du Travail, de la Santé et de la Démographie de la Rhénanie-Palatinat.

³⁸ Ostbelgien Statistik : <http://www.ostbelgienstatistik.be/> (25/05/2020)

³⁹ Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) : <https://www.iweeps.be/> (25/05/2020)

Cette convention rappelle le mandat qui est donné au réseau des instituts spécialisés de l'OIE par le Sommet des Exécutifs de la Grande Région. En plus de définir sa mission et les membres du réseau, elle liste les membres qui siègent dans le Comité de pilotage, instance qui accompagne les travaux du réseau. En comparaison à la composition de ses débuts, le Comité de pilotage a vu le nombre de ses membres augmenter avec les années. A l'heure actuelle, il est composé des membres suivants : chaque institution finançant l'OIE, trois représentants du CESGR, les représentants des instituts spécialisés, un représentant du groupe de travail des cinq instituts statistiques de la Grande Région, un représentant du Système d'Information Géographique de la Grande Région, et enfin, un représentant du Secrétariat du Sommet de la Grande Région, ainsi que des représentants des autres acteurs du marché de l'emploi (grand-)régionaux en tant qu'invités (par ex., la Bundesagentur für Arbeit).

2.2.3 Les missions de l'OIE

La mission de l'OIE reste la même qu'à ses débuts : réunir et harmoniser les données relatives au marché de l'emploi de la Grande Région dans le but d'en tirer des conclusions utiles aux politiques de l'emploi et structurelles de la Grande Région. Ce faisant, l'OIE offre un système de diagnostic des processus socio-économiques actuellement en cours et assure une fonction de conseil pour les acteurs du marché de l'emploi de la Grande Région.

La collecte des données

L'observation du marché du travail grand-régional que mène l'OIE se fait à travers la collecte, l'harmonisation et l'analyse de données directement liée à cette thématique. Le travail de collecte des données est rendu possible grâce à une coopération étroite de longue date avec les offices statistiques de la Grande Région⁴⁰ (Statistisches Amt Saarland, INSEE Grand Est, STATEC Luxembourg, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, IWEPS Wallonie). Les données statistiques brutes disponibles pour le territoire de coopération de la Grande Région sont rassemblées sur le portail statistique grand-régional www.grande-region.lu. Ce dernier rend accessible de nombreuses données portant sur les thèmes de la démographie, l'emploi, les conditions de vie, l'économie ou encore l'environnement.

Néanmoins, l'OIE traitant de sujets et thèmes allant au-delà de ceux répertoriés sur le portail statistique grand-régional, il mobilise également des sources statistiques officielles complémentaires. C'est par exemple le cas pour une de ses thématiques phares que sont les flux de travailleurs frontaliers en Grande Région. En effet, ces données ne sont pas collectées par les offices statistiques présents dans le groupe de travail grand-régional correspondant mais, pour la plupart des flux, par les instituts de couverture sociale (IGSS, INAMI) des régions et/ou pays de la Grande Région. Dans ce cas, un travail complémentaire de collecte de ces données auprès des institutions concernées est nécessaire.

La base européenne de données harmonisées Eurostat est également particulièrement pertinente pour les travaux de l'OIE, lorsque les données qui y sont mises à disposition correspondent à la fois aux thèmes traités par l'OIE et au niveau géographique correspondant aux territoires de la Grande Région (niveau 1 de la nomenclature des unités territoriales statistiques -

⁴⁰ Portail des Offices statistiques de la Grande Région : <http://www.grande-region.lu/portail/de/> (25/05/2020)

NUTS⁴¹), et/ou de leurs arrondissements (NUTS 2). L'utilisation de données statistiques provenant des institutions citées ci-dessus assure la neutralité et la fiabilité des analyses. La concertation régulière organisée avec les experts statistiques de ces institutions soutient le processus d'harmonisation et de comparabilité des indicateurs.

L'harmonisation des données

Si les questions d'harmonisation sont un enjeu de taille à un niveau national et/ou régional, elles le sont d'autant plus à un niveau interrégional. La différence de systèmes statistiques entre les pays entraîne une probabilité d'hétérogénéité plus élevée dans un contexte de comparaison statistique de territoires situés de part et d'autre des frontières. Le processus idéal pour l'OIE est la collecte de données déjà comparables entre elles. Lorsque que les données sont hétérogènes, le travail du réseau OIE est de construire des indicateurs harmonisés qui comparent les données entre elles avec la plus grande proximité possible. Les questions de méthodologie jouent un rôle particulièrement important dans ce processus. La coopération étroite entre l'OIE et les offices statistiques de la Grande Région permet d'assurer ce travail d'harmonisation.

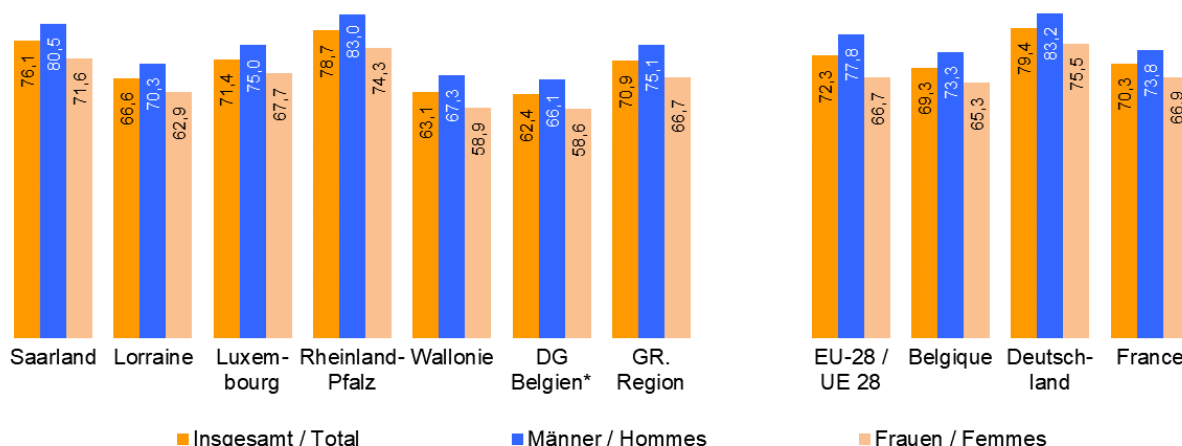
Les plus-values du travail d'observation de l'OIE

Les Etats membres européens répondant au niveau statistique à une logique nationale, la base de données Eurostat consiste en une juxtaposition de données statistiques des unités territoriales nationales et régionales correspondantes. Cette juxtaposition rend difficile le traitement de la réalité des dynamiques spatiales observée aux frontières. La Grande Région étant une somme d'unités territoriales appartenant à quatre pays différents, elle ne constitue pas un territoire administratif global qui apparaîtrait dans les bases de données Eurostat. Parallèlement au travail d'harmonisation des indicateurs standards d'emploi, de chômage, de démographie, **l'OIE calcule leur valeur grand-régionale**, dès que la situation statistique le rend possible. Les indicateurs standards harmonisés de l'OIE présentent ainsi à la fois une comparaison des différentes composantes de la Grande Région ainsi que la moyenne grande-régionale, ce qui permet de situer chaque composante par rapport à l'espace de coopération dans son ensemble. Les données Eurostat permettent de façon générale que puissent être ajoutées les moyennes nationales des pays de la Grande Région ainsi que la moyenne européenne, afin de pouvoir situer les composantes par rapport à la moyenne de leur pays respectifs, ou encore l'espace de coopération de la Grande Région par rapport à l'Union européenne dans son ensemble (cf. Figure 1 ci-dessous).

⁴¹ La nomenclature des unités territoriales statistiques, ou NUTS, est une nomenclature géographique découpant le territoire économique de l'Union européenne en unités territoriales de trois niveaux (NUTS 1, 2 et 3, respectivement de la plus grande à la plus petite unité). Le niveau supérieur à la NUTS 1 est le niveau « national », correspondant aux États membres. La NUTS est basée sur le règlement (CE) no 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS), qui est régulièrement mis à jour.

Figure 3 : Taux d'emploi en 2018

Part des actifs en emploi âgés de 20 à 64 ans parmi la population de cette tranche d'âge en %)



Source : Eurostat

*DG Belgique : 2017

Par ailleurs, **l'OIE assure la continuité des observations statistiques** dans la durée. Cet aspect a été rendu possible par la pérennisation de l'Observatoire en 2011, ce qui a garanti l'actualisation de l'ensemble des séries chronologiques depuis sa création en 2001. De cette manière, cette continuité permet de facilement constater les évolutions économiques et sociales de la Grande Région sur presque vingt années. Une autre plus-value des travaux de l'OIE est **l'analyse et la contextualisation des données**. En effet, la collecte des données brutes et leur juxtaposition restent insuffisantes pour pouvoir interpréter les phénomènes existants au-delà des chiffres.

Les thèmes traités et la publication des résultats d'observation

Depuis sa création, l'OIE livre à chaque fin de présidence du Sommet de la Grande Région l'actualisation des indicateurs qui décrivent la situation du marché du travail de la Grande Région dans le rapport du même nom. Depuis 2007, le réseau des Instituts spécialisés de l'OIE est également mandaté par le Comité Économique et Social de la Grande Région (CESGR) pour élaborer pour un rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région.

Ces deux rapports contiennent à la fois des thèmes phares et des thèmes spécifiques. Le cœur de l'observation de l'OIE (thèmes phares) est l'emploi transfrontalier, l'emploi en général, le chômage et la démographie. Les thèmes dits « spécifiques » varient d'une présidence à l'autre. Ceux contenus dans le rapport pour le Sommet des Exécutifs de la Grande Région sont définis en début de chaque présidence par le Comité de pilotage, le plus souvent en lien avec les orientations souhaitées par la Présidence du Sommet. Le rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région destiné au CESGR comprend une cinquantaine d'indicateurs portant sur les thèmes phares d'observation de l'OIE que sont la démographie, l'emploi et le marché du travail, mais également sur d'autres thèmes comme l'économie, l'éducation ou encore les conditions de vie. Les thèmes spécifiques que contiennent les rapports pour le CESGR sont également définis par la Présidence du CESGR en lien avec les orientations de son programme de travail. Le rapport CESGR est publié tous les deux ans.

De façon logique, les thèmes spécifiques traités pour les présidences du Sommet et du CESGR concernent des sujets liés aux débats actuels présents dans les pays et/ou composantes de la Grande Région. Un important critère dans le choix des thèmes à traiter est qu'ils soient communs à tous les versants et qu'ils concernent le marché du travail transfrontalier, avec idéalement la possibilité d'illustrer ces sujets de façon quantitative, permettant la comparaison des composantes de la Grande Région entre elles. Les thèmes spécifiques traités jusqu'à présent ont porté sur les formes atypiques d'emploi, les besoins en main-d'œuvre, l'apprentissage des langues, le marché des soins, l'industrie en Grande Région ou encore la numérisation du monde du travail (liste non exhaustive).

Les rapports de l'OIE sont disponibles en version papier mais également en version digitale téléchargeables sur le site www.iba-oie.eu.

L'expertise de l'OIE aux services d'un large public

Si les premiers utilisateurs des publications sont logiquement les instances qui commandent à l'OIE l'élaboration du rapport sur la situation du marché du travail de la Grande Région (Sommet des Exécutifs) et celui sur la situation économique et sociale (CESGR), ces rapports sont consultés par d'autres publics. Ainsi, les utilisateurs des publications de l'OIE sont aussi les acteurs du marché du travail, les universités, les médias, les entreprises, la société civile ou tout acteur sensible aux questions de l'emploi en contexte transfrontalier. Pour ces acteurs, l'OIE retravaille parfois des demandes spécifiques pour adapter l'information à leurs besoins propres.

La participation active de l'OIE pour mettre à disposition son expertise dans les comités et/ou groupes de travail qui agissent dans le domaine du marché de l'emploi transfrontalier fait également partie de ses missions. De cette façon, l'OIE est membre expert du groupe de travail « Marché du travail » du Sommet de la Grande Région et du groupe de travail 2 « Marché du travail - Apprentissage tout au long de la vie » du CESGR. Cette mise en réseau entre experts des questions d'emploi permet à la fois d'alimenter les débats sur base des analyses quantitatives et qualitatives de l'OIE, mais aussi de connaître les discussions et débats actuels dans les versants grand-régionaux. Ces éléments fournissent de nouvelles pistes d'études et/ou viennent étayer de façon concrète ce qui est observable dans les chiffres.

Au niveau politique, la présentation des observations de l'OIE au sein des ministères ou institutions consultatives du gouvernement responsables des questions d'emploi, d'économie ou de vie sociale est fréquente, que ce soit au niveau régional, national ou encore, évidemment, grand-régional. Dans ce contexte, l'OIE a eu l'occasion de participer aux travaux pour le gouvernement luxembourgeois du Conseil Economique et Social du Grand-Duché de Luxembourg, qui consistait en la rédaction d'un avis sur le travail transfrontalier au Luxembourg⁴². Au niveau grand-régional, le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI), qui est un organe consultatif du Sommet des Exécutifs, utilise également les données publiées sur la situation économique et sociale pour ses travaux. Sa mission est d'ailleurs de promouvoir le rôle économique, social et culturel de la Grande Région au travers d'étroites coopérations entre les

⁴² Cf. CES, avis du CES du Luxembourg (2020) : Travail transfrontalier : historique, présent et prévision. https://ces.public.lu/dam-assets/fr/avis/avis_travail_transfrontalier/Avis-Travtransfr-Hist-Pres-Prev-220120-PB-120220.pdf (10/04/2020)

régions et de contribuer à une perspective de coopération transfrontalière dans les domaines de compétences des régions.

Si les observations de l'OIE soutiennent les prises de décisions en matière d'emploi, elles sont dans certains cas pertinentes également pour la société civile ainsi que les partenaires économiques relevant de la sphère privée. A titre d'exemple, les demandes venant des entreprises de transport public utilisant les données de mobilité des frontaliers pour ajuster l'organisation interne des circuits sont régulières. Les utilisations variées qui sont faites des analyses du marché du travail témoignent de la diversité des publics ayant besoin de recourir à une production statistique fiable et temporelle dans leur processus de décision.

Les coopérations de l'OIE avec les autres acteurs et dans le cadre de projets grand-régionaux et européens

Les débuts de la coopération entre les instituts membres de l'OIE prévoyaient la mise en réseau de l'Observatoire avec les autres acteurs du marché de l'emploi transfrontalier ainsi que la coopération avec les institutions des deux EURES-Transfrontaliers⁴³ pour compléter leur mission⁴⁴. Le réseau EURES est représenté directement dans le réseau OIE à travers le CRD EURES Frontaliers Grand Est. De cette façon, l'OIE intervient régulièrement aux conférences organisées par le réseau EURES et profite des synergies qu'offrent ces échanges. Le réseau EURES est informé de l'évolution des données clés du marché du travail transfrontalier de la Grande Région d'une année sur l'autre, et les expériences de terrain collectées par le réseau EURES - et notamment les conseillers EURES -, donnent une lecture complémentaire pertinente d'analyse des données quantitatives de l'OIE.

Dans un contexte de mise en réseau avec d'autres acteurs grand-régionaux s'occupant de questions d'emploi, l'OIE échange également de façon régulière avec la Task Force Frontaliers (TFF) depuis sa création en 2011. La TFF élabore des propositions de solutions juridiques et administratives répondant aux principaux problèmes auxquels sont confrontés en Grande Région les travailleurs frontaliers, les frontaliers étudiants, les apprentis, les stagiaires de la formation initiale ou continue, ainsi que les entreprises qui emploient des travailleurs frontaliers. Ces propositions sont ensuite transmises aux responsables politiques concernés, à l'échelle régionale, nationale et européenne, pour être concrétisées. La TFF parvient de ce fait progressivement à supprimer certaines barrières et à améliorer dans son ensemble la mobilité sur le marché du travail de la Grande Région. Dans ce contexte, les données emploi de l'OIE permettent de connaître le nombre de personnes concernées par les obstacles observés et de mesurer les impacts des propositions pour les résoudre. Contrairement à une institution comme le CRD EURES / Frontaliers Grand Est, la TFF n'est pas un centre de renseignements pour frontaliers, mais travaille uniquement en tant que bureau d'arrière-plan.⁴⁵

⁴³ Le réseau EURES-T Grande Région était jusque 2014 composé des EURES-T SLLRP (EURES Transfrontalier Saarland-Lorraine-Rheinland-Pfalz) et EURES-T PED (EURES Transfrontalier Pôle Européen de Développement). Ils ont été fusionnés en 2015.

⁴⁴ Sommet de la Grande Région (1998) : Déclarations communes des Sommets de la Grande Région IV/19-11-98/RP/vf <http://www.granderegion.net/Mediatheque/Publications/4e-Sommet-declaration-commune-Treves-Rhenanie-Palatinat> (10/04/2020)

⁴⁵ Task Force Grenzgänger / Frontaliers : <https://www.tf-grenzgaenger.eu/index.php?id=95&L=2> (10/04/2020)

Le réseau thématique transfrontalier entre chercheurs des universités partenaires de l'Université de la Grande Région⁴⁶ (UniGR), le Center for Border Studies (UniGR-CBS), produit lui aussi des publications et organise des séminaires de recherche autour de thématiques liées aux enjeux des territoires transfrontaliers (migrations et frontières, aménagement du territoire, évolution de la mobilité transfrontalière, nouvelles formes de travail, etc). Si l'approche scientifique universitaire est différente de celle des instituts spécialisés de l'Observatoire, l'association des deux angles de vues vient régulièrement enrichir l'analyse des publications de l'OIE. Dans un contexte plus opérationnel, l'OIE est partenaire stratégique du Center for Border Studies de l'Université de la Grande Région. Cette mise en réseau permet de partager le savoir-faire, de donner plus de visibilité aux publications des partenaires, d'avoir la possibilité d'échanger sur des questions plus méthodologiques, ce qui permet d'améliorer la qualité des indicateurs élaborés.

La coopération de l'OIE avec les acteurs de l'observation territoriale en Grande Région et en Europe

La coopération entre les offices statistiques de la Grande Région, qui assurent les bases d'une observation de qualité via la fiabilité et l'indépendance des données qu'ils produisent, remontent aux années 1970. Plus tard, le Sommet de la Grande Région a fait très tôt de l'observation de son espace de coopération une priorité. Lors de la création de l'OIE en 2001, la collaboration étroite entre l'Observatoire et les Offices statistiques était déjà prévue dans la convention réglementant le cadre de la coopération des instituts spécialisés de l'OIE entre eux. En 2010, un nouvel outil d'observation voit le jour, le Système d'Information Géographique de la Grande Région (SIG-GR)⁴⁷, avec pour objectif de créer une base de données harmonisées et géocalisées à l'échelle de la Grande Région, ainsi que d'élaborer un « langage commun » et des définitions communes déterminant la façon de traiter les thèmes et leur présentation cartographique. Si les coopérations entre ces trois réseaux (OIE, réseau des offices statistiques et SIG-GR) furent d'abord exclusivement bilatérales, la participation commune aux travaux du projet MORO⁴⁸ ou encore à ceux de l'élaboration du Schéma de Développement Territorial de la Grande Région (SDT-GR) a contribué à des échanges plus approfondis sur le plan méthodologique, en matière par exemple de disponibilité des données et d'élaboration d'indicateurs harmonisés sur l'espace grand-régional. Encouragée par la Sommet, cette coopération unique en Europe s'est structurée, garantissant un échange annuel et une communication commune à travers le projet du Chiffre du mois.⁴⁹ Ce partenariat tripartite œuvre aussi pour une amélioration de la situation face à des enjeux communs et s'engage à parler d'une même voix pour

⁴⁶ L'Université de la Grande Région est un réseau qui regroupe six universités (Universités de Kaiserslautern, de Liège, de Lorraine, du Luxembourg, de Sarre et de Trèves) implantées sur l'espace frontalier de la Grande Région (Allemagne – Rhénanie-Palatinat et Sarre ; Belgique – Wallonie, Communautés française et germanophone de Belgique ; France – Région Grand-Est (Lorraine) ; Grand-Duché de Luxembourg).

⁴⁷ Système d'Information Géographique de la Grande Région (SIG-GR) : <https://www.sig-gr.eu/fr.html> (25/05/2020)

⁴⁸ Dans le cadre du programme d'actions MORO (Modellvorhaben der Raumordnung, français « projets pilotes de l'aménagement du territoire »), le BBSR (Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung) dans le BBR (Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung) a lancé le projet « Raumbewachung Deutschland und angrenzende Regionen » (« Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes ») dont l'objectif primaire est la définition de recommandations en vue de l'instauration d'un système durable d'observation territoriale avec un focus sur l'Allemagne et les régions limitrophes. Plus d'informations à ce sujet ici : https://www.sig-gr.eu/fr/sig-gr/cooperations/projet_moro_observation_territoriale_allemanne_et_regions_limitrophes.html (07/05/2020)

⁴⁹ Grande Région : Chiffre du mois <http://www.granderegion.net/Institutions/Observation-territoriale/Chiffre-du-mois> (10/04/2020)

interpeller les autorités pouvant éventuellement résoudre ou minimiser les obstacles. Ainsi, les Offices statistiques de la Grande Région, le SIG-GR et l'OIE, se sont associés dans un appel conjoint adressé aux Exécutifs du Sommet de la Grande Région pour interpeller les autorités compétentes sur le besoin de données transfrontalières harmonisées.

Depuis plusieurs années, les échanges avec les autres espaces transfrontaliers au-delà de la Grande Région s'intensifient. Dès 2015, les contacts se sont multipliés entre l'OIE et l'Union BeNeLux, et plus particulièrement l'Office statistique néerlandais CBS (Centraal Bureau voor de Statistiek). Depuis 2016, la réforme territoriale française entraînant le rapprochement des anciennes régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace, place le territoire de la Région Grand-Est nouvellement formé sur 3 espaces de coopération transfrontalière (Champagne-Ardenne-Wallonie, la Grande Région et le Rhin-Supérieur). Si certaines sont déjà équipées d'outils d'observation, avec lesquels les échanges réguliers sont utiles dans un cadre de création de synergie et/ou de réduction des doublons, les autres ont pu et peuvent profiter de l'expérience des outils déjà existants dans une démarche de création d'outils propres. Le dernier atelier-débat biennal de l'OIE ayant eu lieu le 3 décembre 2019 fut d'ailleurs l'occasion de rassembler plusieurs de ces acteurs, dont les échanges aboutirent à plusieurs conclusions pour l'avenir de l'observation en Europe résumés à la fin de ce cahier⁵⁰.

Les initiatives au niveau grand-régional pour renforcer les échanges et la mise en réseau des outils d'observation ont également lieu à un niveau européen. Ainsi, l'Institut fédéral de recherche sur la construction, l'urbanisme et l'aménagement du territoire (Bundesinstitut für Bau, Stadt- und Raumforschung - BBSR) en Allemagne a constaté à la suite du projet MORO que l'établissement d'une coopération à long terme est nécessaire pour répondre aux besoins et pour améliorer la base de données dans les régions frontalières, notamment en ce qui concerne l'établissement futur d'un système d'information transfrontalier au sein de cet institut fédéral. Dans ce contexte, un réseau européen d'observation transfrontalière⁵¹ a vu le jour réunissant à la fois des producteurs (ex. INSEE, CBS, Bundesagentur für Arbeit) et des utilisateurs de données (Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire du Luxembourg, OIE, SIG-GR, etc) de 7 pays européens différents (Autriche, Suisse Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne). L'OIE est un membre de ce réseau, ce dernier étant destiné à s'étendre à d'autres pays européens.

⁵⁰ Cf. Chapitre 4 : conclusion et perspectives

⁵¹ European Cross-Border Monitoring Network : <https://www.bbsr.bund.de/BBSR/EN/SpatialDevelopment/SpatialDevelopmentEurope/AnalysesSpatialDevelopment/Projects/network-crossborder-data/start.html?nn=392744> (25/05/2020)

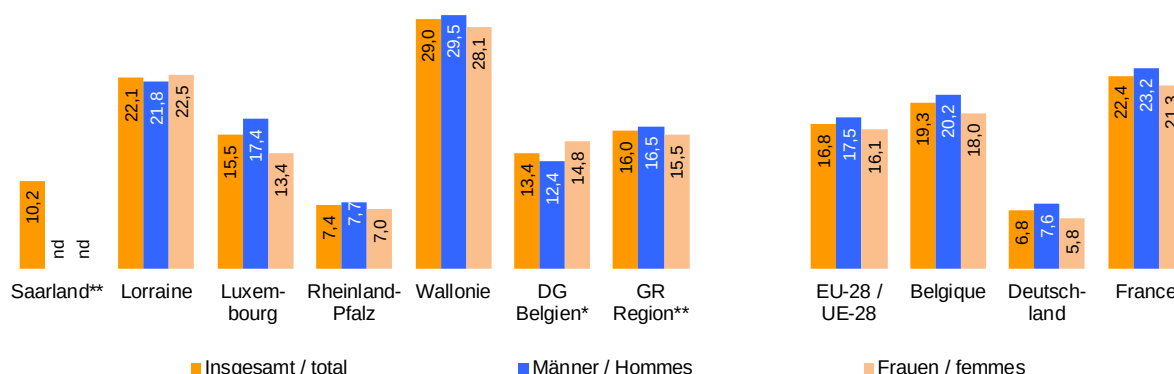
2.2.4 Un exemple d'observation et de contextualisation

Comme précisé plus haut, la mission première de l'OIE est d'élaborer des indicateurs standards harmonisés et d'assurer leur actualisation de façon continue. Au-delà de la juxtaposition des données régionales, l'OIE calcule - lorsque les chiffres le permettent - une valeur grand-régionale pour chaque indicateur standard.

L'indicateur ci-dessous, qui représente le taux de chômage des jeunes (15-24 ans), offre de nombreuses informations en ce qui concerne la construction d'indicateurs, depuis la collecte des données jusqu'à l'analyse qui peut en être faite. Pour rappel, la situation statistique idéale qui permet d'élaborer un indicateur le plus harmonisé possible est la suivante : les données statistiques pour chaque entité géographique représentée concernent la même période et la définition de ce que ces données représentent est également la même pour chaque entité. C'est le prérequis pour une parfaite comparabilité des données.

Les données statistiques utilisées pour la construction de l'indicateur ci-dessous proviennent d'Eurostat, qui met à disposition en ligne une base complète de données harmonisées pour l'ensemble des Etats européens. Toutefois, cette base de travail n'exclut pas l'apparition de certaines difficultés dans le processus de collecte des données.

Figure 4 : Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) en 2017



Source : Eurostat

*Données 2016

**Total : 2016, Hommes et femmes : sans la Sarre

L'étude de l'indicateur sur le taux de chômage des jeunes fait apparaître les défis suivants :

- **La disponibilité des données.** Il se peut qu'une donnée soit stratégique dans une région, et qu'elle le soit moins dans une autre, et n'est donc pas collectée. Il est également possible que la donnée soit collectée, mais jugée non fiable en raison de fluctuations non expliquées. Enfin, il peut exister des lacunes au sein de séries chronologiques, en raison par exemple d'hétérogénéité des périodes de collecte. C'est le cas ici pour la Sarre. La donnée la plus actuelle en ce qui concerne le nombre de chômeurs dans la classe d'âge 15-24 ans au moment de l'actualisation de cet indicateur était 2016. Pour les autres composantes, les données étaient disponibles pour l'année 2017. Par ailleurs, les données par genre pour la Sarre n'étaient pas non plus disponibles.

- **L'hétérogénéité des définitions.** Les personnes considérées au chômage par Eurostat sont les chômeurs comme le définit le BIT (Bureau International du Travail), ce qui n'est pas la définition des sans-emplois utilisée par les différentes agences de l'emploi se trouvant sur le territoire de la Grande Région, qui ont elle-même leurs propres définitions. La définition des demandeurs d'emploi à l'ADEM au Luxembourg est ainsi différente de celle du Pôle Emploi en France.
- **L'hétérogénéité des systèmes sociaux.** Quand bien même les définitions et les années d'observation seraient identiques, l'interprétation de l'indicateur doit être faite avec prudence lorsque qu'il cache une forte différence de contexte d'une composante à l'autre. C'est le cas de l'indicateur du taux de chômage des jeunes. En effet, les différents systèmes de formation que compte la Grande Région influencent la composition/la structure des populations observées. Dans le calcul du taux de chômage sur la base des conventions internationales, le nombre des chômeurs est rapporté à celui de la population active du groupe de personnes respectif. Chez les jeunes justement, la participation au marché du travail fait toutefois apparaître de très gros écarts entre les différentes composantes régionales, ce qui se répercute statistiquement aussi sur le calcul du taux de chômage. En Allemagne, les jeunes qui suivent une formation en alternance (*duales Ausbildungssystem*) sont considérés comme actifs occupés et comptabilisés dans la population active, et plus précisément parmi les travailleurs, alors que les systèmes belge et français se caractérisent par une formation professionnelle privilégiant davantage la scolarité que l'alternance, si bien que les jeunes ne sont pas considérés comme des actifs mais comme des élèves ou étudiants. Les jeunes qui composent la population active sont donc majoritairement des jeunes ayant quitté très tôt le système de formation, pas ou peu diplômés, et confrontés aux difficultés d'insertion liées au manque de qualification, et donc plus fréquemment aux situations de chômage. Les différences de systèmes de formation expliquent donc pour partie les taux plus élevés en Wallonie (29,0 % en 2017) qu'en Rhénanie-Palatinat (7,4 % en 2017). Ainsi, si le taux de fréquentation scolaire est très élevé, ce qui tend à abaisser le taux d'activité des jeunes, le taux de chômage peut atteindre un niveau lui aussi extrêmement élevé, même si peu de jeunes sont en définitive concernés.

Un tel exemple illustre parfaitement l'importance d'aller au-delà des chiffres, de les contextualiser, afin de mieux comprendre la réalité et les phénomènes que connaissent l'espace de coopération grand-régional, pour ainsi pouvoir actionner les leviers décisionnels appropriés.

2.2.5 Limites et perspectives

Dans l'exemple précédent, trois défis apparaissent clairement : la disponibilité des données, l'hétérogénéité des définitions et l'hétérogénéité des millésimes. A ces défis vient s'ajouter la disponibilité de données à un niveau géographique plus fin (NUTS 3, niveaux LAU). En effet, un niveau géographique plus détaillé facilite logiquement une analyse plus précise des phénomènes observés. Les communes de la composante lorraine, qui fournit plus de la moitié des travailleurs frontaliers en Grande Région, sont impactées différemment par le phénomène frontalier, selon qu'elles soient à proximité ou bien éloignées des frontières luxembourgeoises ou allemandes. Les communes situées au plus proche de la frontière avec le Luxembourg

comptent, pour certaines d'entre elles, une part de leur population active occupée travaillant de l'autre côté de la frontière très élevée, pouvant atteindre 50 %. Ce qui est loin d'être le cas dans les communes vosgiennes, très éloignées des frontières et de ce fait faiblement concernée par une mobilité d'actifs travaillant dans un pays frontalier de la Lorraine.

L'harmonisation des données constitue un véritable enjeu dans l'analyse des territoires de coopération. L'expertise de la Grande Région basée sur un échange intégré entre les offices statistiques eux-mêmes, mais aussi avec les outils grand-régionaux d'observation territoriale, permet de garantir un premier niveau d'harmonisation des données. Cependant, les offices statistiques, en raison de leur dépendance aux dispositifs et règlements de leurs pays respectifs, ont une marge de manœuvre réduite en matière de collecte des nouvelles données. De cette façon, le portage des problématiques liées aux données statistiques est essentiel à un niveau plus élevé que le seul niveau interrégional, qui ne dispose pas toujours des leviers d'actions. C'est d'ailleurs l'objectif de l'appel conjoint interpellant les autorités compétentes sur le besoin de données transfrontalières harmonisées adressé aux Exécutifs du Sommet par les Offices statistiques de la Grande Région, le SIG-GR, et l'OIE. Dans cette optique, il a été exprimé lors de l'atelier-débat du 3 décembre 2019 de l'OIE le souhait de renforcer les échanges entre les offices statistiques nationaux.

Perspectives

Du point de vue de l'OIE, trois perspectives ont été mises en avant lors de la journée du 3 décembre à Scy-Chazelles dans le cadre des travaux des espaces de coopération représentés.

- Renforcer les échanges entre observatoires

Ces échanges ont pour origine plusieurs contextes. Le projet de création d'un observatoire peut encourager à regarder au-delà des frontières dans les observatoires voisins pour en noter les rouages et les appliquer à son propre concept. Par ailleurs, même si les observatoires territoriaux traitent de thèmes parfois différents, les enjeux sont souvent similaires et notamment quand ils concernent directement la donnée statistique (ex. disponibilité des données), qui plus est lorsque les espaces de coopération partagent des frontières communes. C'est le cas par exemple des territoires de la Grande Région et ceux du Rhin supérieur. Renforcer les échanges entre les espaces imbriqués permet enfin d'échanger sur les bonnes pratiques et de créer des synergies, mais certainement aussi d'éviter certains doublons.

- Favoriser la mise en réseau

Si le travail en réseau fait partie intégrante du fonctionnement des espaces de coopération, la mise en réseau de ces territoires entre eux est moins évidente. Cependant, il existe depuis de nombreuses années déjà des initiatives nationales et européennes qui favorisent les échanges entre acteurs de l'observation territoriale. La MOT est un bon exemple de la mise en œuvre de ces échanges transfrontaliers. Le Comité Stratégique Transfrontalier qu'elle pilote structure un dialogue régulier entre observatoires nationaux et européens. Ce comité a pour fonction de proposer et d'analyser des thématiques prioritaires afin d'identifier et sécuriser les sources et

la collecte de données.⁵² Le réseau européen d'observation transfrontalière (European Cross-Border Monitoring Network), initiative de l'Institut fédéral de recherche sur la construction, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, est également une initiative favorisant l'échange entre producteurs et utilisateurs de données en Allemagne et avec les pays limitrophes.

- Meilleure visibilité des institutions et des travaux

Un autre point méritant une attention particulière est la meilleure visibilité des travaux d'observation des différents espaces transfrontaliers, qui sont de véritables laboratoires de l'intégration européenne. Les observatoires peuvent jouer dans ce contexte un rôle essentiel, mais la mise en réseau citée plus haut joue certainement un rôle central dans ce processus. Une meilleure visibilité au niveau européen, mais aussi national, peut permettre de reconsidérer les phénomènes frontaliers qui concernent un pays donné et de les structurer avec un objectif de développement territorial durable, profitant aux citoyens de l'espace transfrontalier concerné.

⁵² Mission opérationnelle transfrontalière (2014) : Les cahiers de la MOT, n° 9 : L'observation des territoires transfrontaliers. http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Cahiers/Cahiers_de_la_MOT_9_FR.pdf (10/04/2020)

3. Exemples de l'observation transfrontalière en Europe

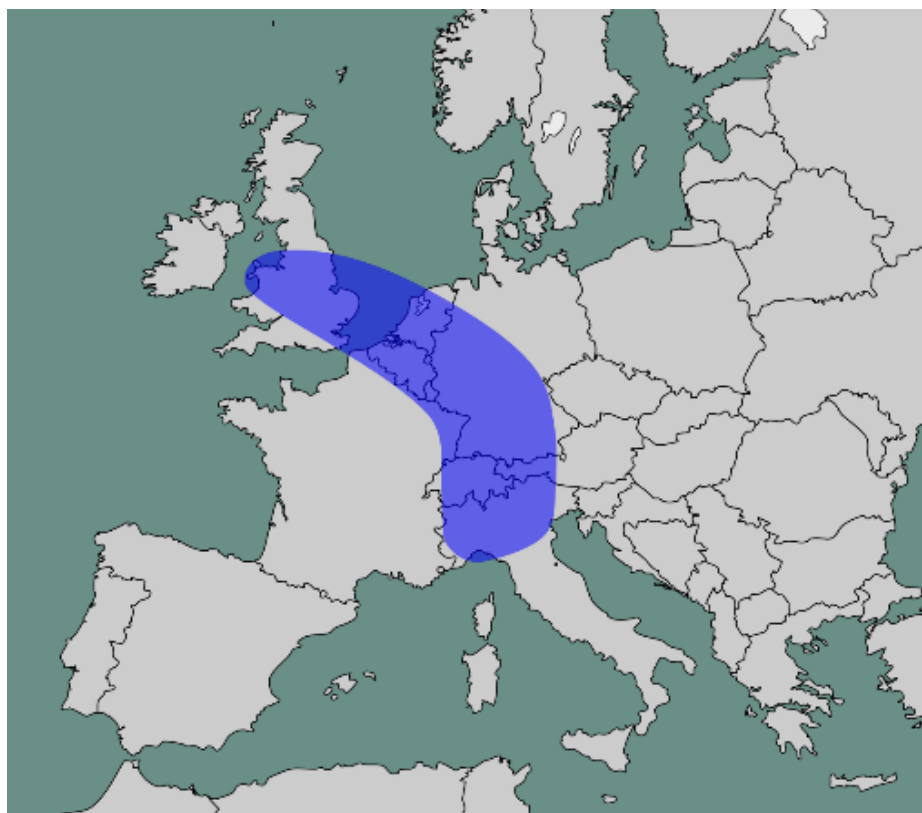
Le changement de paradigme dans l'UE a été abordé dans l'introduction de ce cahier, expliquant la question de l'intérêt accru pour les régions frontalières européennes. Il en résulte un besoin actuel de réponses et d'analyses sur les dynamiques toujours croissantes aux frontières nationales de l'Europe.

Dans ce chapitre, nous nous intéressons d'abord au niveau européen de l'observation transfrontalière et présentons le programme d'observation de l'aménagement du territoire européen ESPON.

Dans une deuxième partie du chapitre, nous nous concentrons sur trois zones frontalières voisines de la Grande Région, qui ont été sélectionnées comme exemples et qui ont eu l'occasion de présenter leurs programmes et méthodes d'observation concernant les marchés du travail imbriqués de leur région lors de l'atelier débat de l'OIE en décembre 2019.

Les régions frontalières présentées font toutes partie de la "banane bleue de l'Europe" - tout comme la Grande Région, qui a été décrite dans le chapitre précédent. La présentation de la caractérisation et de la typologie de chaque région donne un aperçu de la diversité des régions frontalières européennes et des différents défis auxquels elles sont confrontées.

Figure 5 : Dorsale européenne



Source : Wikipedia

3.1 Le programme européen d'observation du territoire ESPON

L'examen de données et les analyses à l'échelle nationale ne sont pas axés sur les besoins spécifiques des régions frontalières. La réflexion selon laquelle l'observation (du territoire) doit se faire au-delà des frontières nationales repose sur la prise de conscience que les pays européens ne sont pas des « îles ». Par ailleurs, ceci est même devenu indispensable dans un contexte de dynamique croissante et compte tenu de l'importance des espaces frontaliers. Une réponse à cette problématique a été de créer en 2002 le **European Spatial Planning Observation Network - ESPON**.

3.1.1 Structure et objectif du programme

Il s'agit d'un programme européen dans le domaine de l'aménagement du territoire. Ce programme fait le lien entre la recherche appliquée, les politiques et les acteurs de terrain. Partant de l'hypothèse fondamentale qu'une politique régionale moderne et efficace doit se baser sur des enseignements scientifiques fiables, le programme soutient une politique régionale qui vise à renforcer la cohésion territoriale et le développement spatial. Il recourt pour ce faire à des projets de recherche sur les espaces géographiques, à des analyses statistiques et développe des scénarios et des études comparatives relatives à l'espace. Les résultats scientifiques s'adressent aux décideurs politiques au niveau régional, national et européen. Le programme ESPON met également en œuvre le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC), conjointement avec les programmes européens INTERREG, URBAN et INTERACT. ESPON est un programme de coopération interrégionale. Dans les deux premières phases du programme (2002-2006 et 2007-2013), l'accent était mis sur le lancement et la coordination d'analyses scientifiques et sur la réponse à apporter aux questions du développement territorial en Europe sur le plan de la durabilité, de la politique régionale et de la compétitivité des régions.

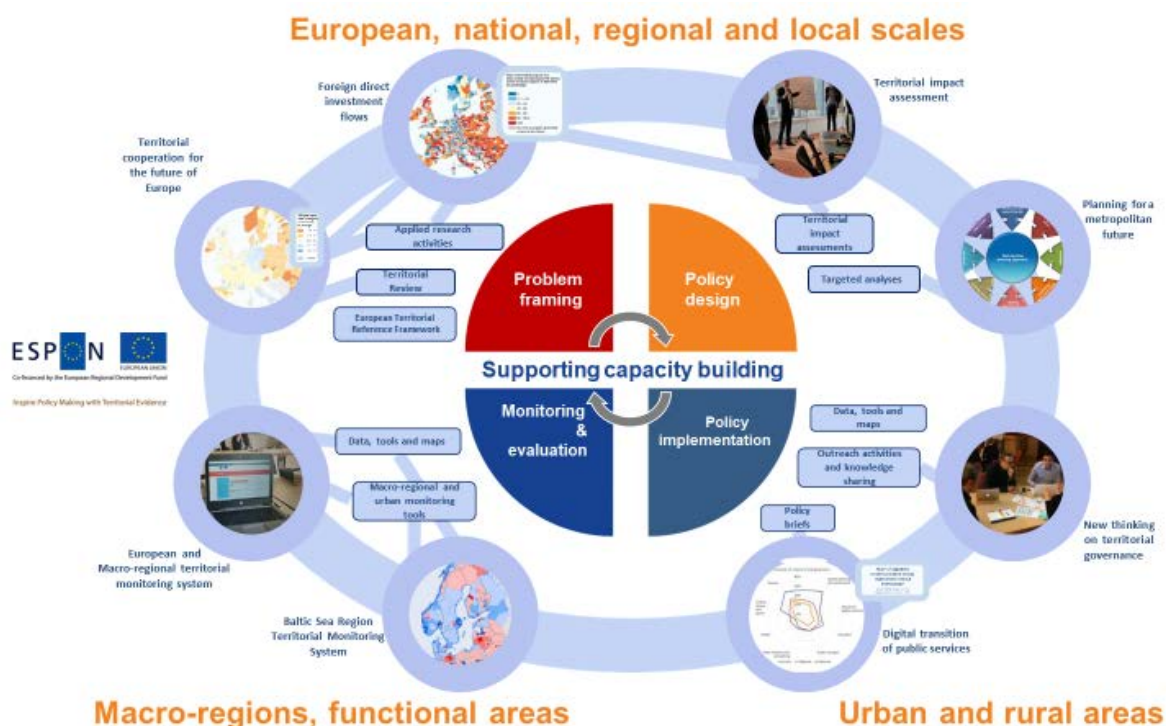
Le **programme ESPON actuel** est piloté par tous les États membres de l'UE et les quatre pays partenaires que sont la Suisse, le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège. L'enveloppe budgétaire pour la période 2014 – 2020 est de 50 millions d'euros, pour analyser les dynamiques territoriales au niveau européen, des États membres, des régions ainsi qu'au niveau local. **Deux axes prioritaires** ont été définis pour ce faire : premièrement, l'analyse territoriale et le transfert de connaissance. Il convient par ailleurs de développer des outils d'observation territoriale pour permettre de suivre en continu le développement territorial en Europe. Cet axe s'adresse à la fois aux chercheurs à des fins de développement et aux acteurs sur place qui utilisent directement les résultats. La communication des résultats assure le transfert de connaissances entre la recherche et les utilisateurs. Le deuxième axe porte sur le soutien technique pour gérer les objectifs du programme et contribuer à leur mise en œuvre.⁵³

⁵³ Cf. ESPON Contact Point Luxembourg www.espon.public.lu (29/01/2020)

En résumé, l'actuel programme ESPON s'articule autour de **cinq objectifs spécifiques** :

- Recherche appliquée
- Analyse ciblée
- Outils d'observation territoriale
- Communication des résultats
- Soutien technique

Figure 6 : Le programme européen d'observation du territoire ESPON



Source : ESPON

3.1.2 Études et recherche appliquée dans le cadre du programme

Le programme ESPON soutient des études et la recherche appliquée sur la dynamique territoriale, la recherche comparative entre différentes régions, les connaissances sur les besoins spécifiques de certaines régions, comme par exemple les zones urbaines et rurales, les régions montagneuses, les îles et tout particulièrement les zones transfrontalières. L'observation et l'évaluation des politiques publiques font également partie du portefeuille du programme ESPON.⁵⁴ Le schéma ci-dessous donne un aperçu des différentes études réalisées dans le cadre du programme.

⁵⁴ Voir la présentation ESPON à l'atelier débat de l'OIE du 03/12/2019 https://www.iba-oie.eu/fileadmin/user_upload/01_ESPON.pdf (29/01/2020)

Figure 7 : Les exemples d'études lancées par ESPON

Sustainable land use	Spatial planning systems	Financial instruments	Circular economy	Green infrastructure
Youth unemployment	Geographical specificities	Territorial Reference Framework	Migration and refugees	Quality of life
BT2050	Alps 2050 – spatial perspectives	Digital Health	Cross-border public services	Cultural Heritage
Maritime spatial planning	Big data and territorial development	TIA for cross-border cooperation	Urban-rural connectivity	Adapting cities to ageing
TIA update and workshops	Macro-regional monitoring	Big data and housing	Functional urban areas	ESPON Database

Source : ESPON

Une étude réalisée par ESPON pour l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE)⁵⁵ porte sur les services publics transfrontaliers. Entre novembre 2017 et janvier 2019, onze partenaires originaires de dix régions frontalières ont participé à l'étude « **Cross-border public services – CPS (services publics transfrontaliers)** »⁵⁶. Il s'agit d'une analyse ciblée des services publics transfrontaliers, dans le but d'améliorer les prestations des services publics transfrontaliers dans des régions frontalières européennes et d'accroître la prise de conscience de cette valeur ajoutée. Le projet donne une première vue globale des principales caractéristiques des services publics transfrontaliers en Europe en fonction du type de zone.

Trois questions principales se posent pour les zones concernant les groupes d'intérêt :

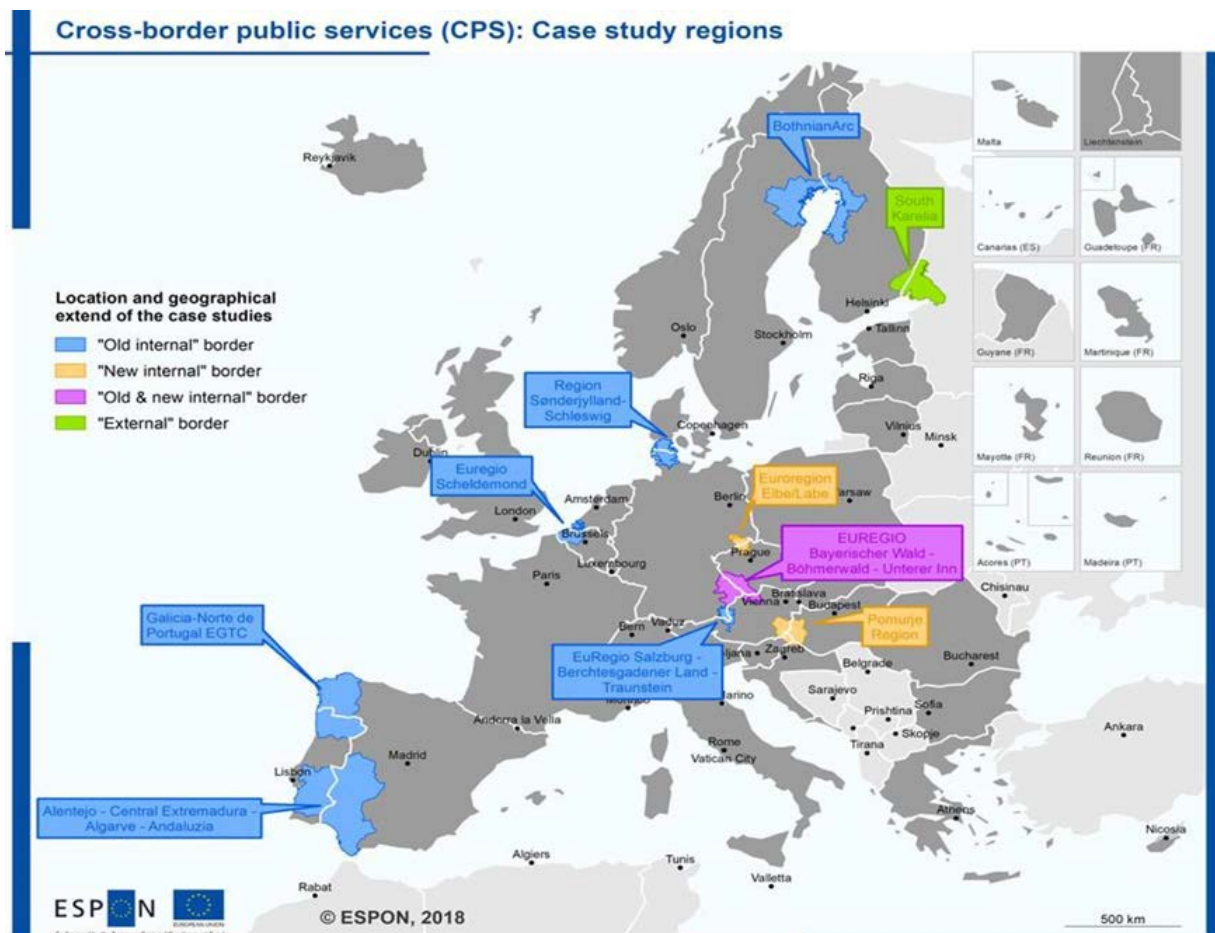
- Quels sont les enjeux territoriaux et les obstacles persistants aux frontières qui entravent le développement des services publics ?
- Est-il nécessaire d'adapter les services existants et/ou de développer de nouveaux services pour couvrir les besoins de la vie quotidienne et relever les grands défis ?
- Quels enseignements peut-on tirer des expériences faites dans d'autres régions en ce qui concerne la mise à disposition de services publics ?

Globalement, 600 services publics transfrontaliers ont été identifiés avec leurs missions et leurs obstacles, et des recommandations ont été émises pour aider les régions transfrontalières.

⁵⁵ Cf. ARFE /AGEG <https://www.aebr.eu/de/> (11/02/2020)

⁵⁶ Cf. ESPON CPS -Cross-border Public Services <https://www.espon.eu/CPS> (11/02/2020)

Figure 8 : Les régions de l'étude CPS dans le cadre d'ESPON



Source : ESPON

3.1.3 Limites et défis de l'observation à l'échelle européenne

Dans l'exposé qu'il a tenu lors de l'atelier-débat, Nicolas Rossignol (Head of Unit for Evidence and Outreach, ESPON EGTC) a souligné la **nécessité d'introduire une perspective européenne dans l'observation transfrontalière** pour qu'une politique transfrontalière puisse être mise en œuvre. Il est important de ne pas se limiter à un état des lieux de la situation sur le marché du travail, mais aussi de comprendre les flux et la dynamique entre les régions. Il est parfois nécessaire de mettre en place des périmètres ad hoc, par exemple sur la base de la **disponibilité des données** ou de mouvements particuliers sur le marché du travail, pour analyser les zones concernées. **L'hétérogénéité des données** et leur traitement d'une région à l'autre constituent également un défi. Les **besoins pouvant varier selon les régions**, l'approche d'observation doit être ajustée au besoin réel d'analyses. Il existe aujourd'hui déjà des projets très prometteurs contribuant à résoudre ces trois types de problèmes, mais ce sont pour la plupart des projets pilotes très innovants à l'échelle européenne.

Nicolas Rossignol a également soumis à discussion la thématique des **données non conventionnelles**. « ESPON part des exigences sociales exprimées par les régions frontalières sur certaines thématiques. Nous ne sommes pas un institut statistique, nous ne nous concentrons pas sur des statistiques, nous essayons de comprendre ce qu'il se passe. Et comme nous ne disposons pas des mêmes systèmes, nous utilisons d'autres sources de données, non

conventionnelles, pour ouvrir des voies d'analyse et de compréhension, parfois avec moins de systèmes que les instituts statistiques. »⁵⁷ Le besoin d'utiliser des données dites « non conventionnelles » (big data) se fait de plus en plus sentir. Cette approche est assez nouvelle et n'est pas encore complètement développée, elle fait cependant émerger des résultats intéressants en ce qui concerne l'analyse transfrontalière. Nicolas Rossignol a cité comme exemple les analyses des données de la téléphonie mobile (« localisation ») qui permettent de reconstruire les déplacements de personnes sur le réseau routier, par exemple entre l'Estonie et la Finlande sur une période de dix ans. Il faudrait, pour ce faire, combiner les données de différents opérateurs pour reconstruire plus précisément les flux de part et d'autre de la frontière. L'étape suivante consisterait à conclure un accord entre les acteurs impliqués dans les différents pays pour obtenir des connaissances sur les flux transfrontaliers.

En résumé, Monsieur Rossignol a souligné qu'il était important de comprendre les flux et les liens entre les pays et les régions. Ceci est plus intéressant que de se limiter aux indices statistiques. Le programme ESPON souhaite soutenir les régions frontalières en ce sens et voit un grand **besoin de coordination à l'échelle européenne** pour regrouper les connaissances déjà acquises dans différents projets et différentes régions.

PLUS D' INFORMATIONS :

ESPON EGTC

4, RUE ERASME
L-1468 LUXEMBOURG

CONTACT : NICOLAS ROSSIGNOL
TELEPHONE : +352 20 600 280 19
E-MAIL: nicolas.rossignol@espon.eu

INTERNET: <https://www.espon.eu/contact/espon-egtc>

⁵⁷ Citation de Nicolas Rossignol, atelier débat de l'OIE le 03/12/2019

3.2 La région du Rhin Supérieur

3.2.1 Informations clés du territoire

Géographiquement, la région du Rhin Supérieur désigne la zone frontalière franco-germano-suisse incluant les régions autour de Karlsruhe, Strasbourg, Fribourg-en-Brisgau et Bâle. L'espace de coopération dont les deux principales langues de communication sont l'allemand et le français, est donc composé des quatre sous-régions suivantes : ⁵⁸

- L'ancienne région Alsace⁵⁹ du côté français,
- Du côté allemand, l'extrême Sud du Palatinat et le Pays de Bade,
- La Suisse du Nord-Ouest.

Les deux régions de taille similaire que sont l'ancienne région Alsace et le Pays de Bade représentent la plus grande part de la superficie totale de la région du Rhin Supérieur, soit 76 %. Le quart restant de la zone se répartit entre le Palatinat du Sud (7 %) et la Suisse du Nord-Ouest (17 %), qui comprend les cinq cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, du Jura et de Soleure. Avec une superficie totale de 21 526 kilomètres carrés, la région compte plus de six millions d'habitants. La structure du paysage de la région est très densément boisée (43 % de la superficie totale) : les chaînes de montagnes qui la bordent sont la Forêt-Noire à l'est, les Vosges à l'ouest et une partie du Jura au sud. 39 % de la superficie totale de la région du Rhin Supérieur sont disponibles pour l'agriculture, tandis que 2 % sont constitués de plans d'eau et autres zones non exploitables. Les zones de peuplement et de transport représentent 15 % de la superficie totale.⁶⁰ Un cinquième de la population vit dans les cinq villes de plus de 100 000 habitants : Karlsruhe, Strasbourg, Fribourg, Mulhouse et Bâle.⁶¹



La **densité de population** dans la région du Rhin Supérieur est en moyenne de 277 habitants par km², la région comprend un total de 1 807 communes. La Suisse du Nord-Ouest (385 habitants au km²) a une très forte densité de population, ce qui est dû à la forte densité de l'agglomération de Bâle. La deuxième place est occupée par la région de Baden, avec 299 habitants au km². L'Alsace (222 habitants au km²) et le Palatinat du Sud (200 habitants au km²) sont beaucoup moins densément peuplés. Néanmoins, ces chiffres sont également

⁵⁸ Source de la carte : <https://www.trifob.org/de/karte.html> (21.01.2020)

⁵⁹ Au 1er janvier 2016, la France est passée de 22 régions à 13 (Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015). L'Alsace a été rapprochée des anciennes régions Champagne-Ardenne et Lorraine pour former le Grand-Est.

⁶⁰ Cf. Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur: Rhin Supérieur – Faits et chiffres 2018, p. 4 <https://www.statistik-bw.de/Service/Veroeff/Querschnittsverl/F6ffentlichungen/900318002.pdf> (21.01.2020)

⁶¹ Cf. Conseil Rhénan : Territoire du Rhin Supérieur : <https://www.conseilrhenan.org/fr/le-conseil-rhenan/territoire-et-partenaires.html> (21.01.2020)

supérieurs aux moyennes correspondantes pour la France, la Suisse ou l'UE-28 dans son ensemble.⁶²

La **situation géostratégique de la région du Rhin Supérieur** se situe sur l'axe Londres-Milan, à la jonction entre le nord et le sud de l'Europe et les régions de langue allemande et romane. Grâce à sa situation favorable à l'interface des axes de transport est-ouest et nord-sud de l'Europe centrale, il bénéficie de bonnes connexions avec les centres économiques environnants (Francfort, Munich, Stuttgart, Zurich, Lyon, Paris, ...).⁶³

Un examen plus approfondi du **marché du travail de la région du Rhin Supérieur** montre qu'en 2016, la région comptait 3,1 millions d'employés (sur le lieu de travail). Au total, 97 000 travailleurs ont fait la navette entre la région du Rhin Supérieur et les pays voisins. Parmi eux, 60 % venaient de la seule Alsace et 39 % du Pays de Bade. En principe, on peut identifier trois grands flux de navetteurs transfrontaliers : les flux de l'Allemagne et de la France vers la Suisse et, dans une moindre mesure, le flux de la France vers l'Allemagne. Le nombre de navetteurs transfrontaliers a augmenté de 15 % par rapport à 2006.⁶⁴

3.2.2 Historique et structures de l'observation transfrontalière

L'émergence d'une coopération transfrontalière sur le Rhin Supérieur

La coopération transfrontalière sur le Rhin Supérieur remonte à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle a commencé avec la construction de l'aéroport binational de Bâle-Mulhouse et une administration commune du port de Kehl. De nombreux autres projets de coopération ont suivi, tels que les associations transfrontalières Regio Basiliensis (1963) et Regio du Haut-Rhin (1965). Au début des années 1970, les responsables des administrations du Rhin Supérieur se réunissaient deux fois par an pour la « Conférence Tripartite permanente de coordination régionale », étape préliminaire, pour ainsi dire, de la coopération transfrontalière institutionnelle dans la région du Rhin Supérieur. Cependant, **l'Accord de Bonn du 22 octobre 1975** est décrit comme une étape importante. Cet accord intergouvernemental prévoyait la formation d'une Commission Intergouvernementale chargée « de faciliter l'étude et la solution des problèmes de voisinage dans la région du Rhin supérieur »⁶⁵ et un cadre institutionnel de coopération a été établi. Un comité régional trinational (allemand-franco-suisse) a été créé pour le bassin versant sud et un comité régional binational pour le bassin versant nord. La zone de coopération comprenait les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour la France ; en Allemagne, pour le Land de Bade-Wurtemberg, les régions du Rhin moyen et du Rhin Supérieur méridional ainsi que le district de Lörrach ; en Rhénanie-Palatinat, la région de l'ancien Palatinat du Sud ; et en Suisse, les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. **En novembre 1991**, la fusion des deux comités régionaux a conduit à la création de la **Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur**, un organe central d'information et de

⁶² Cf. Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur : Le territoire du Rhin Supérieur <http://www.rmtmo.eu/fr/region-metropolitaine/le-rhin-superieur.html> (21.01.2020)

⁶³ Cf. Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur : Le territoire du Rhin Supérieur <http://www.rmtmo.eu/fr/region-metropolitaine/le-rhin-superieur.html> (21.01.2020)

⁶⁴ Cf. Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur : Rhin supérieur – Faits et chiffres 2018, p. 11 <https://www.statistik-bw.de/Service/Veroeff/QuerschnittsverlF6ffentlichungen/900318002.pdf> (21.01.2020)

⁶⁵ Cf. Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur : La création de la Conférence du Rhin Supérieur <https://www.conference-rhin-sup.org/fr/la-conference-du-rhin-superieur/les-debuts.html> (21.01.2020)

coordination de la coopération transfrontalière sur le Rhin Supérieur, qui fait régulièrement rapport à la Commission Intergouvernementale franco-germano-suisse. **L'accord de Bâle de septembre 2000** a confirmé la Conférence du Rhin Supérieur dans ses missions et a élargi le mandat et le cercle des partenaires de coopération comme suit : l'État français et la région Alsace ; pour le Land de Rhénanie-Palatinat, les districts de Südliche Weinstraße et Germersheim, la ville indépendante de Landau in der Pfalz, ainsi que les municipalités de Dahner Felsenland et Hauenstein ; le district de Waldshut pour le Bade-Wurtemberg ; les cantons suisses d'Argovie, du Jura et de Soleure.⁶⁶

La Conférence du Rhin Supérieur

Sur le plan organisationnel, la coopération transfrontalière dans le cadre de la **Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur** a une structure pyramidale : elle est chapeautée au niveau national par la Commission gouvernementale franco-germano-suisse qui relie les gouvernements des trois pays via leurs ministères des affaires étrangères respectifs. La Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur relie les autorités gouvernementales et administratives au niveau régional et dispose des organes et commissions politiques suivants : Présidium et Comité de coordination pour le suivi de ses travaux par les organes responsables, Secrétariat commun, 12 groupes de travail avec 35 comités d'experts. La liaison avec les administrations nationales est assurée par la Commission gouvernementale, qui est le point de contact pour les questions qui ne peuvent être traitées au niveau régional.⁶⁷ Le secrétariat commun de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur est basé à Kehl.

Le Conseil Rhénan

Également appelé « parlement » trinational de la région du Rhin Supérieur, le **Conseil Rhénan franco-germano-suisse**⁶⁸ est l'assemblée des élus politiques de cette région transfrontalière. Créé en décembre 1997, le Conseil du Rhin Supérieur trouve ses racines dans le « Groupe franco-allemand de concertation des élus » (1976-1991), qui devait apporter un soutien politique aux travaux de la Conférence du Rhin Supérieur et qui s'est poursuivi dans les « Rencontres permanentes entre le Conseil Régional d'Alsace et le Landtag de Bade-Wurtemberg » (1991-1996).⁶⁹ Il compte aujourd'hui 71 membres, des parlementaires ainsi que d'autres élus (par exemple : Landräte, maires) des quatre sous-régions : Alsace, Bade du Nord et du Sud, Palatinat du Sud-Est et Suisse du Nord-Ouest.⁷⁰ Le Conseil Rhénan constitue ainsi l'organe politique complémentaire à la Conférence du Rhin Supérieur, qui est davantage un organe administratif ; c'est également son partenaire le plus important. À cette fin, les quatre Eurodistricts de la région du Rhin Supérieur sont impliqués dans le Conseil Rhénan :

⁶⁶ Cf. Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur : La création de la Conférence du Rhin Supérieur <https://www.conference-rhin-sup.org/fr/la-conference-du-rhin-superieur/les-debuts.html> (21.01.2020)

⁶⁷ Cf. Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur : L'organisation de la Conférence du Rhin Supérieur <https://www.conference-rhin-sup.org/fr/la-conference-du-rhin-superieur/organisation.html> (21.01.2020)

⁶⁸ Cf. Le Conseil Rhénan : <https://www.conseilrhenan.org/fr/accueil.html> (21.01.2020)

⁶⁹ Cf. Le Conseil Rhénan : Contexte de création <https://www.conseilrhenan.org/fr/le-conseil-rhenan/contexte-de-creation.html> (21.01.2020)

⁷⁰ Cf. Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur : L'organisation de la Conférence du Rhin Supérieur <https://www.conference-rhin-sup.org/fr/la-conference-du-rhin-superieur/organisation.html> (21.01.2020)

Eurodistrict Région Fribourg/Centre et Sud Alsace, Eurodistrict Regio Pamina, Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et l'Eurodistrict trinational de Bâle. ⁷¹

Les missions principales du Conseil Rhénan comprennent l'information mutuelle et l'accord politique sur les questions régionales importantes. En outre, il est un moteur pour les nouvelles initiatives transfrontalières. Il adresse ses déclarations - généralement sous forme de résolutions - aux gouvernements régionaux et nationaux, à la Conférence du Rhin Supérieur, à l'Union européenne et à d'autres destinataires. ⁷²

La Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur

La base de la fondation de la **Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur (RMT)**⁷³ est une déclaration commune des plus importants représentants du monde politique, de l'économie et de la science du



Rhin Supérieur à l'occasion du 11^e Congrès tripartite 2008, dans le but de renforcer les synergies et les partenariats. Le 9 décembre 2010, la déclaration fondatrice d'Offenburg a été suivie d'une reconnaissance de l'État. La RMT sert de cadre commun aux organes de la Conférence du Rhin Supérieur et à toutes les initiatives extérieures à la Conférence du Rhin Supérieur, pour la phase de développement de la Région métropolitaine.⁷⁴ Les obstacles administratifs sont réduits par les projets transfrontaliers. Ainsi, les citoyens, les entreprises et la science se voient garantir des conditions optimales pour la réalisation de leurs projets.⁷⁵

L'INFOBEST (INFormations- und BERatungsSTelle) peut être mentionné comme premier contact pour toutes les questions transfrontalières dans la région du Rhin Supérieur. Créé en 1991, il se compose d'un réseau de quatre centres de conseil (INFOBEST PAMINA, Kehl/Strasbourg, Vogelgrun/Breisach ainsi que PALMRain) et est le point de contact pour les questions du grand public, par exemple sur la sécurité sociale, le marché du travail, la fiscalité, le déménagement dans le pays voisin, l'éducation ou le transport. Si nécessaire, les employés d'INFOBEST peuvent également aider les citoyens dans leurs démarches administratives dans le pays voisin. Un site web bilingue est disponible ainsi que des brochures et des fiches d'information. L'organisation et la mise en œuvre de journées de consultation des citoyens, de conférences et de séminaires d'information font également partie des activités d'INFOBEST.⁷⁶

L'Euro-Institut⁷⁷ est une autre composante des structures institutionnelles existantes dans la région du Rhin Supérieur. Les conférences, études et activités de mise en réseau de l'Euro-Institut sont principalement adressées au secteur politique et administratif. Parmi les publications de l'Euro-Institut figurent par exemple des sujets tels que la santé et la sécurité au travail

⁷¹ Cf. Eurodistrict Region Freiburg / Centre et Sud Alsace : Les quatre Eurodistricts dans le Rhin Supérieur <https://www.eurodistrict-freiburg-alsace.eu/presentation/presentation-des-4-eurodistricts-du-rhin-superieur.html> (21.01.2020)

⁷² Cf. Le Conseil Rhénan : <https://www.conseilrhenan.org/fr/accueil.html> (21.01.2020)

⁷³ Cf. La Région Métropolitaine Trinationale <http://www.rmtmo.eu/fr/la-region-metropolitaine.html> (21.01.2020)

⁷⁴ Cf. Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur : Coopération transfrontalière <https://www.conference-rhin-sup.org/fr/la-conference-du-rhin-superieur/cooperation-transfrontaliere.html> (21.01.2020)

⁷⁵ Cf. INFOBEST : Les autres institutions transfrontalières dans le Rhin Supérieur <https://www.infobest.eu/fr/cooperation-transfrontaliere/#article> (21.01.2020)

⁷⁶ Cf. INFOBEST : A propos d'INFOBEST <https://www.infobest.eu/fr/a-propos-dinfobest/> (21.01.2020)

⁷⁷ Euro-Institut <https://www.euroinstitut.org/fr/> (21.01.2020)

du point de vue transfrontalier ou le manque de travailleurs qualifiés dans le secteur de la santé.⁷⁸

Enfin, il est également indispensable de mentionner ici le Centre de compétence **GeoRhena**⁷⁹. Il fournit de nombreuses informations géographiques transfrontalières dans les domaines de l'environnement et l'agriculture, de l'utilisation des sols, des eaux souterraines, des statistiques, du tourisme et des transports. De nombreuses cartes, tant statiques qu'interactives, sur les sujets mentionnés ci-dessus et d'autres sujets d'actualité sont disponibles pour la région. Le Conseil Rhénan franco-germano-suisse a souligné la nécessité de disposer de données statistiques transfrontalières lors de sa session plénière du 18 juin 2018 à Landau/Südpfalz, en soutenant la « (...) résolution de la Conférence du Rhin Supérieur visant à échanger encore plus de données statistiques sur le Rhin Supérieur. La mise à disposition de données structurelles transfrontalières est une condition préalable importante pour les décideurs régionaux et locaux en vue d'un développement durable et cohérent de la région frontalière du Rhin Supérieur. »⁸⁰

L'observation du marché de l'emploi dans la région du Rhin Supérieur

Des données harmonisées, notamment dans les domaines de la démographie, de l'économie, du marché du travail et de l'éducation, sont une condition préalable essentielle aux décisions transfrontalières et à une coopération fructueuse au-delà des frontières nationales et régionales. Les offices statistiques de la région du Rhin Supérieur (INSEE Grand Est, Office statistique de la Rhénanie-Palatinat et du Bade-Wurtemberg, Service de statistique du canton du Jura, Statistik Aargau, Offices statistiques des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, Office des finances du canton de Soleure) publient à intervalles réguliers la brochure bilingue « Rhin Supérieur - Faits et chiffres »⁸¹ dans le cadre du **groupe de travail statistique** (ancien comité des experts statistiques) de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur. Cette brochure donne un aperçu de la situation dans la région et contient des données annuelles sur la population, l'économie et le marché du travail, les transports, les soins de santé et l'éducation.

Au sein du réseau EURES, **EURES-T (Transfrontalier) Rhin Supérieur** est une coopération franco-germano-suisse des services de l'emploi, des syndicats, des associations d'employeurs et des autorités locales pour soutenir la mobilité professionnelle transfrontalière dans le Rhin Supérieur. Créé en 1999, le projet est l'un des dix partenariats transfrontaliers qui ont reçu un financement du programme EaSI (programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale) depuis 2009. « L'objectif général de ces partenariats est d'échanger et de consulter les demandeurs d'emploi et les employeurs sur le thème de la mobilité professionnelle transfrontalière, de proposer des stages et de fournir des services avant et après le recrutement ». ⁸² Situés dans des régions européennes où les flux de frontaliers sont importants, ces

⁷⁸ Les publications de l'Euro-Institut sont disponible sur leur site web : <https://www.euroinstitut.org/fr/documenta-tion/publications/> (21.01.2020)

⁷⁹ GeoRhena <https://www.georhena.eu/fr> (21.01.2020)

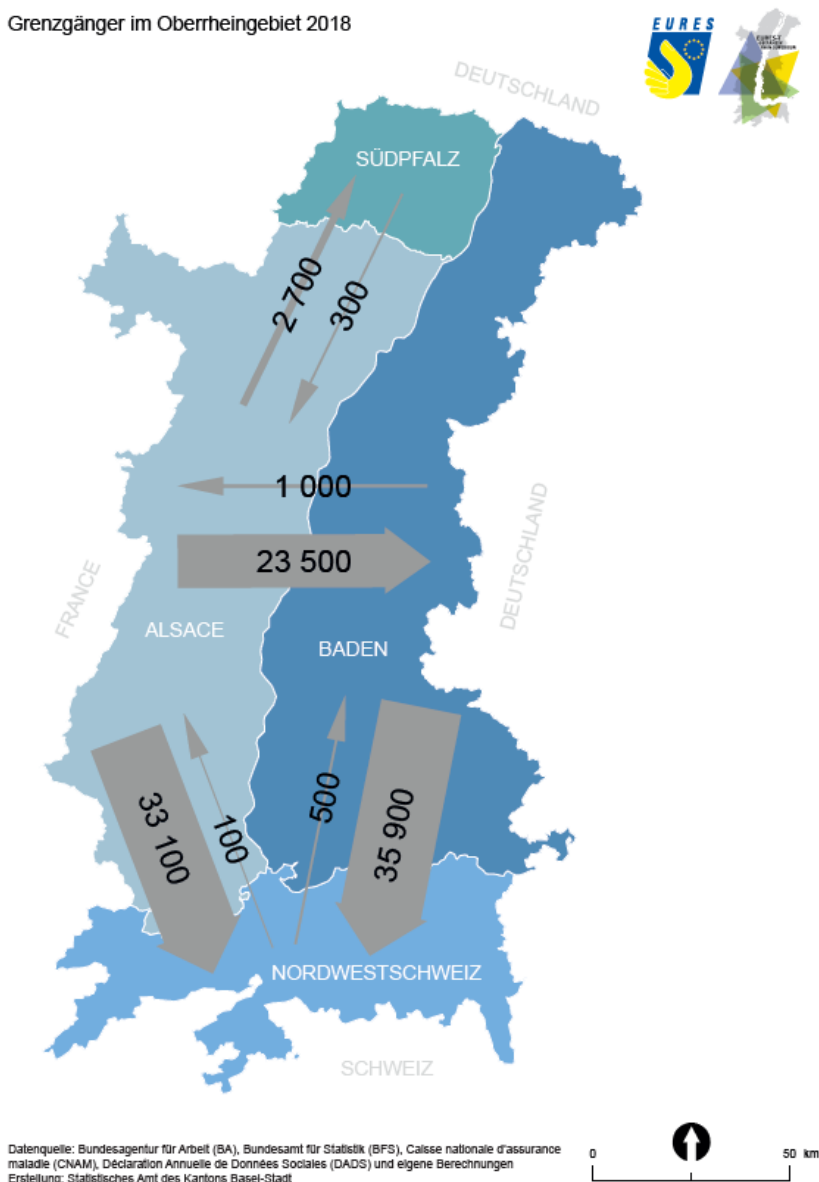
⁸⁰ Cf. Le Conseil Rhénan : Communiqué de presse du 18-06-2018 sur la session plénière à Landau/Südpfalz, p. 2

⁸¹ Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur: Rhin Supérieur – Faits et chiffres 2018 https://www.statistik.rlp.de/fileadmin/dokumente/nach_themen/grossregion/Oberrheinbroschuere_2018.pdf (21.01.2020)

⁸² Cf. Commission européenne: EURES, le portail européen sur la mobilité de l'emploi <https://ec.europa.eu/eures/public/fr/eures-in-cross-border-regions#/list> (21.01.2020)

partenariats servent à promouvoir la transparence et un marché du travail européen transfrontalier commun.⁸³ Les conseils donnés aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs frontaliers et aux employeurs concernent également les élèves. Les personnes qui suivent ou aspirent à suivre une formation transfrontalière ou un programme d'études en alternance sont soutenues par EURES-T Rhin Supérieur à tous les niveaux.

Figure 9 : Les flux des frontaliers dans la région du Rhin Supérieur 2018



Source : Statistisches Amt des Kantons Basel-Stadt

Le monitoring du marché du travail dans la région du Rhin Supérieur⁸⁴ est réalisé et géré pour le compte d'EURES-T Rhin Supérieur par l'Office statistique du canton de Bâle-Ville⁸⁵. Il est financé par des fonds européens et suisses. Depuis 2009, un outil interactif est à la

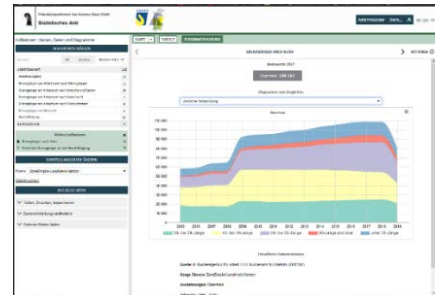
⁸³ Cf. EURES-T Rhin Supérieur : A propos d'EURES-T <https://www.eures-t-rhinsuperieur.eu/a-propos-deures-t/portrait> (21.01.2020)

⁸⁴ Cf. EURES-T Rhin Supérieur : Monitoring du marché du travail <https://www.eures-t-rhinsuperieur.eu/monitoring-du-marche-du-travail> (21.01.2020)

⁸⁵ Cf. Präsidialdepartement des Kantons Basel-Stadt Statistisches Amt www.statistik.bs.ch (21.01.2020)

disposition du public sur un site web trilingue (allemand, français, anglais), avec lequel il est possible de produire des cartes et des graphiques sur les différents thèmes du marché du travail et de combiner librement les différents niveaux spatiaux et périodes temporelles.⁸⁶ En outre, toutes les données stockées pour les cartes sont également accessibles sous forme de tableaux et peuvent être exportées et traitées dans les formats les plus courants.

Le portail web trinational du monitoring du marché du travail EURES-T Supérieur contient des données statistiques sur les thèmes de la population, de l'emploi, du chômage et des frontaliers sont présentées et mises à jour périodiquement au niveau des communes ou au niveau des Stadt- und Landkreise (pour l'Allemagne), cantons (Suisse) et zones d'emploi (France), selon la disponibilité des données.⁸⁷



Ce portail répond à la demande actuelle de fournir à l'utilisateur un aperçu rapide sur certains sujets. Lors de l'atelier-débat de l'OIE en décembre 2019, M. Raphael Alù de l'Office statistique du canton de Bâle-Ville a présenté en détail les fonctionnalités du portail.⁸⁸

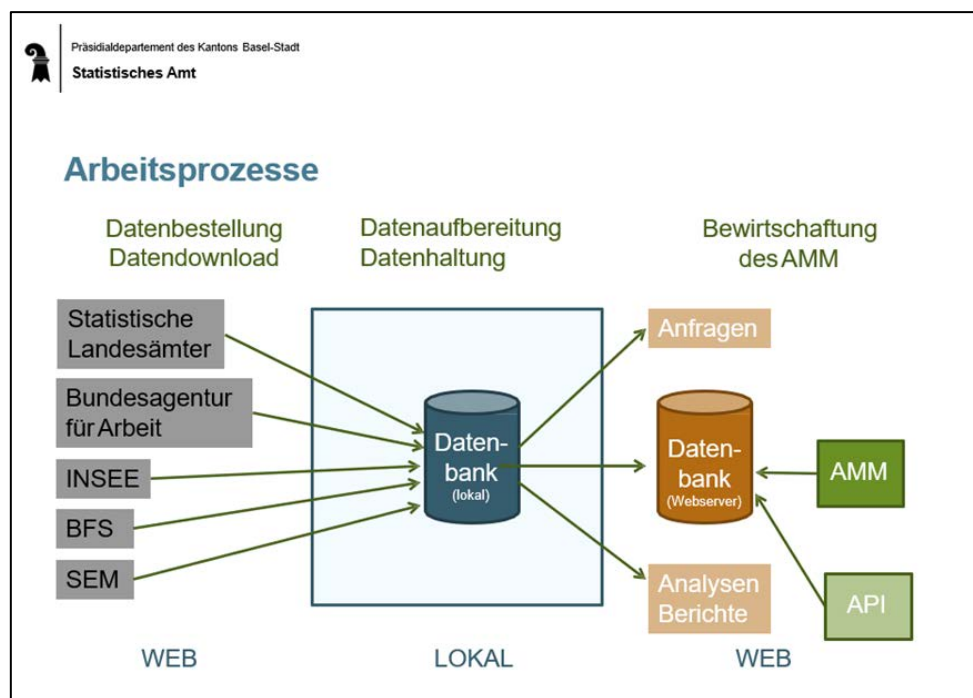
La liste des processus de travail reflète les liens étroits entre les producteurs de données participants, la préparation des données locales à un endroit central et la gestion du monitoring du marché du travail à l'aide de l'outil web. La generation automatique de rapports avec des graphiques et des aides à la lecture est également prévue.

⁸⁶ Cf. Präsidialdepartement des Kantons Basel-Stadt Statistisches Amt: Monitoring du marché du travail EURES-T Rhin Supérieur <https://www.eures-t.basleratlas.ch/?lang=fr#c=home> (21.01.2020)

⁸⁷ Accès au monitoring du marché du travail EURES-T Rhin Supérieur via <https://www.eures-t-rhinsupérieur.eu/monitoring-du-marche-du-travail> ou <https://www.eures-t.basleratlas.ch> (21.01.2020)

⁸⁸ Présentation disponible sur le site web de l'OIE : https://www.iba-oie.eu/fileadmin/user_upload/04_Oberrhein.pdf (21.01.2020)

Figure 10: Processus de travail pour l'outil interactif du monitoring du marché du travail du Rhin Supérieur



Source : Präsidialdepartement des Kantons Basel-Stadt Statistisches Amt

Un outil web interactif offre l'avantage de pouvoir consulter rapidement et facilement les données en fonction de la demande de l'utilisateur. Cependant, l'utilisation de celles-ci nécessite un certain niveau de connaissances afin de pouvoir les interpréter, ce qui souligne la nécessité de contextualiser les données d'analyse.

3.2.3 Limites et défis de l'observation transfrontalière

Les limites de l'observation ici, comme dans d'autres domaines, sont les différences de niveaux géographiques et de périodes temporelles disponibles en ce qui concerne les données statistiques. Fondamentalement, le traitement des données repose sur le principe de l'uniformité des formats, en particulier lorsqu'il s'agit d'automatiser le processus.

La qualité des données est également déterminante pour l'étendue des évaluations possibles. Par exemple, toutes les municipalités ne traitent pas les données sur les frontaliers de la même manière, avec la même régularité, de sorte que même de simples fautes d'orthographe dans les noms de lieux, par exemple, constituent un obstacle fréquent à un bon traitement des données. La question de savoir si et comment les données existantes peuvent être finalement traitées est donc également liée à **l'ampleur des efforts nécessaires à ce traitement**.

Jusqu'à présent, l'outil web susmentionné a servi de base de données pure, c'est-à-dire qu'il fournit des données sélectionnées en réponse aux demandes sans aucune analyse, commentaire ou aide à la lecture. La mise en œuvre de cette mission est une tâche à laquelle le Monitoring du marché du travail aimerait consacrer plus d'attention. Sans information

d'accompagnement et sans analyse des données traitées, les conclusions sont difficiles à tirer, une étude plus approfondie est nécessaire.

Dans le but de rendre la région transfrontalière plus visible, le groupe de travail statistique de la Conférence du Rhin Supérieur travaille en partenariat avec le Monitoring du marché du travail EURES-T, à la mise en place d'un outil interactif pour l'observation statistique transfrontalière du territoire. Les périmètres de la Conférence du Rhin Supérieur et d'EURES-T étant identiques, cette coopération devrait également éviter les doubles emplois. Actuellement, un projet pilote a été défini en mettant l'accent sur le marché du travail.

PLUS D'INFORMATIONS :

STATISTISCHES AMT BASEL STADT

BINNINGERSTRASSE 6

4001 BASEL

CONTACT: RAPHAEL ALU

TELEPHONE: + 41 61 267 87 61

E-MAIL: raphael.alu@bs.ch

INTERNET: [HTTPS://WWW.EURES-T.BASLERATLAS.CH/#C=HOME](https://www.eures-t.basleratlas.ch/#C=HOME)

PORTAL: [HTTPS://WWW.EURES-T-OBERRHEIN.EU/ARBEITSMARKT-MONITORING/](https://www.eures-t-oberrhein.eu/arbeitsmarkt-monitoring/)

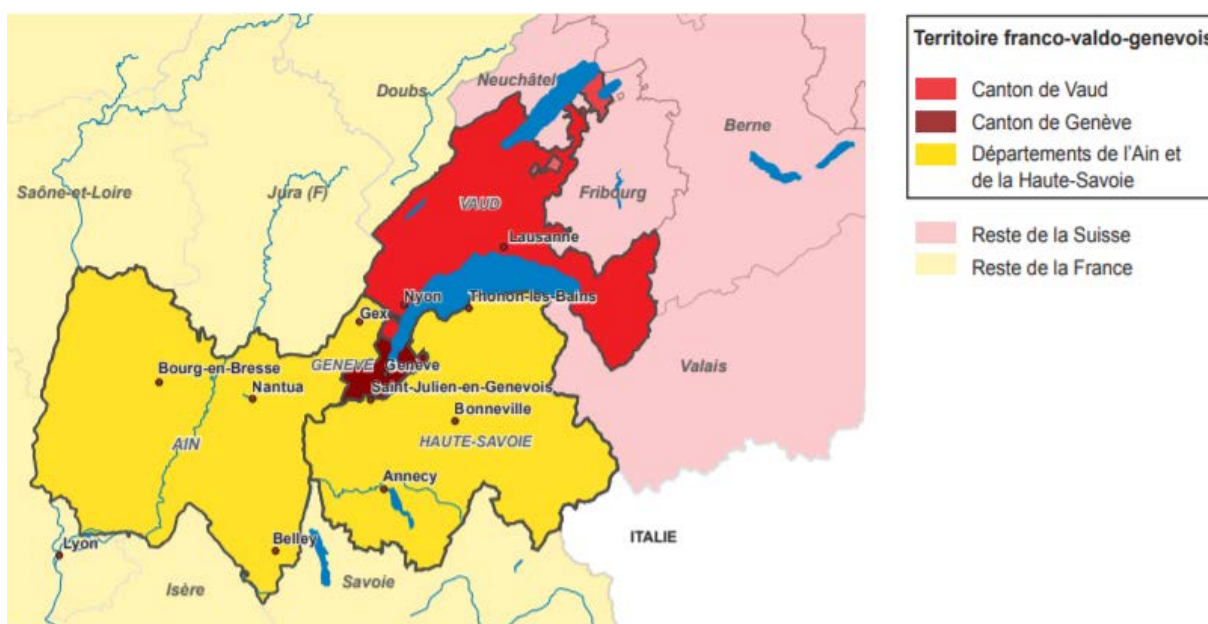
3.3 L'espace franco-valdo-genevois et le « Grand Genève »

3.3.1 Informations clés du territoire

L'espace franco-valdo-genevois

L'espace franco-valdo-genevois comprend quatre entités institutionnelles : les deux cantons suisses de Genève et de Vaud et les deux départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il couvre donc parfaitement les territoires administratifs (départements côté français et cantons côté suisse).

Figure 11 : Le territoire franco-valdo-genevois



Source : OST⁸⁹

L'espace franco-valdo-genevois comptait, début 2018, environ 2,7 millions d'habitants⁹⁰, dont un peu plus de la moitié (55 %) du côté français. C'est une zone de forte concentration d'emplois : on y trouve environ 1 400 emplois / km² dans le canton de Genève et même 12 000 emplois / km² dans la ville de Genève.

La prise en compte de ce territoire en tant que zone transfrontalière présente toutefois un défi majeur. Certaines zones ne sont, en effet, pas sous influence de la frontière. C'est par exemple le cas du sud-ouest du département de l'Ain, qui se trouve davantage sous l'influence de la ville de Lyon que de la frontière franco-suisse. A des fins d'analyses transfrontalières, il est en conséquence plus pertinent de considérer un territoire légèrement plus restreint, nommé « l'Espace transfrontalier genevois ».

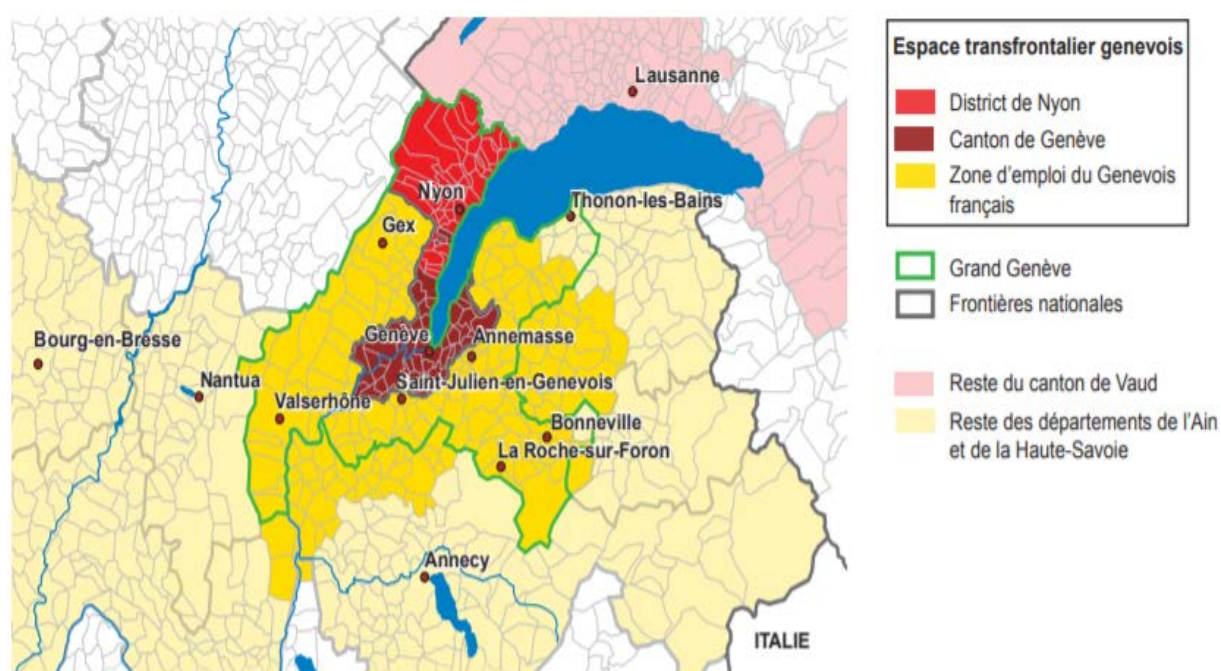
⁸⁹ OST <http://www.statregio-francosuisse.net/presentation/espaces.asp> (28.02.2020)

⁹⁰ Cf. INSEE-OCSTAT 2019, Observatoire statistique transfrontalier : Synthèse 2019 https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2019/hors_collection/ost/Synthese_2019.pdf (28.02.2020)

L'Espace transfrontalier genevois

L'Espace transfrontalier genevois est un bassin de vie et d'emploi transfrontalier très dynamique et à fort potentiel. Il comptait un million d'habitants début 2016, dont 42 % dans la partie française, 418 000 emplois dans la partie suisse, ainsi que 105 000 emplois dans la partie française.⁹¹ Cette zone est constituée du canton de Genève, en bordure sur la carte ci-dessous, du district de Nyon, en rouge, et de la zone d'emploi du Genevois français, en jaune. Les deux territoires suisses sont des découpages administratifs. Pour la France, il s'agit par contre d'un territoire qui correspond plutôt à une zone d'étude basée sur l'analyse des lieux de travail et d'habitation, un « petit marché du travail », comme le décrit Bertrand Kauffmann, directeur régional adjoint de l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes (voir Chapitre 3.3.3 ci-après).

Figure 12 : L'Espace transfrontalier genevois



Source : OST⁹²

Ce territoire est donc l'addition de deux zones administratives et d'une zone ad hoc construite à des fins d'analyse. Ce découpage permet cependant de produire et de diffuser des données statistiques pertinentes pour l'analyse transfrontalière, comme le taux d'emploi ou de chômage.

Concernant la partie française, par exemple, ces données ont permis de constater une forte hausse de l'emploi au cours des cinq dernières années : + 9 % , alors que dans le même temps, l'emploi en France stagnait. Il s'agit également de la deuxième zone ayant la plus forte progression de population en France (+ 2,1 %). C'est un rythme cinq fois plus rapide que celui de la France. Il s'agit enfin d'une zone au niveau de vie élevé. Le revenu médian y est en effet

⁹¹ Cf. INSEE-OCSTAT 2019, Observatoire statistique transfrontalier : Synthèse 2019 https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2019/hors_collection/ost/Synthese_2019.pdf (28.02.2020)

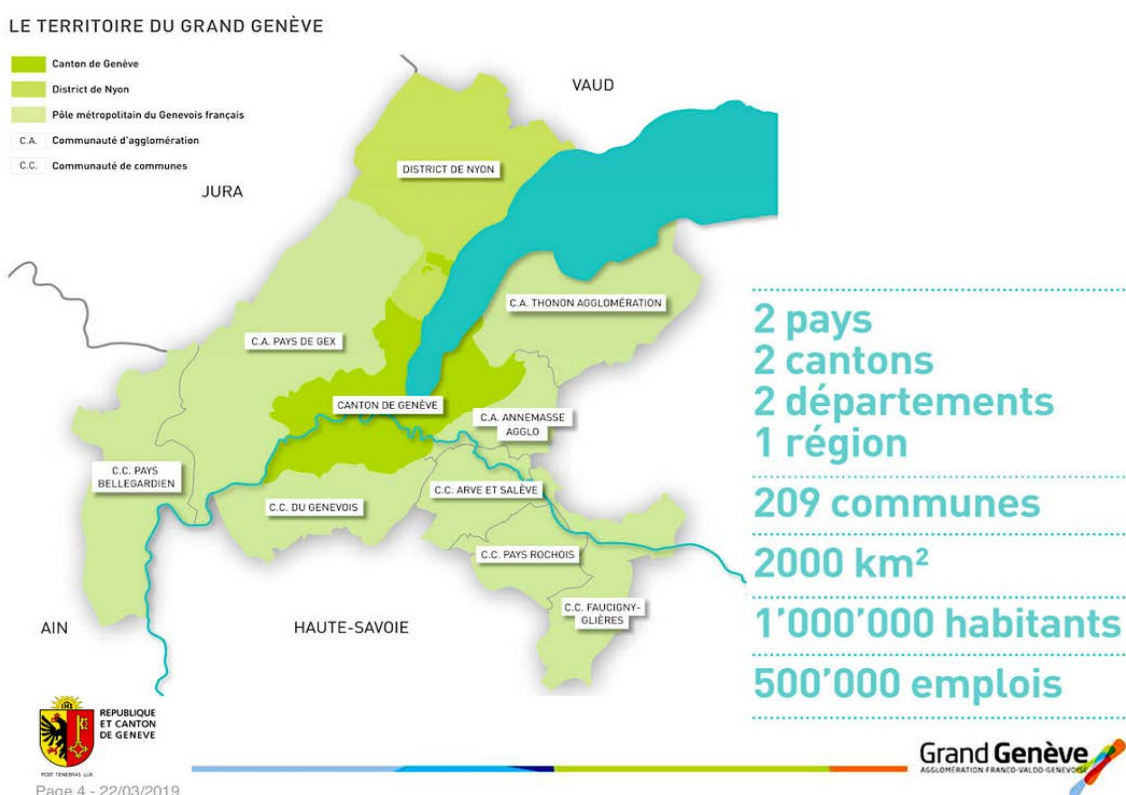
⁹² OST <http://www.statregio-francosuisse.net/presentation/espaces.asp> (28.02.2020)

le plus élevé de France (29 500 €). Pour l'aspect transfrontalier, on compte 78 000 navetteurs du Genevois français vers le canton de Genève.

Le Grand Genève

Il existe cependant un autre périmètre pertinent, notamment pour les décideurs politiques. Il s'agit du territoire appelé autrefois agglomération franco-valdo-genevoise et rebaptisée en 2012 « Grand Genève ». Celui-ci est un peu plus large que le territoire de l'Espace transfrontalier genevois (il compte huit communes supplémentaires côté français) et s'étend sur une surface de 2 000 km², dont plus de 85 % est composée de surfaces naturelles, forestières ou agricoles.⁹³

Figure 13 : Le territoire du Grand Genève



Source : CEST⁹⁴

Les territoires du Grand Genève et de l'Espace transfrontalier genevois sont comparables aussi bien en matière de population que de dynamique démographique. Le Grand Genève compte environ un million d'habitants et a vu sa population augmenter de près de 40 % entre 1990 et 2014. Le nombre de travailleurs a également connu une forte hausse au cours de ces 30 dernières années, pour atteindre 451 000 travailleurs en 2014. Deux tiers de ces effectifs se situent dans le canton de Genève. Les flux transfrontaliers sont évidemment un phénomène central du marché du travail grand-genevois : en 2011, pas moins de 550 000 passages de frontières ont été recensés dans les deux sens.⁹⁵

⁹³ Cf. Grand Genève, Agglomération franco-valdo-genevoise <https://www.grand-geneve.org/grand-geneve/le-territoire/chiffres-cles> (28.02.2020)

⁹⁴ CEST <https://www.coordination-transfrontaliere.org/divers/entretiens-transfrontaliers/> (28.02.2020)

⁹⁵ Cf. Grand Genève, Chiffres clés <https://www.grand-geneve.org/grand-geneve/le-territoire/chiffres-cles> (28.02.2020)

Du découpage particulier du territoire du Grand Genève résulte néanmoins un certain nombre de difficultés pour produire des statistiques à cette échelle.

3.3.2 *Historique et structures de l'observation transfrontalière*

L'observation et la collaboration transfrontalières dans le Grand Genève résultent d'une longue tradition. Dès 1973, le Gouvernement français et le Conseil fédéral suisse ont signé un « **Accord sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève** », compensation payée à la France par le Canton de Genève pour la perte des revenus fiscaux due aux flux transfrontaliers inégaux.⁹⁶

En 1973, le **Comité régional franco-genevois (CRFG)**⁹⁷ a été créé pour chapeauter cette collaboration transfrontalière. C'est une instance politique et la plus ancienne instance officielle de coopération transfrontalière franco-suisse. En 1994, le CRFG signe un protocole de coopération avec le Conseil du Léman (voir ci-après). Ce protocole les oblige à collaborer sur tous les sujets d'intérêt commun et à caractère transfrontalier. Plusieurs groupes de travail ont par la suite été mis sur pied dans le cadre du CRFG, afin de traiter de sujets tels que la santé, la sécurité, l'économie ou l'enseignement au sein du territoire frontalier.⁹⁸

Le **Conseil du Léman**, créé le 19 février 1987, est une instance de concertation ayant pour but de favoriser les relations transfrontalières et la mise en place de projets transfrontaliers. Il est composé d'un Comité et de quatre commissions (Economie ; tourisme et populations frontalières ; Mobilité, Jeunesse et Culture ; et Environnement). La politique transfrontalière conduite dans le cadre du Conseil du Léman vise la mise en place de réseaux entre des partenaires locaux et la mise en valeur de la région. Les objectifs poursuivis sont de partager un même espace francophone, de construire une identité commune, de créer un lien social, de favoriser les échanges, de valoriser les partenaires et les projets, d'optimiser l'utilisation des infrastructures et de mettre des moyens financiers en commun.⁹⁹

Puis en 2000, le CRFG créait l'**Observatoire statistique transfrontalier (OST)**, ce dernier ayant pour vocation d'être un instrument pour le développement du Grand Genève, en se penchant sur l'observation statistique commune de la région frontalière. L'OST est développé de façon plus détaillée dans le point suivant qui revient sur un projet phare ou « best practice » du Grand Genève.

La structure administrative de la coopération transfrontalière du Grand Genève est le **Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT)**, créé le 1^{er} janvier 2013. C'est une structure de droit public suisse, disposant de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Son rôle principal est d'assurer la gouvernance du Grand Genève pour « réaliser,

⁹⁶ Dans l'accord, la compensation financière est motivée 1) par les charges publiques supportées par les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie en raison de leurs résidents qui travaillent à Genève, 2) par l'importance que ces derniers apportent à l'économie genevoise 3) par la solidarité croissante qui existe entre l'agglomération genevoise et les collectivités locales françaises concernées. Par conséquent, l'accord n'est pas uniquement induit par la perte de revenus fiscaux due aux flux transfrontaliers inégaux.

⁹⁷ Cf. MOT <http://www.espaces-transfrontaliers.org/bdd-territoires/territoires/territory/show/comite-regional-franco-genevois/> (28.02.2020)

⁹⁸ Cf. CEST (Coordination économique et sociale transfrontalière Ain - Genève – Haute-Savoie) <https://www.coordination-transfrontaliere.org/institutions/> (28.02.2020)

⁹⁹ Cf. Conseil du Léman Ain – Haute-Savoie – Vaud – Valais Genève www.conseilduleman.org. (28.02.2020)

organiser et gérer le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement ».¹⁰⁰

L'observation sur le territoire franco-valdo-genevois

Lors de l'atelier-débat organisé par l'OIE, Monsieur Bertrand Kauffmann, directeur régional adjoint de l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes, a présenté un exemple de bonne pratique de la collaboration transfrontalière sur le territoire franco-valdo-genevois : L'Observatoire statistique transfrontalier (OST), déjà cité ci-dessus.

Créé à l'initiative du Comité régional franco-genevois (CRFG), **l'Observatoire statistique transfrontalier (OST)**, qui couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les cantons suisses de Genève et de Vaud, est mis en œuvre par les institutions statistiques territorialement concernées : l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office cantonal de la statistique du canton de Genève (OCSTAT). Statistique Vaud (STATVD) met également à disposition ses données. C'est un instrument de statistique publique. Il est dirigé par un comité de pilotage qui « valide le programme annuel et oriente les activités à long terme »¹⁰¹. Les travaux sont suivis par un comité plus technique, le comité directeur, qui regroupe les directeurs des deux offices statistiques et dont le rôle est de mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage.

Au départ, l'Observatoire avait pour objectif de mesurer les effets des premiers accords bilatéraux. Très vite, ses missions ont évolué vers la diffusion de données statistiques fiables, afin de répondre aux besoins d'information nécessaires à la description, à la compréhension et au pilotage de cette région frontalière en développement. L'Observatoire s'impose aujourd'hui comme un instrument de veille et d'anticipation au service des acteurs et décideurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques transfrontalières. Il axe ses travaux sur les thèmes prioritaires tels que la démographie, le marché du travail, les mobilités ou encore le développement économique. La mission, les activités et l'organisation de l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) sont définis dans une convention cadre¹⁰² renouvelée tous les cinq ans.¹⁰³

Au-delà du travail statistique, l'OST publie aussi régulièrement des études, dont l'étude annuelle appelée « Synthèse » qui reprend l'essentiel des données transfrontalières du territoire franco-valdo-genevois (démographie, emploi, chômage, logement, flux frontaliers, ...).¹⁰⁴ D'autres exemples d'études ou « fiches » publiées en 2019 sont « Les projections de ménages » ou « L'emploi présentiel ».¹⁰⁵

¹⁰⁰ Cf. CEST (Coordination économique et sociale transfrontalière Ain - Genève – Haute-Savoie) <https://www.coordination-transfrontaliere.org/institutions/> (28.02.2020)

¹⁰¹ Cf. OST : Convention cadre relative à l'Observation statistique transfrontalières de l'espace franco-valdo-genevois pour la période 2019-2024. http://www.statregio-francosuisse.net/telechargements/presentation/convention_cadre.pdf (28.02.2020)

¹⁰² Cf. OST : Convention cadre relative à l'Observation statistique transfrontalières de l'espace franco-valdo-genevois pour la période 2019-2024. http://www.statregio-francosuisse.net/telechargements/presentation/convention_cadre.pdf (28.02.2020)

¹⁰³ Cf. OST, Description <http://www.statregio-francosuisse.net/presentation/description.asp> (28.02.2020)

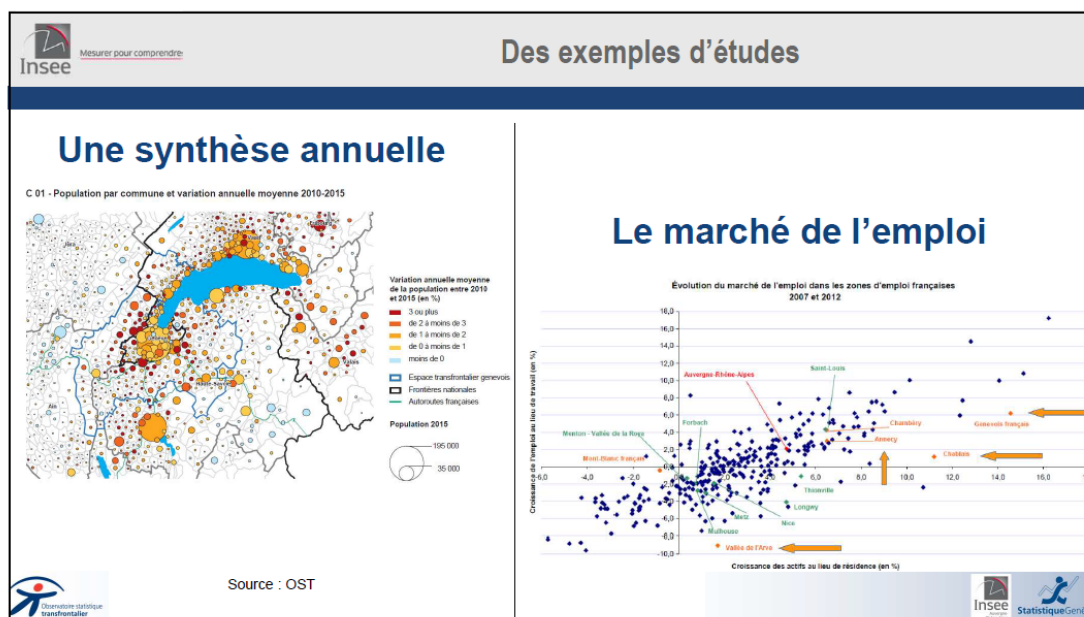
¹⁰⁴ Cf. INSEE-OCSTAT 2019, Observatoire statistique transfrontalier : Synthèse 2019 https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2019/hors_collection/ost/Synthese_2019.pdf (28.02.2020)

¹⁰⁵ Cf. OST, Fiches thématiques <http://www.statregio-francosuisse.net/publications/fiches.asp> (28.02.2020)

La fiche sur « L'emploi présentiel »¹⁰⁶ met par exemple en exergue une spécificité intéressante pour l'analyse des territoires transfrontaliers. L'emploi *présentiel* est défini comme étant la production d'activités et de biens utilisés par les personnes résidant sur le territoire concerné. A l'inverse, l'emploi *productif* est la production d'activités et de biens produits pour l'exportation, ou du moins pour des personnes vivant en dehors du territoire. Le poids de l'économie présenteielle permet d'évaluer le poids d'une région par rapport à une autre. Concernant le Grand Genève, l'emploi présentiel est plus important côté français que côté suisse, et inversement pour l'emploi productif. Ceci amène à penser que les territoires français près de la frontière suisse font en quelque sorte office de « dortoir » pour les travailleurs frontaliers vers la Suisse. La notion d'emploi présentiel n'est pas toujours facile à objectiver. Ainsi, dans le canton de Genève et dans le district de Nyon, une partie des activités des services financiers et d'assurance, ainsi que l'ensemble des activités extraterritoriales ont été réattribuées à la sphère productive.

D'autres projets ont également été mis sur pied et sont toujours en cours, comme l'analyse de la structure de la main-d'œuvre et du profil des chômeurs, un comparatif des conditions de vie dans les agglomérations européennes, une étude de l'offre de santé et une étude de l'offre touristique.¹⁰⁷

Figure 14 : Les exemples d'études de l'observatoire



Source : OST

L'ensemble des données, études et statistique de l'Observatoire sont diffusées sur le site internet www.statregio-francosuisse.net.

¹⁰⁶ Cf. OST, Fiche 2 (2019) : « L'emploi présentiel dans le bassin transfrontalier » https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2019/hors_collection/ost/Fiche_2_2019.pdf (28.02.2020)

¹⁰⁷ Liste datant de décembre 2019. Le programme de l'OST a depuis évolué.

3.3.3 Limites et défis de l'observation transfrontalière

Selon Bertrand Kauffmann, l'analyse transfrontalière se heurte à « la complexité de décrire une situation complexe avec des données complexes ».

Concernant l'espace franco-valdo-genevois, la difficulté commence dès le découpage du territoire d'observation. Tant le territoire de l'Espace transfrontalier genevois que le Grand Genève (voir ci-dessus) s'avèrent être des périmètres particulièrement pertinents pour l'analyse transfrontalière, car ils présentent une certaine homogénéité. On peut donc plus aisément y identifier des schémas et problématiques concrètes. Ces deux territoires ne correspondent cependant à aucun découpage administratif prédéfini et donc à aucun territoire de prise de décision politique. Or, les données statistiques se doivent de répondre aux besoins du terrain et donc du territoire concerné. Le découpage ad hoc de l'Espace transfrontalier genevois et du Grand Genève complique par conséquent la production et la collecte de données statistiques à l'échelle de ces territoires d'observation, ainsi que la prise de décision découlant de ces données.

Les chiffres produits et diffusés doivent avant tout être utiles. Mais utiles à qui, et pour quoi ? Autrement dit, qui utilise ces données et à quelles fins ? Si l'on sait que les données statistiques sont utilisées par les décideurs politiques, certaines universités ou encore des lobbies, on ne connaît pas tous les utilisateurs et donc pas toutes les utilisations des chiffres produits. Pour que ceux-ci soient utilisés autant que possible à bon escient, il est important de **contextualiser les données** à l'aide de précisions méthodologiques, de métadonnées mais aussi d'éventuels éléments d'analyse. S'il est impossible de connaître tous les utilisateurs et "multiplicateurs" des données, il est cependant primordial de pouvoir, dans la mesure du possible, intervenir lors d'une utilisation partielle ou partielle des chiffres diffusés.

Enfin, l'obstacle principal à une observation transfrontalière efficace réside dans **le manque de données**, qu'il s'agisse d'une absence complète des chiffres nécessaires, de l'absence de données de qualité, ou encore de données harmonisées et donc comparables de part et d'autre de la frontière. En vue d'améliorer cette situation, il est indispensable que les producteurs de données et les observatoires de part et d'autre des frontières des régions concernées se rapprochent et se coordonnent, afin de produire des données harmonisées et comparables, et ainsi appréhender ensemble les enjeux, limites et défis actuels de l'observation transfrontalière.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER (OST)

82, ROUTE DES ACACIAS

CH - 1227 CAROUGE

TELEPHONE : + 41 22 388 75 00

E-MAIL : OST@ETAT.GE.CH

INTERNET : WWW.STATREGIO-FRANCOSUISSE.NET

3.4 L'espace frontalier entre les Pays-Bas et l'Allemagne

3.4.1 Informations clés du territoire et historique



Le territoire couvert par le projet Interreg « NL-DE grens » couvre la zone frontalière entre les Pays-Bas et l'Allemagne. Le projet est à la base purement statistique, c'est une initiative « Bottom-up ». C'est pourquoi, contrairement aux espaces présentés précédemment, il n'est pas défini politiquement et aucune institution politique ne chapeaute ce territoire transfrontalier. Il couvre les Pays-Bas et pour l'Allemagne, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Basse-Saxe. C'est CBS (Centraal Bureau voor de Statistiek), l'office de statistique des Pays-Bas, qui est à l'origine du projet, en 2014. Plusieurs questions se posaient :

➤ Quel est l'ampleur des mouvements transfrontaliers ?

➤ Quel a été l'impact de l'accord de Schengen (14 juin 1985) qui permet la libre circulation des biens et des personnes et la suppression des contrôles à la frontière entre les Pays-Bas et l'Allemagne, depuis 1995 ?

➤ Les régions de part et d'autre de la frontière sont-elles semblables ou différentes ?

➤ Les zones frontalières sont-elles plus proches entre elles ou les caractéristiques nationales dominant-elles ?

➤ Quelle est la zone d'influence de la frontière ?

➤ Comment définir la zone frontalière ?

➤ Comparer les Pays-Bas avec l'ensemble de l'Allemagne a-t-il un sens ?

C'est l'angle d'observation du marché du travail qui a été privilégié dans un premier temps mais le projet va s'étendre à d'autres sujets.

Les mouvements transfrontaliers

En 2014, on dénombrait 30 000 navetteurs ayant un emploi salarié aux Pays-Bas et vivant en Allemagne. C'est plus de trois fois plus que les 8 700 navetteurs ayant un emploi en Allemagne et vivant aux Pays-Bas. Cependant, plus de la moitié des navetteurs allemands (16 000) sont des citoyens néerlandais qui ont déménagé de l'autre côté de la frontière mais qui ont un emploi aux Pays-Bas. Ce sont donc des frontaliers "atypiques", c'est-à-dire qu'ils ne sont pas devenus frontaliers en raison de leur travail, mais en raison de l'attrait du marché du logement ou de leur situation personnelle. Dans le cadre du flux inverse, il y a aussi 3 000 Allemands qui vivent aux Pays-Bas mais qui travaillent en Allemagne.¹⁰⁸

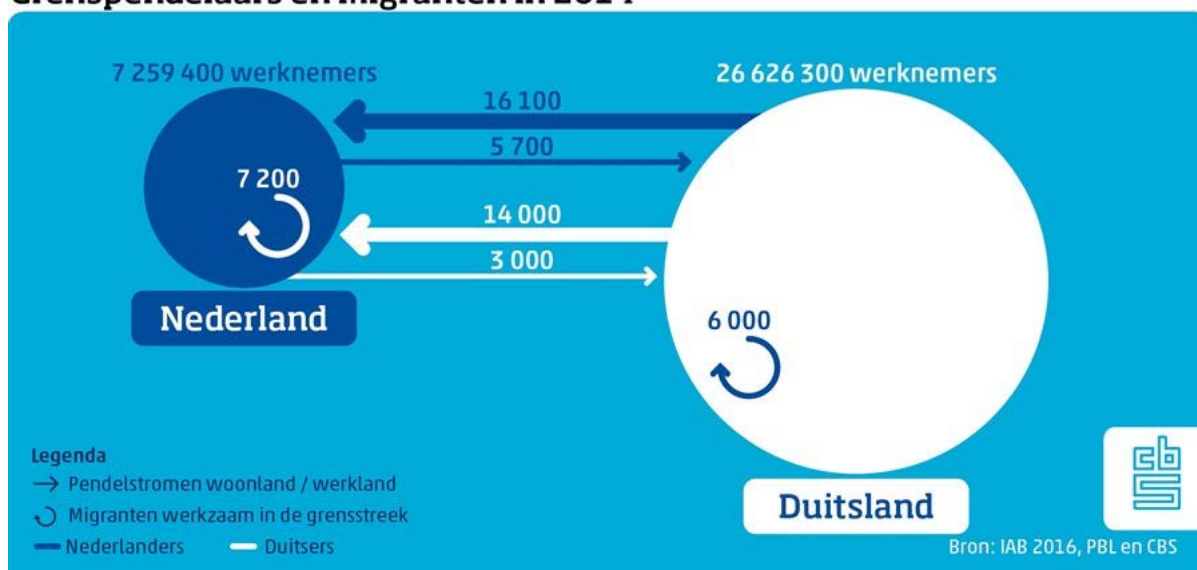
Compte tenu du nombre d'habitants et du nombre d'emplois situés à une distance raisonnable de la frontière, CBS considère que les flux pendulaires entre les Pays-Bas et l'Allemagne sont faibles.

¹⁰⁸ Cf. CBS (2016), Meer Duitsers pendelen naar Nederland dan andersom. <https://www.cbs.nl/nl-nl/nieuws/2016/37/meer-duitsers-pendelen-naar-nederland-dan-andersom> (24.02.2020)

Les travailleurs qui trouvent un emploi dans le pays voisin peuvent également aller y vivre. En 2014, le nombre de Néerlandais vivant et travaillant dans la région frontalière allemande est comparable au nombre de frontaliers néerlandais (6 000 contre 5 700). Pour les Néerlandais, la migration semble donc tout aussi attrayante que les déplacements domicile-travail. Les Allemands qui travaillent aux Pays-Bas, en revanche, préfèrent faire la navette depuis leur pays d'origine. Sur l'ensemble des Allemands travaillant dans la région frontalière néerlandaise, seul un tiers vit aux Pays-Bas. Cette différence peut être due au fait que le marché du logement en Allemagne est financièrement plus attractif. Le schéma ci-dessous résume les mouvements.

Figure 15 : Mouvements transfrontaliers et migrations entre les Pays-Bas et l'Allemagne en 2014

Grenspendelaars en migranten in 2014



Source : CBS¹⁰⁹

3.4.2 La structure de l'observation transfrontalière

Comparaison de part et d'autre de la frontière

CBS a fait le constat que la comparaison des Pays-Bas avec l'ensemble de l'Allemagne n'est pas appropriée, car ce pays a une structure hétérogène et les superficies des deux pays sont très différentes.

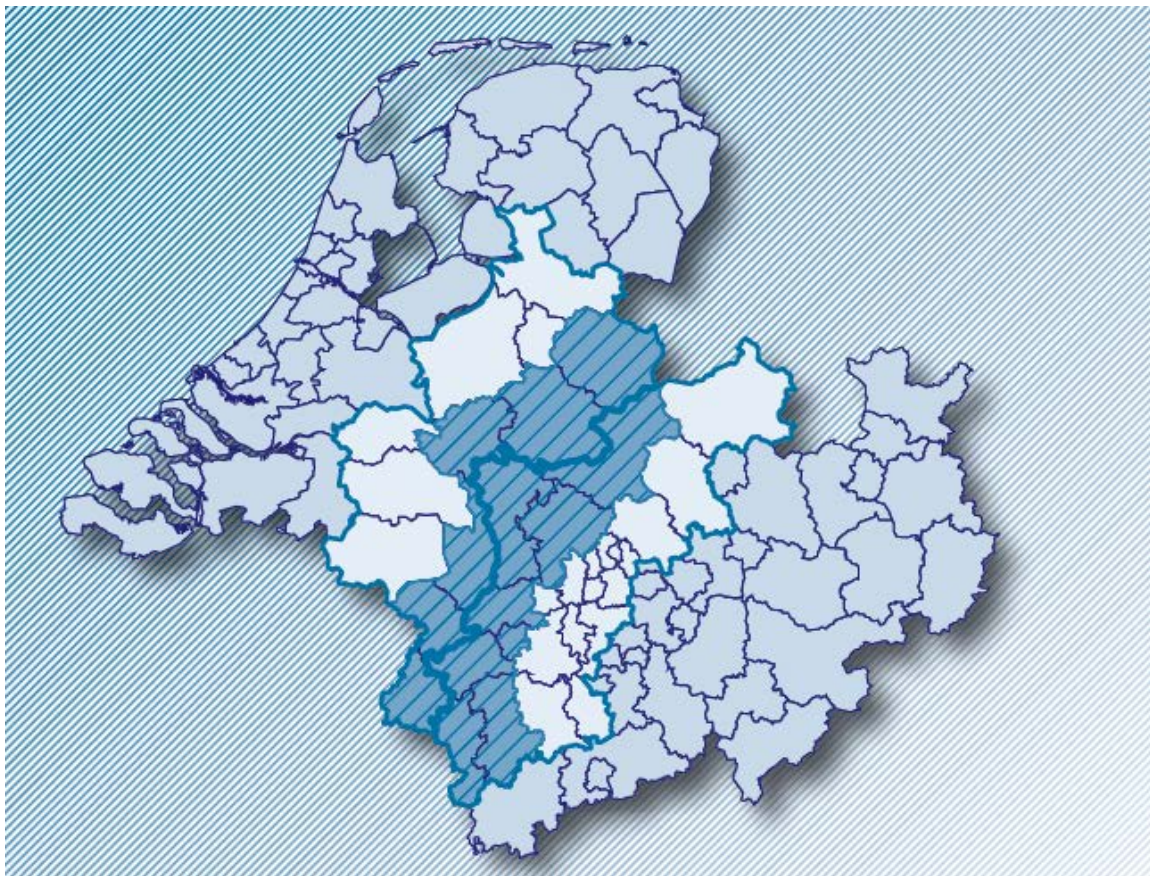
C'est pourquoi, dans un premier temps, CBS s'est associé avec le IT.NRW¹¹⁰, l'office statistique de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, pour mettre en place une première expérience pilote visant à établir des comparaisons entre les Pays-Bas et le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. La comparaison est plus pertinente qu'avec l'ensemble de l'Allemagne. En effet, les deux zones ont presque la même taille : les Pays-Bas comptent 16,8 millions d'habitants, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie 17,6 millions. Elles sont reliées par une frontière commune de

¹⁰⁹ CBS (2016), Meer Duitsers pendelen naar Nederland dan andersom. <https://www.cbs.nl/nl-nieuws/2016/37/meer-duitsers-pendelen-naar-nederland-dan-andersom> (24.02.2020)

¹¹⁰ Landesbetrieb IT.NRW <https://www.it.nrw/> (24.02.2020)

395 kilomètres¹¹¹. Elles se caractérisent par une forte densité de population et un degré élevé d'urbanisation. Dans le rapport « De arbeidsmarkt in de grensregio's van Nederland en Noordrijn-Westfalen »¹¹², les auteurs soulignent que pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, une comparaison avec les Pays-Bas peut généralement être plus instructive qu'avec une autre région d'Allemagne, mais plus éloignée comme la Bavière ou le Bade-Wurtemberg.

Figure 16 : Zone transfrontalière des Pays-Bas et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie



Source : CBS¹¹³

Cette première zone d'étude (Pays-Bas et Rhénanie-du-Nord-Westphalie) est représentée sur la carte ci-dessous. On peut remarquer qu'il y a trois codes couleur pour trois types de zones : celles qui sont directement en contact avec la frontière, celles dont l'influence frontalière est plus faible mais néanmoins présente, et celles, en plus clair, pour laquelle elle est très faible.

Cette première expérience pilote a montré que le marché du travail transfrontalier entre la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et les Pays-Bas en est encore à ses débuts. Les structures du marché du travail sont différentes des deux côtés de la frontière. Les postes vacants ne sont

¹¹¹ CBS (2015), De arbeidsmarkt in de grensregio's van Nederland en Noordrijn-Westfalen <https://www.cbs.nl/nl-nl/achtergrond/2015/34/de-arbeidsmarkt-in-de-grensregio-s-van-nederland-en-noordrijn-westfalen> (24.02.2020)

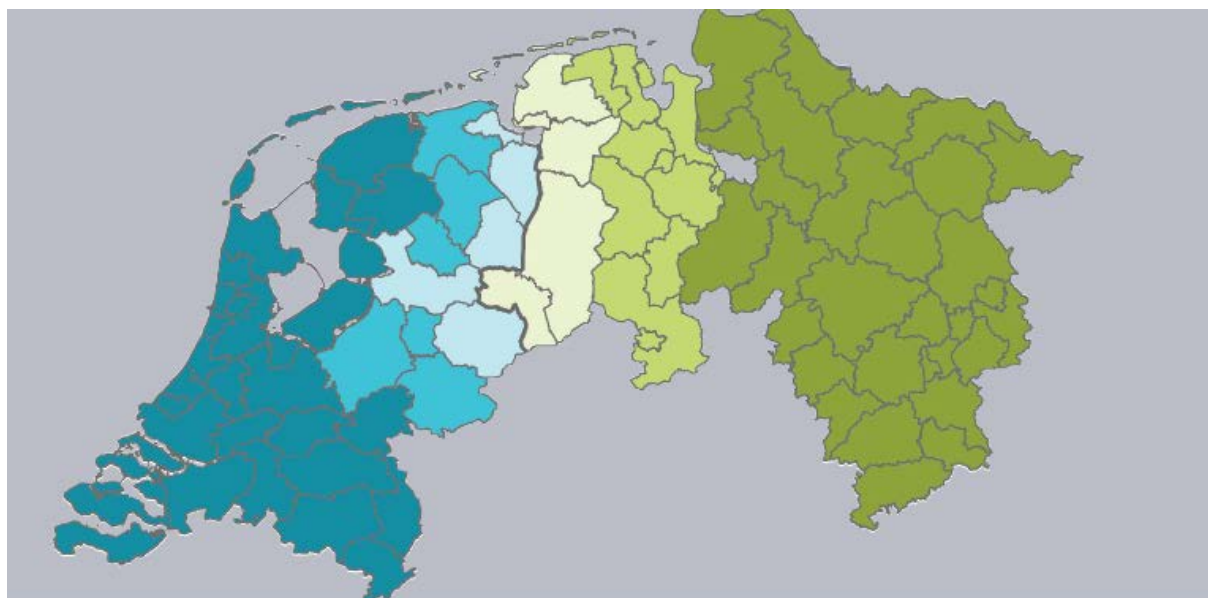
¹¹² CBS (2015), De arbeidsmarkt in de grensregio's van Nederland en Noordrijn-Westfalen <https://www.cbs.nl/nl-nl/achtergrond/2015/34/de-arbeidsmarkt-in-de-grensregio-s-van-nederland-en-noordrijn-westfalen> (24.02.2020)

¹¹³ CBS (2015), De arbeidsmarkt in de grensregio's van Nederland en Noordrijn-Westfalen <https://www.cbs.nl/nl-nl/achtergrond/2015/34/de-arbeidsmarkt-in-de-grensregio-s-van-nederland-en-noordrijn-westfalen> (24.02.2020)

guère pourvus au-delà des frontières. Le nombre de travailleurs frontaliers est faible. Le lien des régions frontalières avec les marchés du travail nationaux respectifs semble plus fort. Le taux d'emploi aux Pays-Bas est nettement plus élevé qu'en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, cette différence se marque particulièrement chez les jeunes et les femmes et serait corrélée à la plus grande proportion de travailleur à temps partiel aux Pays-Bas pour ces deux catégories. Le rapport met aussi en évidence des différences d'évolution qui sont intéressantes : le taux d'emploi en Rhénanie-du-Nord-Westphalie en général, mais plus particulièrement pour les femmes, a augmenté plus qu'aux Pays-Bas. En raison de la crise économique et financière de 2008, l'emploi a diminué aux Pays-Bas, alors qu'en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, il n'a fait que stagner.

Il existe également de nettes différences en ce qui concerne la structure de l'économie. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, l'industrie est plus importante et le secteur des services moins important qu'aux Pays-Bas.

Figure 17 : Zone transfrontalière des Pays-Bas et de la Basse-Saxe



Source : CBS ¹¹⁴

Le nombre de frontaliers travaillant aux Pays-Bas en provenance de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie est nettement supérieur au nombre de frontaliers dans le sens inverse. Cela pourrait parler en faveur d'un plus grand attrait du marché du travail néerlandais. Il faut toutefois garder à l'esprit que certains frontaliers aux Pays-Bas sont des ressortissants néerlandais qui vivent en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Toutes ces informations proviennent de l'étude publiée en 2015 par les deux offices statistiques, CBS et IT.NRW, sur financements propres. Il est apparu alors qu'une coopération durable et/ou un élargissement de la coopération nécessitait un financement solide, sans lequel une poursuite n'était pas possible. C'est pourquoi le projet Interreg NL-DE grens a été mis en place, pour élargir le projet à la Basse-Saxe. Dans

¹¹⁴ CBS (2016), Der Arbeitsmarkt in der Grenzregion Niederlande-Niedersachsen, <https://www.cbs.nl/nl-nl/achtergrond/2016/46/de-arbeidsmarkt-in-de-grensregio-nederland-nedersaksen> (24.02.2020)

ce cadre, CBS a collaboré avec le LSN¹¹⁵, l'office statistique de Basse-Saxe. Cette deuxième zone d'étude (Pays-Bas et la Basse-Saxe) est représentée sur la carte ci-dessous. On y retrouve également les trois codes couleur pour les trois types de zones : celles qui sont directement en contact avec la frontière, celles dont l'influence frontalière est plus faible, et celles, en plus foncé, pour laquelle elle est très faible.

Cette deuxième étude « Der Arbeitsmarkt in den Grenzregionen der Niederlande und Niedersachsen »¹¹⁶ montre des différences similaires à celles observées entre les Pays-Bas et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Le taux d'emploi des jeunes et des femmes est plus élevé aux Pays Bas qu'en Basse-Saxe et plus de quatre femmes sur cinq travaillent à temps partiel aux Pays-Bas, alors que dans la région frontalière de Basse-Saxe, cela ne concerne qu'environ la moitié des femmes actives. Aux Pays-Bas, le secteur des services est plus important, tandis qu'en Basse-Saxe, le secteur manufacturier est plus important. Le nombre de frontaliers est très faible. Presque personne ne se rend en Basse-Saxe. Peu de gens vont aussi dans la direction opposée.

Cette deuxième étude montre que les deux zones frontalières ne sont guère reliées en termes de marché du travail. Elle a renforcé l'idée que des données détaillées et des analyses supplémentaires sont nécessaires pour identifier les obstacles concrets et les améliorations possibles de l'interpénétration des marchés du travail. Elle plaide pour un suivi structurel de la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre et de la structure des régions frontalières. C'est essentiel si l'on veut prendre des mesures ciblées. C'est ainsi qu'est né le portail « Grensdata » présenté dans le point suivant. Un nouvel élargissement spatial en direction de la Belgique a ensuite vu le jour dans le cadre du projet Interreg Werkinzicht ¹¹⁷. Le portail couvre ainsi également les données relatives aux régions belges.

L'Observation sur le territoire transfrontalier Pays-Bas- Allemagne : le portail Grensdata

Le portail « **Grensdata** »¹¹⁸ a été développé dans le cadre de deux projets Interreg « NL-DE grens »¹¹⁹ et « Werkinzicht » (mentionnés plus haut) sur les données relatives au marché du travail. Le financement a été assuré grâce à ces programmes européens Interreg. C'est ce portail que nous a présenté Monsieur Johan van der Valk, responsable de projets statistiques transfrontalières à CBS, lors de l'atelier-débat OIE.



« Grensdata » est une base de données contenant des chiffres sur le marché du travail, l'économie et la société pour les régions frontalières des Pays-Bas avec les Länder allemands de

¹¹⁵ Cf. Landesamt für Statistik Niedersachsen (LSN), <https://www.statistik.niedersachsen.de/startseite/> (24.02.2020)

¹¹⁶ Cf. CBS (2016), Der Arbeitsmarkt in der Grenzregion Niederlande-Niedersachsen, <https://www.cbs.nl/nl-nl/achtergrond/2016/46/de-arbeidsmarkt-in-de-grensregio-nederland-nedersaksen> (24.02.2020)

¹¹⁷ Interreg Vlaanderen-Nederland, Werkinzicht <https://www.werkinzicht.eu/> (24.02.2020)

¹¹⁸ Portail Grensdata : <https://opendata.grensdata.eu/#/InterReg/de/> (24.02.2020)

¹¹⁹ Interreg NL-DE grens <https://www.cbs.nl/nl-nl/dossier/nederland-regionaal/grensoverschrijdende-statistiek/samenwerking/interreg-nl-de-grens> (24.02.2020)

Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de Basse-Saxe et avec les régions belges. Il permet de créer des graphiques et tableaux personnalisés, de les modifier et de télécharger les données. On peut choisir par exemple la région, la nationalité ou d'autres critères de recherche, le portail est interactif.

L'objectif initial du portail est de mettre à disposition une infrastructure durable de données du marché du travail transfrontalier comparables et ouvertes à tous les utilisateurs, comme par exemple des autorités publiques, des entreprises, des citoyens, mais l'idée est aussi que les données puissent être utilisées par les Systèmes d'Information Géographique (SIG). Pour le moment, le portail ne comprend que des chiffres et indicateurs avec des explications méthodologiques des tableaux, en version bilingue (néerlandais et allemand, anglais en partie). Il répond à l'exigence d'avoir les mêmes indicateurs tout au long de la frontière. L'objectif est aussi d'avoir des séries chronologiques afin d'illustrer des évolutions de part et d'autre de la frontière. Une répartition régionale approfondie au niveau NUTS 3 et des communes au sujet du marché de travail est un autre objectif du portail. La convivialité, la flexibilité et l'adaptation pour de nombreux sujets faisaient partie des considérations préliminaires qui se présentent aujourd'hui dans un portail durable qui permet de télécharger et traiter des données ouvertes (Open data) à chaque utilisateur.

3.4.3 *Limites et défis de l'observation transfrontalière*

M. van der Valk souligne que les données au niveau NUTS 2 ne sont pas suffisantes pour observer finement les phénomènes transfrontaliers. Afin de comprendre l'impact de la frontière avec précision, il est nécessaire d'examiner le niveau NUTS 3 à petite échelle. Ces données existent souvent de chaque côté de la frontière mais elles ne sont pas harmonisées, contrairement aux données au niveau des pays, voire au niveau NUTS 2, qui sont disponibles via Eurostat. Il reste cependant des domaines où, même au niveau des pays, les comparaisons internationales ne sont pas encore possibles.

Le but est donc de **disposer de données transfrontalières durables et de séries chronologiques pour un niveau fin** (NUTS 3 minimum et si possible niveau communal), ouvertes (open data) à tout le monde.

Pour cela il est souhaitable de **créer un réseau des offices statistiques**. Il est en effet important que ce soit les offices statistiques eux-mêmes qui fournissent les données car ils sont à la source. Actuellement, il est cependant encore parfois difficile de les intéresser à ce qui se passe au-delà des frontières.

Les utilisateurs (autorités locales, nationales, universités, régions frontalières, etc.) ont des besoins et des objectifs très différents, mais les producteurs de données ont des données assez semblables. Il devrait donc être possible de s'organiser pour que toutes les données soient disponibles pour tout le monde et sous le même format.

L'idéal serait de **créer un « mode de coopération positive » au niveau européen**, en travaillant d'abord avec un petit groupe de pays volontaires, puis de l'agrandir petit à petit. La collaboration avec des organismes comme Eurostat, ESPON et l'OCDE¹²⁰ et la coordination

¹²⁰ = OECD (Organization for Economic Co-operation and Development)

des initiatives existantes sont aussi importantes. M. van der Valk est favorable à l'idée de **lancer un processus de collecte des données transfrontalières en Europe**, en utilisant les infrastructures existantes pour éviter les doublons, et de compléter et améliorer les données EUROSTAT. Une autre proposition consiste à associer les pays scandinaves qui font déjà un travail similaire.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

CBS (CENTRAAL BUREAU VOOR DE STATISTIEK)

CBS-WEG 11
NL – 6412 EX HEERLEN
TELEPHONE : +31 88 570 70 70

E-MAIL : J.VANDERVALK@CBS.NL
INTERNET : WWW.CBS.NL
PORTAIL : [HTTPS://OPENDATA.GRENSDATA.EU/#/INTERREG/NL/](https://opendata.grensdata.eu/#/interreg/nl/)

4. Conclusion et perspectives

Le thème de l'atelier-débat, organisé par l'OIE en décembre 2019, était de mettre en lumière le rôle des observatoires du marché de l'emploi dans les zones frontalières. Ces régions sont par nature périphériques, et sont confrontées à des difficultés du fait des barrières législatives et administratives. Mais elles sont également source de richesse, en matière d'échanges, de complémentarité, d'ouverture au-delà des frontières.

Les observatoires sont nés d'un **besoin d'information sur les dynamiques frontalières**. Ils répondent à une nécessité de mieux connaître certains territoires de part et d'autre des frontières. Les structures d'observation ont en commun d'apporter une meilleure compréhension des marchés de l'emploi transfrontalier, en vue d'une action concertée, nécessaire pour le dynamisme économique local. Les observatoires aux frontières s'appuient pour la plupart sur la coopération entre offices statistiques de différents pays et la création de portails d'information.

L'atelier-débat a permis de constater que les observatoires présentent des similitudes dans leur fonctionnement, mais également des différences puisqu'ils sont confrontés à des problématiques spécifiques et diverses. La plupart des observatoires ont été mis en place par des instances administratives qui souhaitent avoir une meilleure connaissance de leurs territoires, mais d'autres sont à l'initiative de structures locales ou européennes.

Les observatoires du marché de l'emploi aux frontières, nécessaires pour une meilleure connaissance des régions transfrontalières

Lors de l'atelier débat de l'OIE en décembre 2019, les représentants de la Grande Région, du niveau européen, ainsi que les intervenants de trois zones frontalières voisines ont pu présenter leurs structures d'observation, leurs missions, ainsi que les limites de leur fonctionnement :

L'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE), structure d'observation et d'analyse pour la Grande Région, a présenté ses missions et son fonctionnement. Créé en 1996 par le Sommet des Exécutifs de la Grande Région, il est un réseau d'instituts d'études issus des cinq composantes de l'entité politique. L'observatoire est en charge de collecter les données statistiques primaires, procéder à l'analyse prospective du marché de l'emploi dans la Grande Région, et formuler des propositions dans une philosophie d'aide à la gestion publique. Il publie des études socio-économiques régulièrement. La structure a été institutionnalisée en 2011, avec un engagement de soutien financier des régions partenaires. L'OIE est une institution de référence dans la Grande Région en tant que structure unique d'observation pour ce territoire.

Le programme européen ESPON n'est pas une structure locale, mais un programme de recherche appliquée mis en place en 2002. Il soutient l'observation transfrontalière en Europe pour une meilleure connaissance des régions, en vue d'un développement de territoire cohérent. En 2020, il implique les 27 Etats membres de l'Union Européenne (ainsi que les quatre pays partenaires, la Suisse, le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège), et est ouvert à tout type d'acteurs venant tant de la communauté universitaire et scientifique que du secteur public ou privé. Le programme permet le financement d'études sur les dynamiques d'information et des

analyses comparables des régions européennes. Cette structure est non pérenne dans la mesure où elle encourage des projets dans des domaines de coopération très variés dans les territoires frontaliers.

L'observation du marché de l'emploi dans la région du Rhin Supérieur est initiée par la Conférence du Rhin Supérieur, et le Conseil Rhénan. Les instances ont mis en place un groupe de travail, dans le cadre de la coopération des offices statistiques de la région du Rhin Supérieur, qui élabore des catalogues d'indicateurs socio-économiques. EURES-T Rhin Supérieur, créé en 1999, est une coopération franco-germano-suisse des services de l'emploi, des syndicats, des associations d'employeurs et des autorités locales pour soutenir la mobilité professionnelle transfrontalière dans le Rhin Supérieur. En 2009 a été mis en place un portail d'information, **le monitoring du marché du travail**, réalisé pour le compte d'EURES-T Rhin Supérieur par l'Office statistique du canton de Bâle-Ville.

L'Espace franco-valdo-genevois, couvrant les départements français de l'Ain et de la Haute Savoie, et les cantons suisses de Genève et de Vaud, possède également son observatoire, **l'Observatoire statistique transfrontalier (OST)**. Il est la résultante de la coopération entre offices statistiques - l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes, l'Office cantonal de la statistique du canton de Genève et Statistique Vaud – et est un instrument de statistique publique. En tant que structure pérenne, il a pour vocation d'être un instrument pour le développement du Grand Genève, en se penchant sur l'observation statistique commune de la région frontalière. Il a une mission de veille et d'anticipation au service des acteurs.

Les Pays-Bas et le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont mis en place une observation de leurs zones transfrontalières en 2014. La particularité de cette coopération d'observation est qu'il n'est pas l'émanation d'instances politiques régionales, mais d'un office statistique. Le Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), office de statistique des Pays-Bas, est à l'origine du projet. Contrairement à d'autres institutions, les zones d'observation ont évolué selon les besoins exprimés localement. L'observation du marché du travail et des flux transfrontaliers entre les Pays-Bas et le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a fait l'objet d'un premier projet. **Le Land de Basse-Saxe** a rejoint cette coopération dans le cadre d'un programme Interreg et a permis la réalisation d'études sur les relations Pays-Bas/Basse-Saxe. Les interconnexions en termes de marché du travail sont un enjeu important pour ces territoires. Dans une étape ultérieure, le rapprochement avec le programme Interreg Werkinzicht a permis d'intégrer la Belgique. L'élaboration d'**un portail d'information, Grensdata**, permet de fournir des données sur le travail frontalier, et sur les évolutions de part et d'autre de la frontière (Pays Bas/Allemagne /Belgique) avec des statistiques et des analyses.

Le rôle des observatoires dans les territoires frontaliers

La mission principale des observatoires du marché de l'emploi est d'avoir une connaissance la plus exacte possible de la situation socio-économique des régions aux frontières. Une coopération entre les offices statistiques de pays voisins permet de construire des indicateurs économiques (taux de chômage, taux d'emploi, démographie, flux frontaliers, etc.).

Pour certains observatoires, l'analyse complète l'observation pour une meilleure compréhension des phénomènes de mobilité, notamment par une analyse des causes et des effets des

différences identifiées. Certaines institutions se concentrent sur la thématique du marché de l'emploi (flux frontaliers, secteurs d'activité, etc.), pour d'autres ces questions font partie d'un schéma global d'observation des territoires, incluant par exemple les relations interrégionales, les dynamiques de mobilité frontalière, ou encore, la santé, le tourisme, l'économie ou les transports.

La mission de l'office statistique CBS Nederland va au-delà de l'observation, puisqu'elle vise à promouvoir la mobilité au sein et entre les Pays-Bas et la Flandre, pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail. L'objectif est l'identification des obstacles concrets et les améliorations possibles de l'interpénétration du marché du travail.

Les données collectées par les observatoires sont mises à disposition du grand public par l'intermédiaire des sites web, des rapports d'analyses et des portails d'informations ; ainsi qu'aux acteurs de terrain et aux décideurs pour la mise en place de politiques efficaces au niveau des régions.

Les limites du champ d'action des observatoires

Lors de l'atelier-débat, les intervenants ont fait part des difficultés rencontrées dans leur mission d'observation du marché du travail.

La définition des périmètres d'observation est parfois complexe. Le périmètre d'observation, pertinent pour des problématiques particulières, ne correspond pas forcément au découpage administratif d'un territoire, qui est par définition territoire de « prise de décision ». Ce dernier peut être plus grand ou plus petit que le territoire d'observation. Le découpage peut engendrer un certain nombre de difficultés pour produire des statistiques à cette échelle. C'est le cas pour l'espace transfrontalier Grand Genève. Il ne correspond à aucun découpage administratif, mais il est, du fait de l'interpénétration des marchés du travail, un espace d'observation.

L'hétérogénéité des données est un défi pour tous les observatoires. La difficulté de collecte des données statistiques a été largement évoquée. Les données peuvent être inexistantes d'un côté ou de l'autre de la frontière. Par ailleurs la production de données par les offices statistiques est par définition nationale. Elle est peu orientée vers les besoins spécifiques des zones frontalières. La production de données harmonisées et comparables est complexe. A l'hétérogénéité des indicateurs s'ajoute l'hétérogénéité du traitement des données. Elles doivent être cohérentes entre elles. La collecte des données suppose une collaboration approfondie entre d'une part les offices statistiques, les responsables politiques des régions concernées, et d'autre part, les acteurs du marché du travail, du champ social et du secteur économique. Lors de l'atelier débat, l'OIE a présenté ses méthodes de collecte de données pour la Grande Région. Il s'appuie sur une collaboration avec les offices statistiques de la Grande Région, une exploitation des sources statistiques officielles complémentaires (services de protection sociale comme la Sécurité Sociale) et les chiffres d'Eurostat (au niveau NUTS 1 ou NUTS 2).

Les données doivent être précises et de qualité. Pour observer finement les phénomènes transfrontaliers, des données régionales et par nature précises sont nécessaires. Les données au niveau NUTS 2 ne suffisent pas, des informations au niveau NUTS 3 sont nécessaires. Les données NUTS 3 existent souvent de chaque côté de la frontière, mais elles ne sont pas harmonisées, contrairement aux données nationales. L'office statistique CBS souhaiterait à terme disposer de données transfrontalières durables et de séries chronologiques à un niveau fin (NUTS 3, et si possible niveau communal) disponibles au public. La finesse, mais également la qualité des données sont déterminantes pour l'étendue des évaluations possibles. Toutes les municipalités ne traitent pas les données sur les frontaliers de la même manière, avec la même régularité, ce qui peut être un obstacle à un traitement homogène des données dans les territoires frontaliers. La collecte de données dites « non-conventionnelles » (notamment issues du Big data) a été présentée dans le cadre du programme ESPON. L'analyse des données mobile par exemple a permis aux porteurs de projet de disposer d'informations très pertinentes sur les flux de frontaliers entre l'Estonie et la Finlande. Ce fonctionnement reste néanmoins limité à certains Etats mais c'est une piste qui mérite d'être approfondie par exemple par un accord transnational.

Il est important de connaître les utilisateurs et leur besoin. La question de l'utilisation des données a également fait l'objet de discussions lors de la table ronde de l'atelier débat du 3 décembre 2019. Pour garder leur pertinence, il est essentiel que les résultats des travaux réalisés par les observatoires soient diffusés et utilisés d'une façon appropriée. L'objectif principal des observatoires est de répondre aux besoins d'information nécessaires à la description, à la compréhension et au pilotage d'une région frontalière. Ils assurent une veille au service des acteurs et décideurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques transfrontalières. Néanmoins, les usages et demandes de données sont multiples, tout comme les utilisateurs qui peuvent être des autorités locales, nationales, des universités, des lobbies, etc. Leurs besoins et des objectifs sont très différents. Les participants à la table ronde ont expliqué que les demandes sociales sont de plus en plus diversifiées, et très concrètes. Cette attente peut être en contradiction avec la production des données. Alors que les demandes peuvent parfois être multifacettes, les données des offices statistiques des différents pays sont relativement standardisées.

Le délai de production de l'information peut constituer un frein à la production de travaux statistiques. Ce thème a pu être évoqué en lien avec le projet ESPON qui se différencie des projets portés par les instituts de statistiques parce qu'il part des besoins exprimés par les collectivités locales, les Etats membres, etc. pour comprendre les dynamiques territoriales. Il répond en quelque sorte à une commande. Les acteurs de terrain sont en demande d'informations récentes et précises sur des thèmes tels que la consommation, les transports, etc., pour répondre le plus souvent à des besoins en lien avec l'agenda politique. Les résultats de l'observation, un travail de longue haleine, sont un peu en contradiction avec les besoins d'analyses et de réponses relativement urgents.

Dans le cas précis de l'OIE, le réseau des instituts est en concertation régulière avec son comité de pilotage, constitué de représentants des institutions et des ministères, qui donnent des orientations aux travaux. Cette concertation permet de faire coïncider au mieux le traitement des données disponibles avec les attentes et les besoins des décideurs.

Il est essentiel de contextualiser les données. Les portails d'information fournissent des données brutes, parfois avec peu d'analyse, de commentaire ou d'aide à la lecture. Sans information d'accompagnement et sans analyse des données traitées, les conclusions sont difficiles à produire. Les chiffres doivent être interprétés à bon escient. Il est nécessaire que les données soient contextualisées à l'aide de précisions méthodologiques, de métadonnées mais aussi d'éléments d'analyse. Par exemple, l'Office statistique CBS Nederland a notamment collecté des informations pour une plus grande transparence entre les marchés de l'emploi de deux régions (Pays-Bas et Flandre), et un meilleur matching aux frontières entre l'offre et la demande d'emploi. Anticiper une évolution du travail frontalier permet de mieux l'accompagner.

Les perspectives de l'observation à l'échelle européenne

Lors de la clôture de l'atelier-débat, les participants ont apporté des pistes d'amélioration et des perspectives pour les territoires transfrontaliers en Europe. L'opinion générale fut que le travail des observatoires du marché de l'emploi aux frontières devrait être rendu plus visible au niveau national et européen. Parallèlement la communication entre les offices statistiques européens pourrait être renforcée à travers plus de soutien tant sur le plan de la coordination que du financement. Les travaux d'observation sont en effet source d'information pour un état des lieux indispensable dans les territoires transfrontaliers.

Afin d'augmenter la visibilité des observatoires transfrontaliers, de leurs travaux et de leurs innovations techniques, une communication plus étroite devrait être instaurée de part et d'autre des frontières. Dans l'idéal, tous les instituts et organismes d'observation qui traitent des questions transfrontalières devraient se mettre en réseau pour favoriser la création de synergies. Ce réseau devrait collaborer avec les organismes statistiques.

Une meilleure collaboration entre les offices statistiques est indispensable. Les observatoires font face à une juxtaposition de données statistiques nationales, et ne disposent pas de données produites pour les espaces frontaliers. La concertation entre les offices statistiques et les producteurs de données des régions concernées devrait être renforcée à l'avenir.

Une coordination à l'échelle européenne serait utile pour produire des données comparables, dans le cadre d'une méthodologie adaptée au niveau européen, et d'un traitement de données harmonisé. Un « mode de coopération positive » pourrait s'établir au niveau européen, en travaillant d'abord avec un petit groupe de pays volontaires, puis en l'agrandissant progressivement, en vue de compléter et d'améliorer les données Eurostat.

Dans ce contexte, la Commission européenne soutient en Europe la coopération territoriale transfrontalière par le biais des fonds FEDER avec de nombreux projets en matière d'aménagement du territoire. Les programmes Interreg permettent également aux territoires frontaliers de mieux exploiter leurs potentialités. Par exemple, les programmes tels que Europ'Act ou MORO mettent en place ou soutiennent des actions innovantes en matière de coopération régionale de part et d'autre des frontières. Une autre initiative est le Comité stratégique transfrontalier (CST) qui structure un dialogue régulier entre observatoires nationaux et européens. Le réseau européen d'observation transfrontalière (European Cross Border Monitoring

Network) est également une initiative favorisant l'échange entre producteurs et utilisateurs de données en Allemagne et avec les pays limitrophes.

Force est de constater que des projets très prometteurs existent pour améliorer le fonctionnement des structures d'observation. Ces projets sont en grande partie des projets-pilotes méritant d'être pérennisés et étendus. Les bonnes pratiques doivent servir de modèle pour avancer pas à pas dans la coopération. A ce titre, la Grande Région et d'autres régions frontalières situées dans la mégapole européenne peuvent jouer un rôle de pionnier dans leur mission de monitoring des relations transfrontalières.

Annexes

L'atelier-débat OIE du 3 décembre 2019 à Scy-Chazelles

Programme :

9.30 Accueil des participants**10.00 Mots de bienvenue**

Prof. Dr. Heinz Bierbaum (Directeur général, INFO-Institut e. V.)

Roland Theis (Secrétaire d'Etat et Plénipotentiaire pour les Affaires européennes de la Sarre)

10.30 Exposés d'experts**Espaces frontaliers et dynamiques transnationales**

Observer pour agir au niveau européen

Nicolas Rossignol, Project Expert (ESPON)

L'Observatoire interrégional du marché de l'Emploi

Un outil dédié à l'analyse du marché du travail transfrontalier de la Grande Région

Marie Feunteun-Schmidt, Coordinatrice et chargée d'études (OIE)

Données transfrontalières du marché du travail D-NL

Résultats et conclusions

Johan van der Valk, Responsable de projet Statistiques transfrontalières (CBS Nederland)

12.00 Walking Lunch**13.30 Exposés d'experts****Monitoring du marché du travail EURES-T Rhin supérieur**

Portail web interactif de données statistiques spatiales sur la situation transfrontalière du marché du travail

Raphael Alù, Responsable d'équipe Applications SIG (Office statistique Bâle-Ville)

L'observation sur le territoire franco-valdo-genevois

Bertrand Kauffmann, Directeur Régional Adjoint (INSEE Auvergne-Rhône-Alpes)

14.30 Table ronde

Animation : Dr Rachid Belkacem (Université de Lorraine / UniGR-Center for Border Studies)

15.30 Synthèse et clôture

Visite guidée de la Maison Robert Schuman (optionnel)

Impressions de l'évènement



Exposition permanente, Maison Robert Schuman



Accueil des participants



Mot d'introduction de Prof. Dr. Heinz Bierbaum, Directeur général de l'INFO-Institut e.V.



Mot d'introduction du Secrétaire d'Etat et Plénipotentiaire pour les Affaires européennes de la Sarre, Roland Theis



Exposé de Nicolas Rossignol, Head of Unit for Evidence and Outreach, ESPON EGTC



Exposé de Marie Feunteun-Schmidt, Coordinatrice de l'OIE



Exposé de Johan van der Valk,
Responsable de projet Statistiques
transfrontalières (CBS Nederland)



Exposé de Raphael Alù, Responsable
d'équipe Applications SIG (Office
statistique Bâle-Ville)



Exposé de Bertrand Kaufmann, Directeur
Régional Adjoint (INSEE Auvergne-Rhône-
Alpes)



Table ronde



Nous remercions les presque 60 participants à l'évènement
pour avoir contribué à la réussite de cette journée.

Le réseau OIE

Bibliographie

ARFE /AGEG : <https://www.aebr.eu/de/> (11.02.2020)

Banque centrale du Luxembourg (BCL) et LISER (2018) : Enquête sur le comportement financier et de consommation des ménages frontaliers au Luxembourg, édition 2018. http://www.bcl.lu/fr/media_actualites/communiqués/2018/09/hfcs/index.html (10.04.2020)

Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) (2015): De arbeidsmarkt in de grensregio's van Nederland en Noordrijn-Westfalen <https://www.cbs.nl/nl-nl/achtergrond/2015/34/de-arbeidsmarkt-in-de-grensregio-s-van-nederland-en-noordrijn-westfalen> (24.02.2020)

Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) (2016): Meer Duitsers pendelen naar Nederland dan andersom. <https://www.cbs.nl/nl-nl/nieuws/2016/37/meer-duitsers-pendelen-naar-nederland-dan-andersom> (24.02.2020)

Collection Points FNAU - Alternatives (n° 10), Gallimard (2019) : L'Europe par les territoires

Commission Européenne (2017) : Communication de la commission au conseil et au parlement du 20-09-2017 « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne » https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/publications/communications/2017/boosting-growth-and-cohesion-in-eu-border-regions (16.01.2020)

Commission Européenne : EURES dans les régions transfrontalières <https://ec.europa.eu/eures/public/de/eures-in-cross-border-regions#/list> (21.01.2020)

Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur (2019): Rhin Supérieur – Faits et chiffres 2018 <https://www.statistik-bw.de/Service/Veroeff/Querschnittsverf6ffentlichungen/900318002.pdf> (21.01.2020)

Coordination Economique et Sociale Transfrontalière (CEST): <https://www.coordination-transfrontaliere.org/divers/entretiens-transfrontaliers/> (28.02.2020)

Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur / Deutsch-französisch-schweizerische Oberrheinkonferenz: www.conference-rhin-sup.org (12.05.2020)

Conseil du Léman Ain – Haute-Savoie – Vaud – Valais Genève: www.conseilduleman.org (28.02.2020)

Conseil Economique du Luxembourg (2020) : Avis du CES du Luxembourg 22-01-2020 : Travail transfrontalier : historique, présent et prévision. https://ces.public.lu/dam-assets/fr/avis/avis_travail_transfrontalier/Avis-Travtransfr-Hist-Pres-Prev-220120-PB-120220.pdf (10.04.2020)

Conseil Rhénan / Oberrheinrat: www.conseilrhenan.org (12.05.2020)

Eichwald, Audrey / Moreau Sylvain (2019) : INSEE analyses Grand Est n°105 : Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain : l'attractivité luxembourgeoise n'estompe que partiellement la spécialisation industrielle historique. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4264235> (10.04.2020)

Elysée (2019): Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/traite-franco-allemand-aix-la-chapelle> (10.04.2020)

ESPON, CPS (Cross-border Public Services) : <https://www.espon.eu/CPS> (11.02.2020)

- ESPON, Contact Point Luxembourg : www.espon.public.lu (29.01.2020)
- EURES-T Oberrhein: <https://www.eures-t-oberrhein.eu/ueber-eures-t/portraet/> (21.01.2019)
- EURES-T Oberrhein: Arbeitsmarktmonitoring / Monitoring du marché du travail <https://www.eures-t-oberrhein.eu/arbeitsmarkt-monitoring/> (21.01.2020)
- Eurodistrict Region Freiburg/Centre et Sud Alsace, Die vier Eurodistricte am Oberrhein <https://www.eurodistrict-freiburg-alsace.eu/de/presentation/die-vier-eurodistricte-am-oberrhein.html> (21.01.2020)
- Euro-Institut: <https://www.euroinstitut.org/> (21.01.2020)
- Fondation IDEA (débat en septembre 2018) : Grande Région ou Grand Luxembourg ? Les nouvelles frontières de la croissance. <https://www.fondation-idea.lu/2018/09/14/grande-region-ou-grand-luxembourg-retour-sur-le-quatrieme-debat-didea/> (10.04.2020)
- France Diplomatie Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (2019) : Traité de coopération et d'intégration entre la République fédérale d'Allemagne et la République Française d'Aix-la-Chapelle. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/allemande/relation-bilaterales/traites-cooperation-et-integration-franco-allemande-aix-la-chapelle/> (16.01.2020)
- GeoRhena : <https://www.georhena.eu/> (21.01.2020)
- GIS-GR / SIG-GR (2016) : Projet MORO, Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes https://www.sig-gr.eu/fr/sig-gr/cooperations/projet_moro_observation_territoriale_allemande_et_regions_limitrophes.html (07.05.2020)
- Grand Genève : Agglomération franco-valdo-genevoise <https://www.grand-geneve.org/grand-geneve/le-territoire/chiffres-cles> (28.02.2020)
- Grensdata: <https://opendata.grensdata.eu/#/InterReg/de/> (24.02.2020)
- Groß / Grande Region: www.granderegion.net (10.04.2020)
- Hein, Vincent (2018) : Grande Région ou Grand Luxembourg ? Retour sur le quatrième Débat d'IDEA. <https://www.fondation-idea.lu/2018/09/14/grande-region-ou-grand-luxembourg-retour-sur-le-quatrieme-debat-didea/> (11.05.2020)
- Hein, Vincent (2019) : Évolutions démographiques au Luxembourg : quels équilibres frontalières – nouveaux résidents ? Dans : LISER (2019), Les Cahiers de la Grande Région n°1. <https://www.liser.lu/?type=module&id=104&tmp=4388> (11.05.2020)
- IGSS : Emploi total par type de contrat, statut et caractéristiques individuelles, 2012-2019, <https://data.public.lu/fr/datasets/emploi-total-par-type-de-contrat-statut-et-caracteristiques-individuelles/> (17.04.2020)
- INFOBEST: <https://www.infobest.eu/de/ueber-infobest/> (21.01.2020)
- INSEE (2019) : Recensement de la population, 2016. <https://www.insee.fr/fr/information/2008354> (11.05.2020)
- INSEE-OCSTAT (2019) : Observatoire statistique transfrontalier: Synthèse 2019 https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2019/hors_collection/ost/Synthese_2019.pdf (28.02.2020)
- INTERREG Vlaanderen-Nederland WerkInzicht : <https://www.werkinzicht.eu/> (24.02.2020)

- INTERREG NL-DE grens <https://www.cbs.nl/nl-nl/dossier/nederland-regionaal/grensoverschrijdende-statistieken/samenwerking/interreg-nl-de-grens> (24.02.2020)
- Kayali, Marie-Laure / Pic, Virginie (2019) : INSEE analyses Grand Est, N°103. Emplois aux frontières du Grand Est - Entre tissu industriel riche et varié et secteur tertiaire très présent. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4254035> (11.05.2020)
- Landesamt für Statistik Niedersachsen (LSN): www.statistik.niedersachsen.de (24.02.2020)
- Landesbetrieb Informatik und Technik Nordrhein-Westfalen: <https://www.it.nrw/> (24.02.2020)
- Mironova, Elena / Villaume, Sophie (2019) : INSEE analyses Grand Est n°97 : Depuis 1999, le nombre de frontaliers à destination du Luxembourg a doublé. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4171650> (10.04.2020)
- Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/bdd-territoires/territories/territory/show/comite-regional-franco-genevois/> (28.02.2020)
- Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) (2014) : Les cahiers de la MOT, n° 9 : L'observation des territoires transfrontaliers. http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Cahiers/Cahiers_de_la_MOT_9_FR.pdf (10.04.2020)
- Observatoire de la Vie Universitaire (OVU) de l'Université de Lorraine (2019) : Le devenir professionnel des diplômés de Lorraine : focus sur l'attraction du marché du travail luxembourgeois des diplômés de DUT, Licence et Master. <http://www.insertion.univ-lorraine.fr/> (17.04.2020)
- Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (2019): Flux de travailleurs frontaliers en 2018 : les tendances se confirment. https://www.iba-oie.eu/Detail-seite.62.0.html?&L=1&tx_news_pi1%5Bnews%5D=96&tx_news_pi1%5Bcontrol-ler%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=1a61d938ae1bf103ebeca1f171edd7d9 (10.04.2020)
- Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (IBA/OIE) (2019) : La situation du marché de l'emploi dans la Grande Région. 11^e rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi pour le 16^e sommet des Exécutifs de la Grande Région. <https://www.iba-oie.eu/Rapports-sur-la-situation-du-m.24.0.html?&L=1> (11.05.2020)
- Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (IBA/OIE) (2018) : Rapport sur la situation économique et sociale de la grande Région 2017/2018 pour le Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR). <https://www.iba-oie.eu/Rapports-sur-la-situation-econ.21.0.html?&L=1> (11.05.2020)
- Observatoire Statistique Transfrontalier (OST): <http://www.statregio-francosuisse.net/presentation/espaces.asp> (28.02.2020)
- Observatoire Statistique Transfrontalier (OST) (2019) : Convention cadre relative à l'Observation statistique transfrontaliers de l'espace franco-valdo-genevois pour la période 2019-2024. http://www.statregio-francosuisse.net/telechargements/presentation/convention_cadre.pdf (28.02.2020)
- Observatoire Statistique Transfrontalier (OST) : Fiches thématiques <http://www.statregio-francosuisse.net/publications/fiches.asp> (28.02.2020)

- Observatoire Statistique Transfrontalier (OST) (2019) : Fiche 2, L'emploi présentiel dans le bassin transfrontalier https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2019/hors_collection/ost/Fiche_2_2019.pdf (28.02.2020)
- Präsidialdepartement des Kantons Basel-Stadt Statistisches Amt: www.statistik.bs.ch (21.01.2020)
- Schéma de Développement Territorial de la Grande Région (2018) : Cahier thématique n° 2 : Mobilité des personnes et des marchandises. https://amenagement-territoire.public.lu/dam-assets/fr/affaires_transfrontali%C3%A8res/Cahier-Thematique-n-2-FR-final.pdf (10.04.2020)
- Sommet de la Grande Région (1996) : Déclaration commune du Sommet de la Grande Région II/07-11-96/SL/vf <http://www.granderegion.net/Mediatheque/Publications/1er-Sommet-declaration-commune-Mondorf-les-Bains-Luxembourg> (10/04/2020)
- Sommet de la Grande Région (1998) : Déclaration commune du Sommet de la Grande Région IV/19-11-98/RP/vf <http://www.granderegion.net/Mediatheque/Publications/4e-Sommet-declaration-commune-Treves-Rhenanie-Palatinat> (10/04/2020)
- Sommet de la Grande Région (2001) : Déclaration commune, 6e Sommet de la Grande Région, Présidence du Grand-Duché de Luxembourg, Mondorf-les-Bains, 12 Novembre 2001 <http://www.granderegion.net/Mediatheque/Publications/6e-Sommet-declaration-commune-Mondorf-les-Bains-Luxembourg> (10/04/2020)
- STATEC, Le portail des statistiques Grand-Duché de Luxembourg www.statistiques.public.lu (17.05.2020)
- Task Force Grenzgänger / Frontaliers : <https://www.tf-grenzgaenger.eu/index.php?id=95&L=2> (10.04.2020)
- Trinationale Metropolregion Oberrhein / Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur : <http://www.rmtmo.eu/de/metropolregion.html> (12.05.2020)

L'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi



Informations supplémentaires :

Marie Feunteun-Schmidt (Coordination)
Alexa Himbert
Frédéric Marsal

c/o INFO-Institut
Pestelstraße 6
D- 66119 Saarbrücken
+49 (0) 681 / 9 54 13-12
www.iba-oie.eu

Le réseau des instituts spécialisés

INFO-Institut e.V.
(Saarland und Rheinland-Pfalz)
www.info-institut.de

Centre de Ressources et de Documentation EURES / Frontaliers Grand Est
(Lorraine)
www.frontaliers-grandest.eu

Service des actions européennes et transfrontalières, Conseil Régional Grand Est (Lorraine)
www.grandest.fr

Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (Wallonie)
www.iweps.be

Ostbelgien Statistik
(Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens)
www.ostbelgienstatistik.be

ADEM – LISER
Agence pour le développement de l'emploi (Luxembourg)
www.adem.public.lu
Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (Luxembourg)
www.liser.lu

